



Rapport de présentation - Tome 1 – Analyse territoriale

Vu pour être annexé à la délibération du XX XX XXXX
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à XX,
Le Président,

ARRÊTÉ LE :
APPROUVÉ LE :



Rapport de présentation - Tome 1 – Analyse territoriale

Version	Date	Description
Rapport de présentation - Tome 1 – Analyse territoriale	12/01/2021	Analyse territoriale

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Anne GAY – chef de projet Céline de CLEBSATTEL – chargée d'études	12/05/2020	
Validation	Caroline SARTORI – directeur d'études	22/07/2020	

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....	7
1.1 Evolution démographique	8
1.1.1 26 463 habitants en 2016 répartis sur 31 communes	8
1.1.2 Plusieurs décennies de forte croissance.....	11
1.1.3 Une nette tendance au vieillissement	16
1.2 Un territoire marqué par le desserrement des ménages.....	16
CHAPITRE 2. PARC DE LOGEMENTS ET HEBERGEMENT.....	23
2.1 Les grandes caractéristiques du parc de logements et leur évolution.....	24
2.1.1 Evolution du nombre de logements	24
2.1.2 Evolution des types de logements	25
2.1.3 Evolution de la taille des logements	26
2.2 L'occupation des logements.....	28
2.2.1 Logements occupés à titre de résidence principale, de résidence secondaire, ou vacants ..	28
2.2.2 Un parc occupé en majorité par des propriétaires.....	30
2.3 Zoom sur le parc social et les besoins spécifiques	33
2.3.1 Un territoire marqué par des prix bas en Ile de France.....	33
2.3.2 Le logement locatif social en quelques mots.....	33
2.3.3 Les hébergements adaptés aux personnes âgées et handicapées.....	34
2.3.4 Les gens du voyage	35
CHAPITRE 3. EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES.....	39
3.1 Une polarité de services constituée autour de La-Ferté-Gaucher	40
3.2 Des bassins de vie structurés autour de La Ferté-Gaucher.....	43
3.3 Analyse sectorielle de l'offre d'équipements et de services.....	44
3.3.1 Enseignement et garde d'enfants.....	44
3.3.2 Equipements culturels et sportifs.....	48
3.3.3 Equipements de santé	54
3.3.4 Services publics.....	56
3.3.5 Offre commerciale	57
CHAPITRE 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME.....	61
4.1 Contexte territorial.....	62
4.1.1 La concentration de l'emploi	62
4.1.2 Les pôles d'emploi	63
4.1.3 L'environnement proche	65
4.2 Analyse spatiale et sectorielle de l'économie locale.....	65
4.2.1 La localisation de l'emploi	65
4.2.2 L'emploi par secteur d'activité	67
4.3 Analyse de l'emploi, de la population active et du chômage.....	69
4.3.1 Taux de chômage.....	69
4.3.2 Accès à l'emploi	71
4.3.3 Niveaux de qualification des actifs	71
4.4 Développement touristique	73
4.4.1 Définition	73
4.4.2 Contexte territorial : l'économie touristique en Seine-et-Marne	73
4.4.3 Les points d'intérêt touristique des 2 Morin	75
4.4.4 Les offres d'hébergement.....	80
CHAPITRE 5. ACTIVITES AGRICOLES	83

5.1	Méthodologie	84
5.2	Une activité agricole encore très présente	84
5.2.1	Un contexte agricole départemental particulièrement dynamique.....	84
5.2.2	Une surface agricole utile croissante par exploitation	85
5.2.3	Une agriculture principalement céréalière.....	88
5.2.4	Un poids croissant de l'élevage qui se concentre à Saint-Cyr-sur-Morin	90
5.2.5	Signes de qualité	92
5.3	Les caractéristiques de l'activité agricole.....	92
5.3.1	Une baisse du nombre d'exploitations agricoles.....	92
5.3.2	L'emploi agricole.....	94
5.4	Agriculture et urbanisme.....	97
5.4.1	Le principe de réciprocité	97
5.4.2	Le règlement sanitaire départemental.....	97
CHAPITRE 6. MOBILITE		99
6.1	Le réseau routier et autoroutier.....	100
6.2	Les transports routiers	101
6.2.1	Motorisation des ménages	101
6.2.2	Les bus	102
6.2.3	Le transport scolaire	104
6.2.4	Le transport à la demande.....	104
6.2.5	Transport « Mobilité Séniors »	105
6.2.6	Le covoiturage.....	105
6.3	Le réseau ferroviaire.....	106
6.4	Les modes de déplacements doux	108
CHAPITRE 7. RESEAUX, DECHETS, ENERGIE ET TELECOMMUNICATIONS		109
7.1	La gestion de la ressource en eau	110
7.1.1	L'alimentation en eau potable.....	110
7.1.2	La qualité de l'eau potable	125
7.1.3	L'assainissement	128
7.2	Le réseau électrique et les énergies renouvelables	130
7.2.1	L'électricité.....	130
7.2.2	Les énergies renouvelables.....	131
7.3	La gestion des déchets	134
7.3.1	Informations générales.....	134
7.3.2	La gestion des déchets à l'échelle de la CC2M	135
7.4	Une couverture numérique efficace	136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Evolution de la population communale et intercommunale depuis 1968	8
Tableau 2.	Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (INSEE)	18
Tableau 3.	Statut d'occupation des résidences principales en 2016.....	32
Tableau 4.	Zoom sur les commerces alimentaires	59
Tableau 5.	Catégories d'établissements en 2018 en Seine-et-Marne.....	74
Tableau 6.	Nombre de visiteurs des principaux sites	74
Tableau 7.	Répartition des cultures sur le territoire de la CC2M	88
Tableau 8.	Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 (source : RGA)	92
Tableau 9.	Evolution du nombre d'exploitations par commune.....	93
Tableau 10.	Statut des exploitations dans le département de Seine-et-Marne	95
Tableau 11.	Répartition des communes de la CC2M par unité de distribution d'eau potable	111
Tableau 12.	Qualité de l'eau distribuée et réseau dont elle est issue dans chaque commune	125
Tableau 13.	Recensement des stations d'épuration sur le territoire de la CC2M.....	128

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Densité de population.....	10
Carte 2.	Evolution de la population à l'échelle communale.....	12
Carte 3.	Solde naturel à l'échelle communale.....	14
Carte 4.	Solde migratoire à l'échelle communale	15
Carte 5.	Nombre moyen de personnes par résidence principale.....	20
Carte 6.	Nombre de logements vacants et taux de vacance	29
Carte 7.	Taux de logements locatifs en 2016	31
Carte 8.	Les niveaux d'équipements, commerces et services	42
Carte 9.	Les bassins de vie	43
Carte 10.	Organisation scolaire	46
Carte 11.	Equipements sportifs et de loisirs.....	53
Carte 12.	Les services de santé.....	55
Carte 13.	Part des 75 ans et plus en 2016	55
Carte 14.	L'offre commerciale	58
Carte 15.	Concentration d'emplois en 2016.....	63
Carte 16.	Pôles d'emplois en 2016	64
Carte 17.	Emplois par communes.....	66
Carte 18.	Taux de chômage en 2016	70
Carte 19.	Evolution de la surface agricole utile entre 1988 et 2010	87

Carte 20.	Occupation du sol agricole en 2018.....	89
Carte 21.	Evolution du cheptel des exploitations entre 1988 et 2010.....	91
Carte 22.	Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010	93
Carte 23.	Evolution du nombre d'UTA entre 1988 et 2010.....	94
Carte 24.	Réseaux et temps d'accès aux gares.....	107

CHAPITRE 1. CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES

1.1 Evolution démographique

1.1.1 26 463 habitants en 2016 répartis sur 31 communes

La CC2M compte une population globale de 26 463 habitants en 2016 selon l'INSEE.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Bellot	531	487	534	672	706	780	799	780
Boïtron	99	126	173	264	335	371	396	376
Chartronges	74	89	201	272	270	267	285	297
Choisy-en-Brie	772	814	877	1049	1152	1283	1356	1379
Doüe	628	583	723	940	1028	999	1009	994
Hondevillers	142	120	176	185	215	243	240	256
Jouy-sur-Morin	1504	1660	1637	1806	1929	2007	2171	2098
La Chapelle-Moutils	273	268	284	280	324	352	412	439
La Ferté-Gaucher	3258	3821	3871	3924	4150	4057	4557	4818
La Trétoire	258	301	353	476	389	384	441	482
Lescherolles	291	264	300	372	418	462	482	474
Leudon-en-Brie	103	108	106	131	144	125	164	163
Meilleray	354	462	385	363	398	475	511	506
Montdauphin	172	199	178	157	184	212	234	245
Montenils	75	49	36	36	40	38	34	27
Orly-sur-Morin	272	284	287	468	561	633	672	682
Rebais	1324	1448	1707	1751	2020	2083	2146	2286
Sablonnières	445	443	524	595	628	671	699	716
Saint-Barthélemy	194	205	209	327	361	329	397	325
Montolivet	263	249	229	168	203	247	243	241
Saint-Cyr-sur-Morin	984	1026	1209	1467	1684	1772	1903	1943
Saint-Denis-lès-Rebais	378	409	564	716	780	897	946	955
Saint-Germain-sous-Doüe	245	229	268	364	382	461	483	526
Saint-Léger	106	100	152	165	200	200	205	261
Saint-Mars-Vieux-Maisons	226	155	164	175	188	280	270	283
Saint-Martin-des-Champs	205	315	382	450	552	678	723	661
Saint-Ouen-sur-Morin	208	265	337	479	537	576	557	541
Saint-Rémy-la-Vanne	565	610	619	699	807	893	991	978
Saint-Siméon	563	519	547	691	737	823	874	899
Verdelot	572	524	526	613	653	728	709	694
Villeneuve-sur-Bellot	758	762	786	955	1070	1135	1141	1138
CC des Deux Morin	15842	16894	18344	21010	23045	24461	26050	26463

Tableau 1. Evolution de la population communale et intercommunale depuis 1968

C'est un territoire à dominante rurale :

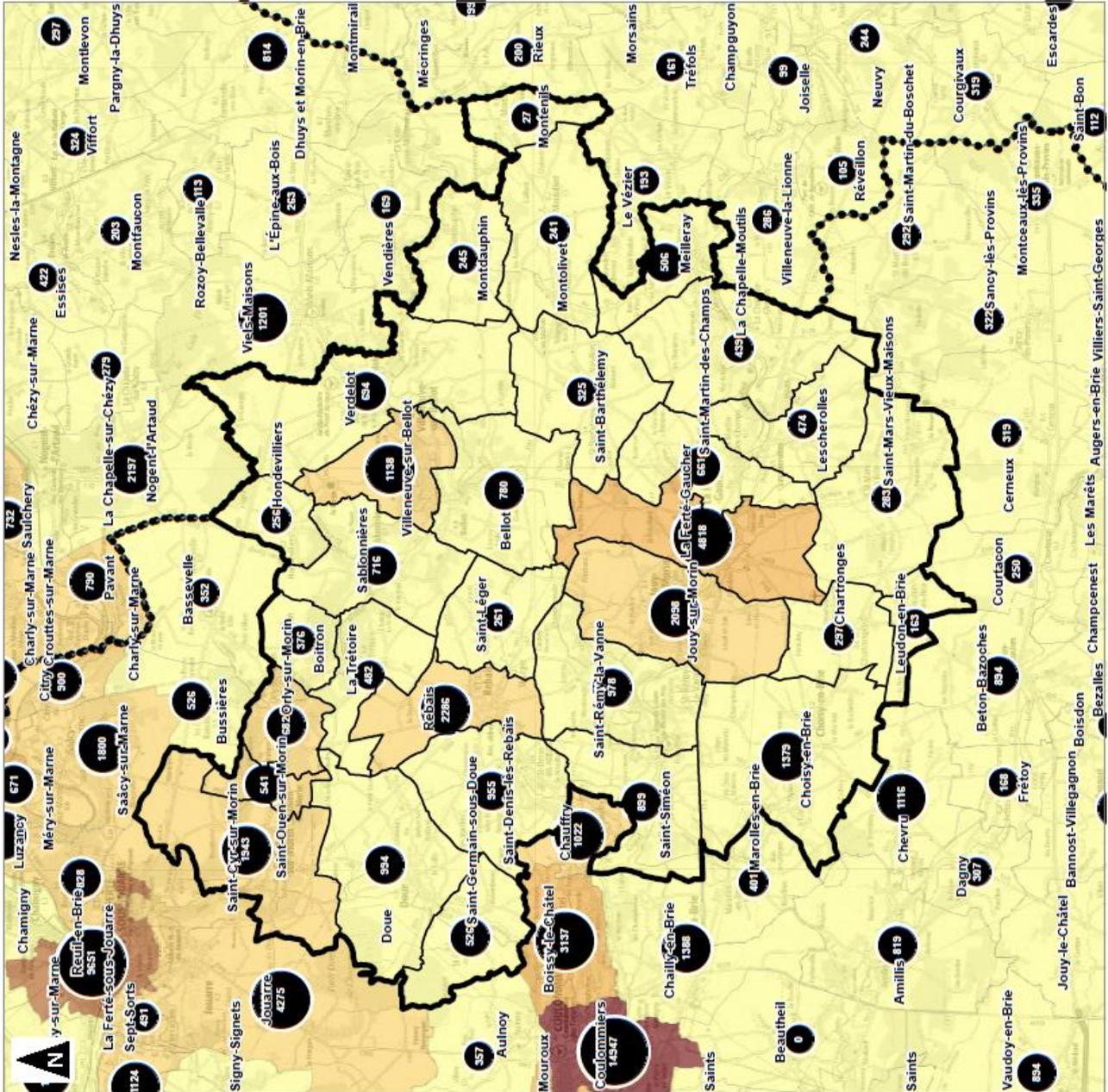
- La Ferté-Gaucher, qui comprend 4 818 habitants, soit 18,2% de l'ensemble du territoire, constitue la ville centre,
- Parmi les autres communes, 2 comptent plus de 2 000 habitants : Jouy-sur-Morin (2 098 habitants) et Rebais (2 286 habitants),
- 3 communes totalisent entre 1 000 et 2 000 habitants,

- Alors que les autres communes, soit 81 %, comptent moins de 1 000 habitants dont 8 moins de 300 habitants.

Le territoire ainsi que son environnement immédiat présentent une très faible densité de population. La CC des 2 Morin a une densité moyenne de 67 habitants au km². Les valeurs les plus élevées s'observent dans la partie Nord autour d'une aire d'influence exercée par La Ferté-sous-Jouarre. Au sein de la CC2M, la densité la plus forte s'observe à La Ferté-Gaucher avec 283 habitants au km².

Au 1^{er} janvier 2020, l'intercommunalité comptait 26 504 habitants (population légale 2017).

Carte 1. Densité de population



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Population et densité de population en 2016

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

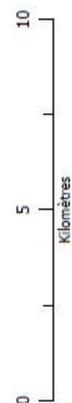
Limites départementales

Densité de population en 2016 :

- < à 100 hab/km²
- 100 à 250 hab/km²
- 250 à 500 hab/km²
- 500 à 1000 hab/km²
- > à 1000 hab/km²

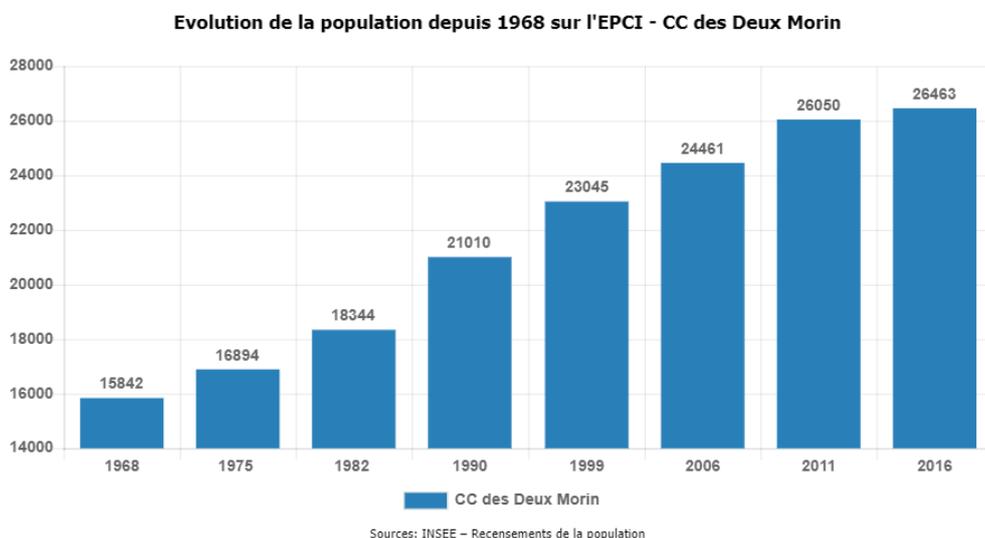
Population en 2016 :

- < à 500
- 500 - 1000
- 1000 - 2500
- 2500 - 5000
- > à 5000

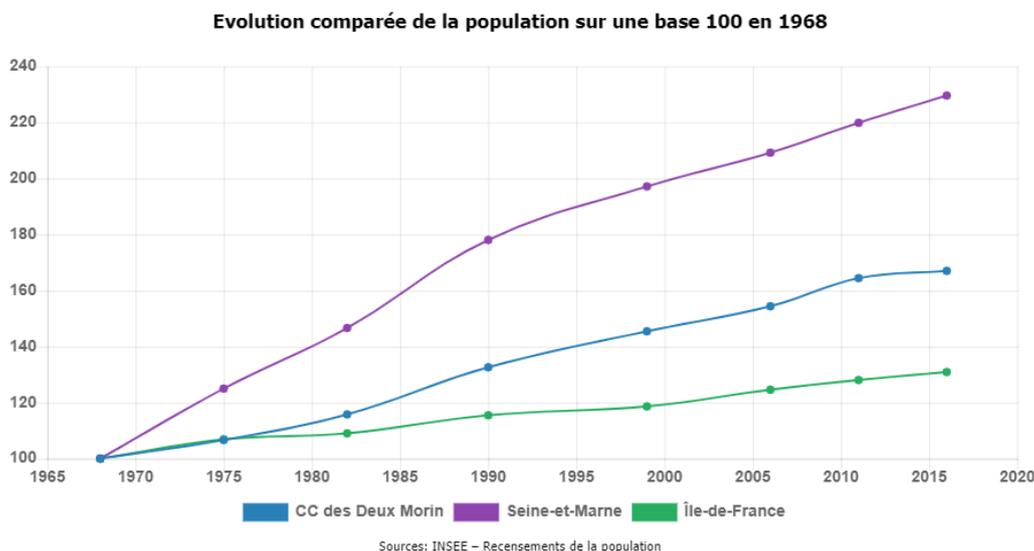


1.1.2 Plusieurs décennies de forte croissance

Comme le montre le graphique suivant, sur le long terme, **le territoire a connu une forte croissance population : + 67 % entre 1968 et 2016**. Cependant, cette croissance s'est principalement déroulée avant 2011. En effet, depuis cette date, la hausse de population a été beaucoup plus modérée (+ 413 habitants, soit + 1,6 % en 5 ans).

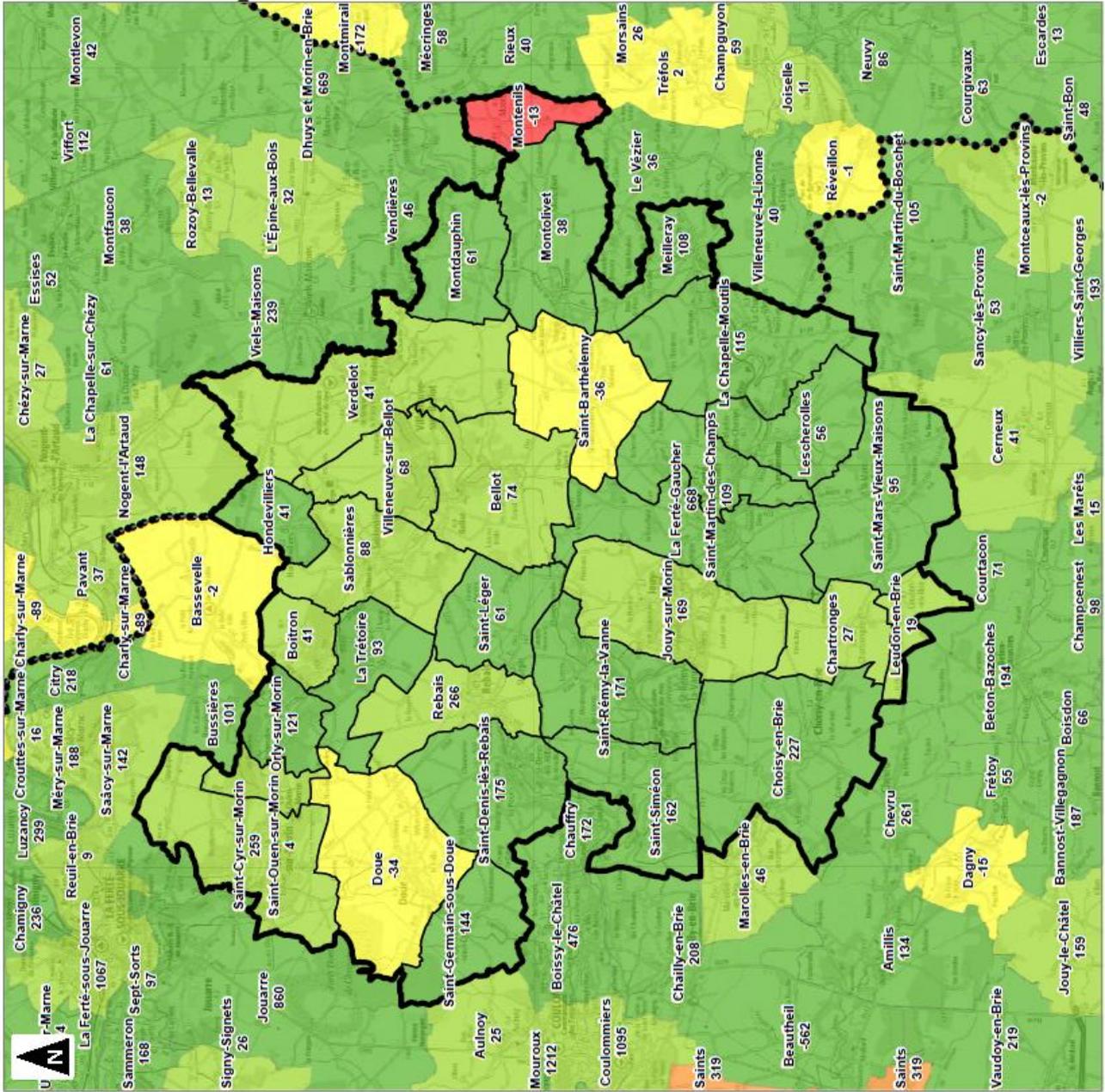


Cette croissance est nettement inférieure la moyenne départementale puisque la Seine-et-Marne a connu une croissance conséquente sur cette période : + 130 %, pour autant l'intercommunalité présente une croissance plus forte qu'à l'échelle régionale (+30 %).



La carte suivante permet d'observer les variations de population entre 1999 et 2016 à l'échelle communale. La majorité des communes connaît une évolution positive, seules 3 communes ont perdu des habitants : Doue, Saint-Barthélemy et Montenils.

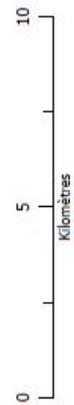
Carte 2. Evolution de la population à l'échelle communale



Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 1999 et 2016

- Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
- Limites communales
- Limites départementales
- Evolution de la population entre 1999 et 2016 :**
 - < - 25 %
 - 25 % à - 10 %
 - 10 % à 0%
 - 0 % à 15 %
 - > à 15 %

X Evolution absolue de la population entre 1999 et 2016



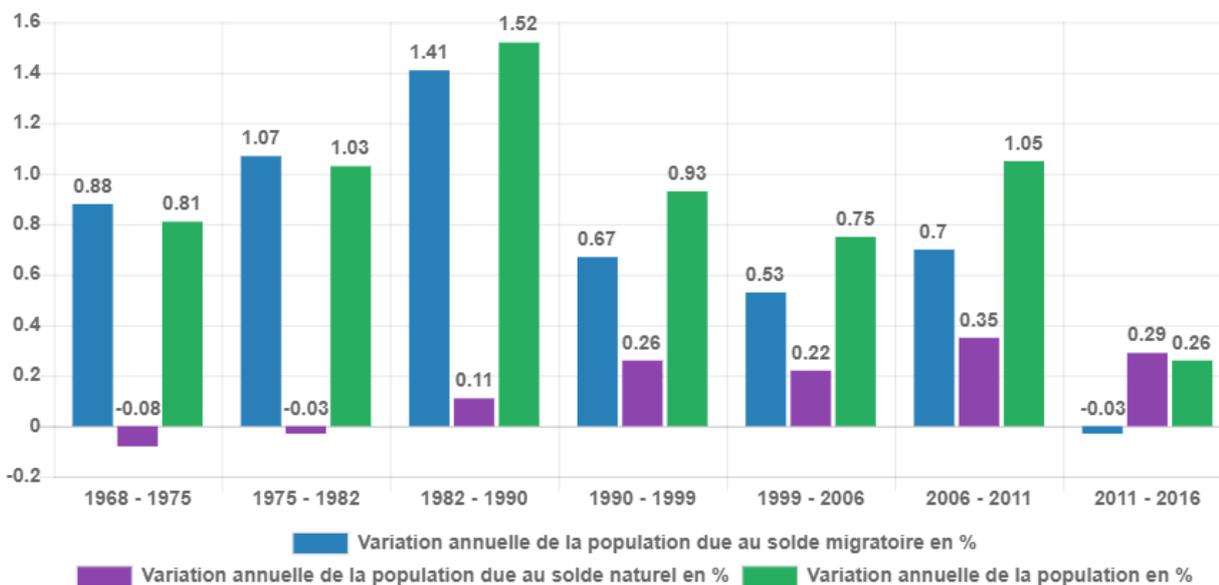
1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN, SCAN2D0
Sources de données : INSEE - auddicé urbanisme, 2020



Le graphique suivant permet de décomposer l'évolution de la population entre le solde naturel (la différence entre les naissances et les décès), et le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs).

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population - CC des Deux Morin



Le solde naturel est devenu positif à partir de 1982. Il varie légèrement depuis entre 0,20 et 0,30 % de part dans la variation de population.

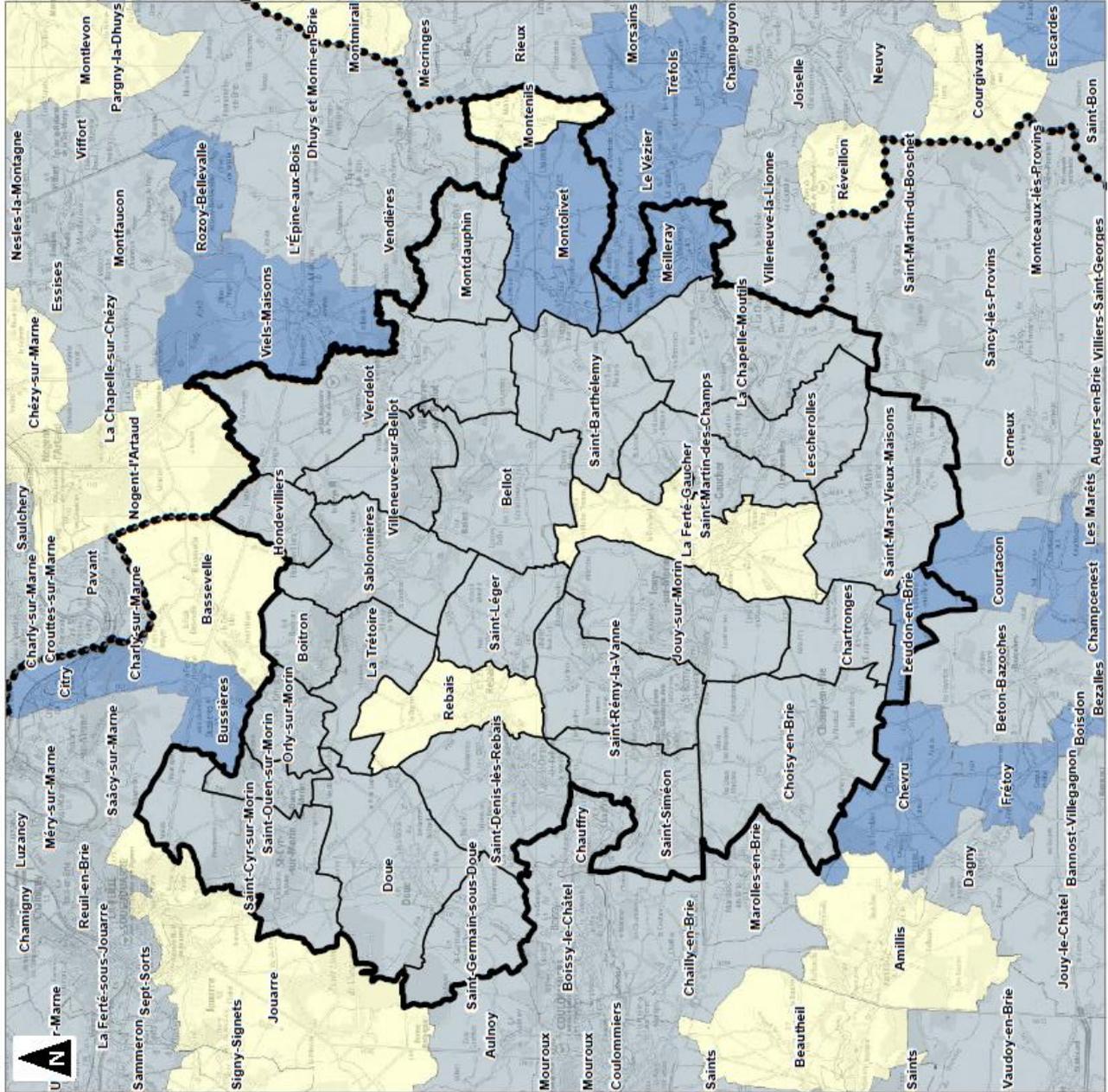
En revanche, le solde migratoire a connu des variations importantes. Il a été positif entre 1968 et 2011 (avec un maximum à + 1,41% entre 1982 et 1990), avant de devenir négatif à partir de 2011.

De manière générale, le territoire de la CC2M a connu 4 décennies de forte croissance, générées à la fois par des arrivées importantes de nouvelles populations, et par un renouvellement des générations non négligeable, avant de connaître un net ralentissement dans les années 2010, causé par un déficit migratoire.

A l'appui des cartes ci-dessous et concernant les variations du solde naturel à l'échelle des communes entre 2011 et 2016, on observe un taux d'évolution de 0 à 5 % dans 27 communes sur 31. Cette tendance est donc très homogène sur l'ensemble du territoire. Seules les 2 communes les plus peuplées font état d'une variation négative (plus de décès que de naissances), à savoir La Ferté-Gaucher et Rebais.

Les constats sur le solde migratoire sont plus diversifiés : la majorité des communes (14 d'entre-elles) ont un taux de variation entre -5 et 0 % entre 2011 et 2016 mais 3 affichent une tendance particulièrement négative (plus de 10 % de variation négative).

Carte 3. Solde naturel à l'échelle communale



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Solde naturel entre 2011 et 2016

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites départementales

Solde naturel entre 2011 et 2016 :

< à - 5%

- 5 % à 0 %

0 % à 5 %

> à 5 %



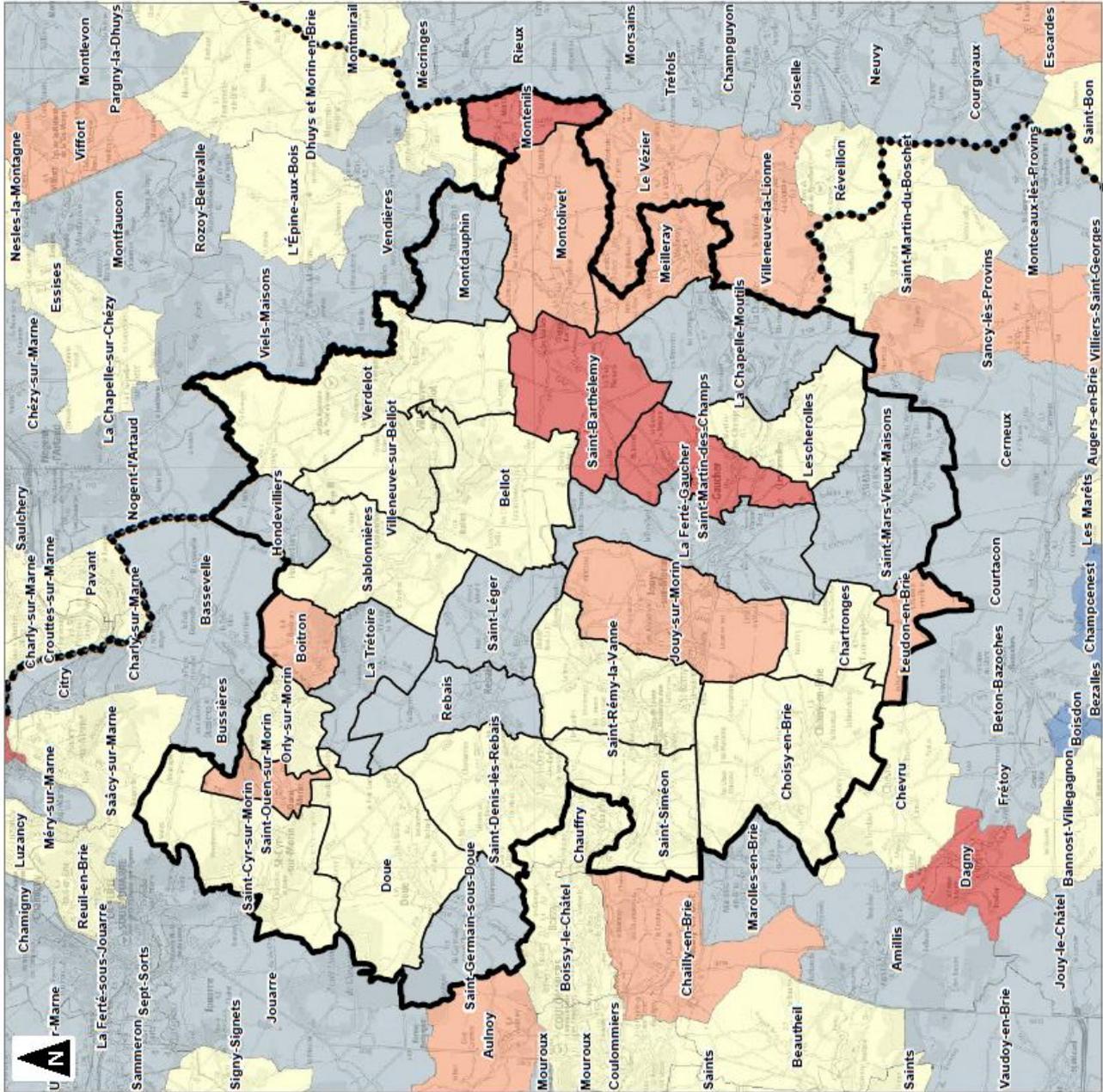
1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Mise à jour : actualisé urbanisme, 2020
Sources de fond de carte : IGN, SCODD
Sources de données : INSEE - actualisé urbanisme, 2020



Carte 4. Solde migratoire à l'échelle communale



Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Solde migratoire entre 2011 et 2016

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites départementales

Solde migratoire entre 2011 et 2016 :

<math>< -10\%</math>

$-10\% \text{ à } -5\%$

$-5\% \text{ à } 0\%$

$0\% \text{ à } 25\%$

$> 25\%$



1:120 000

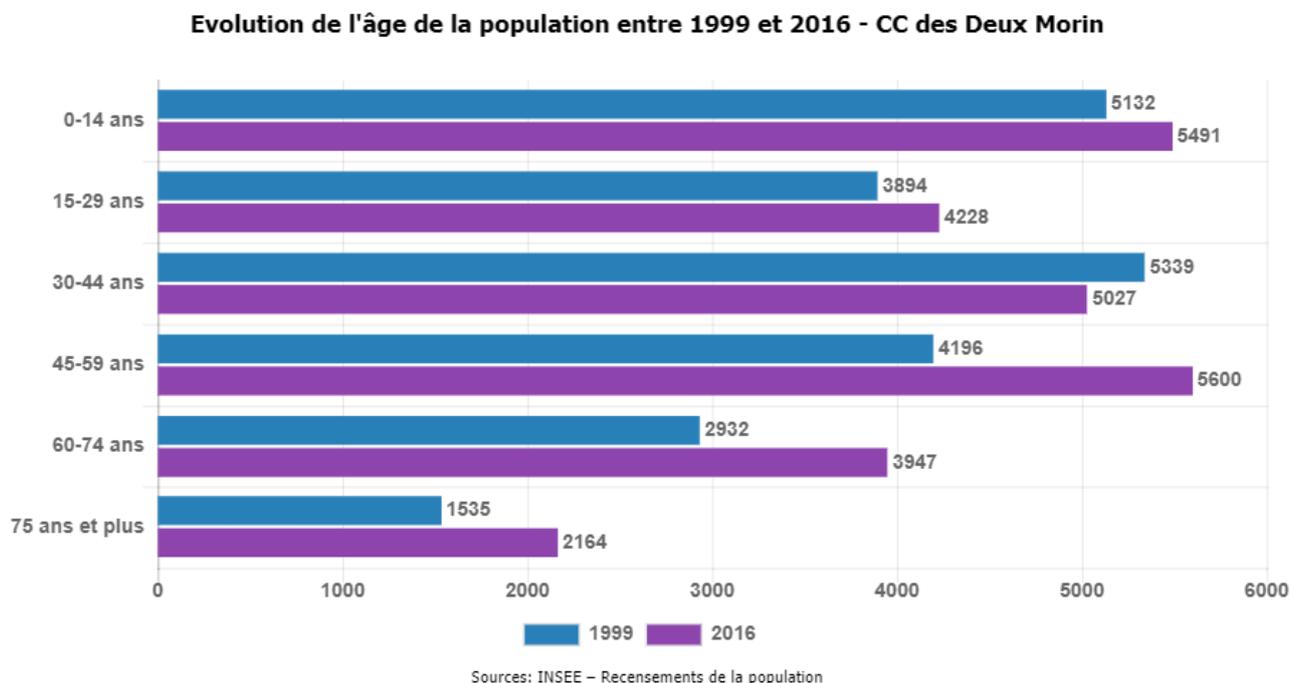
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Mise à jour : auditof urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN, SCAN2020
Sources de données : Insee - auditof urbanisme, 2020



1.1.3 Une nette tendance au vieillissement

Le graphique suivant permet d'observer l'évolution de la population par classe d'âge entre 1999 et 2016 :



Il fait apparaître un net vieillissement de la population dû à une forte progression des classes d'âge à partir de 45 ans, et à un recul de la classe d'âge de moins des 30-44 ans :

- 0 - 14 ans : + 359 (22 % en 1999 et 20 % en 2016),
- 15 - 29 ans : + 334 (17 % en 1999 et 16 % en 2016)
- 30 - 44 ans : - 312 (23 % en 1999 et 19 % en 2016)
- 45 - 59 ans : + 1404 (**18 % en 1999 et 21 % en 2016**)
- 60 - 74 ans : + 1015 (**13 % en 1999 et 15 % en 2016**)
- 75 ans et plus : + 629 (**7 % en 1999 et 8 % en 2016**)

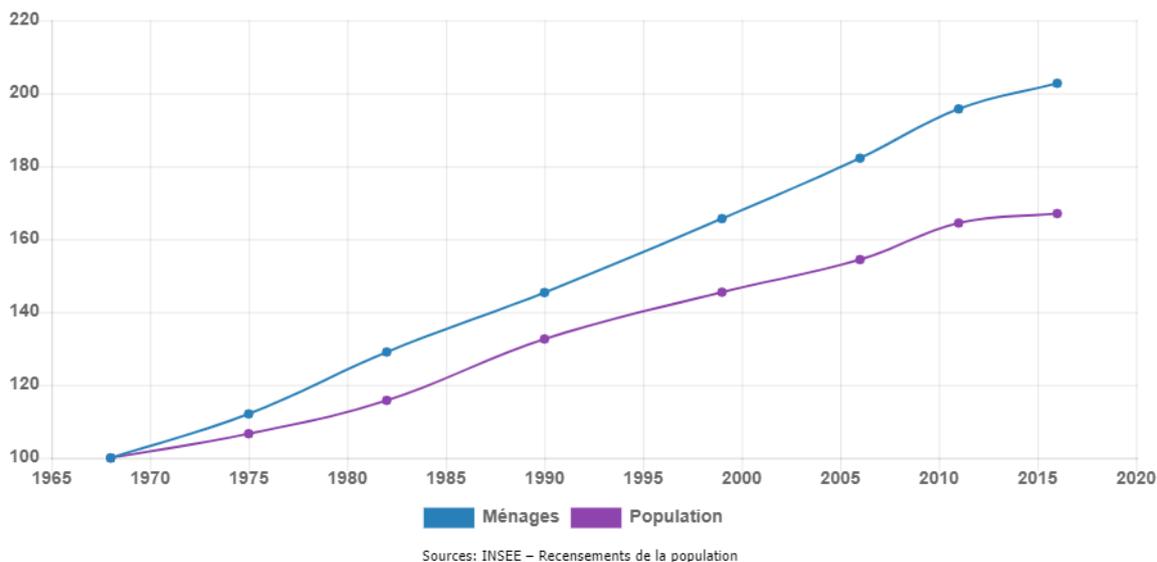
Le vieillissement de la population est une tendance démographique de fond de la société française, qui est observable à l'échelle nationale. Cependant, à l'échelle de la CC2M, il semble que l'apparition d'un déficit migratoire depuis 2011 ait accentué ce phénomène, dans la mesure où la progression des catégories les plus âgées s'accompagne d'un recul des catégories les plus jeunes.

Ce vieillissement modifie les besoins de la population dans de nombreux domaines : logements, santé, mobilité, etc...

1.2 Un territoire marqué par le desserrement des ménages

Entre 1968 et 2016, le nombre de ménages au sein de la CC2M a progressé de 103%, passant de 5 146 à 10 434. Pour rappel, comme le montre le graphique suivant, l'évolution de la population sur la même période a été de + 67%.

Comparaison de l'évolution de la population et des ménages (base 100 en 1968) - CC des Deux Morin

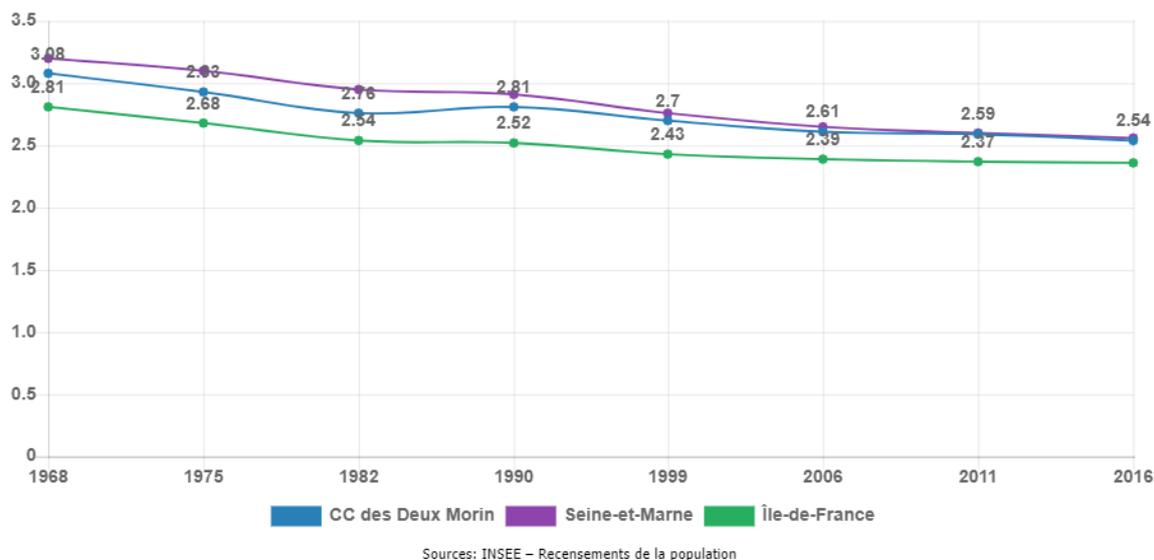


Cette très forte croissance du nombre de ménages (nettement plus forte que la croissance de la population) est une manifestation d'un phénomène démographique national appelé le **deserrement des ménages**.

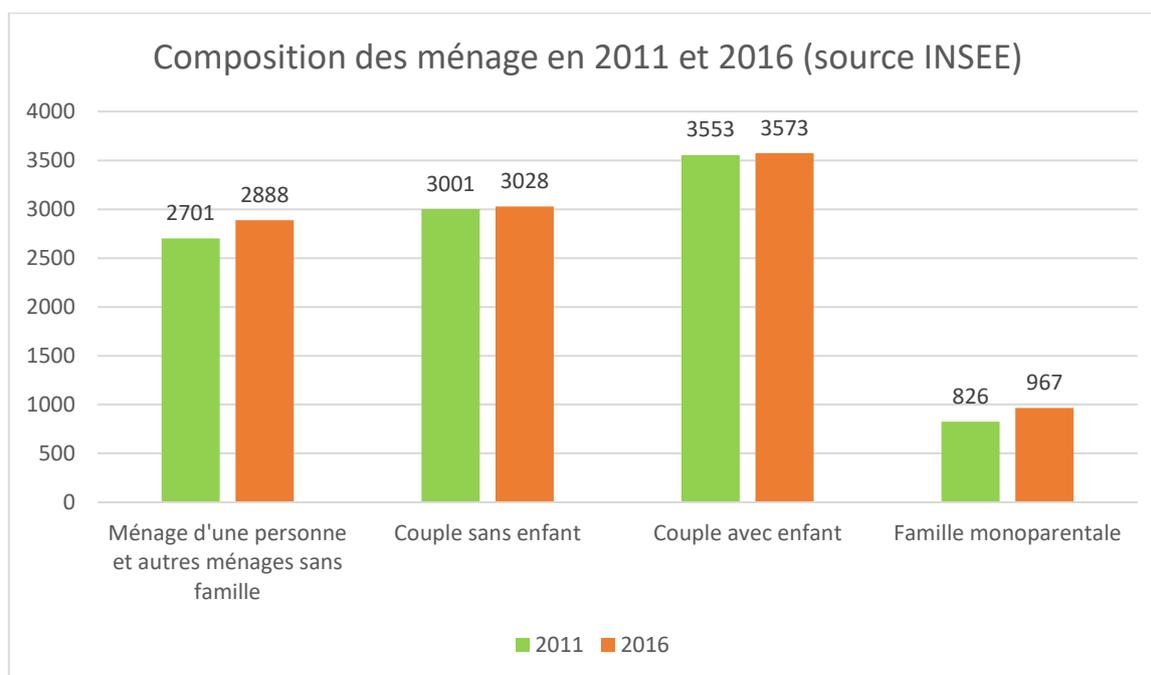
Sous les effets conjugués de plusieurs tendances sociétales, comme l'allongement de la durée de vie, l'augmentation des foyers monoparentaux, ou le développement du célibat, **la taille moyenne des ménages diminue**. Mécaniquement, cette tendance fait progresser le nombre de ménages.

Au sein de la CC2M, le graphique suivant montre que **la taille moyenne des ménages a diminué depuis 1968 pour passer de 3,08 personnes à cette date, à 2,54 personnes en 2016**.

Évolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968

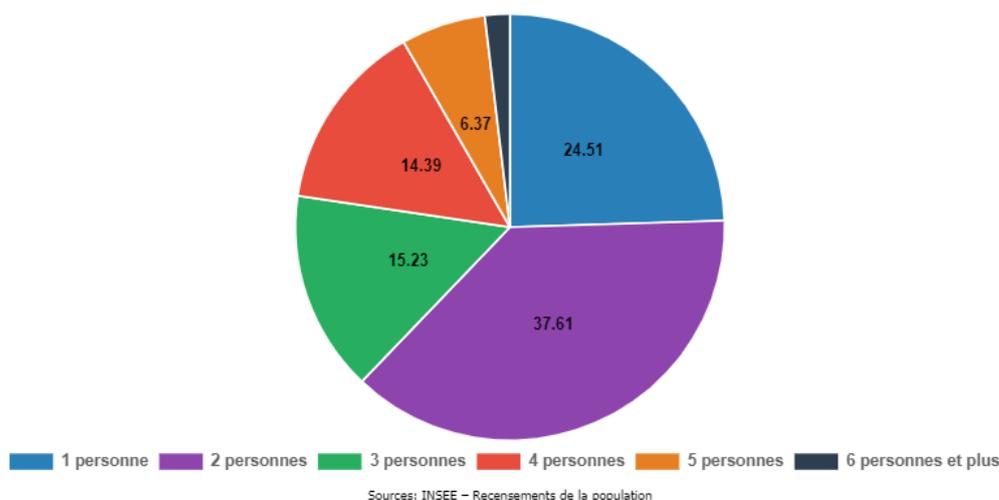


Le graphique suivant illustre le même phénomène de manière différente : il est consacré aux ménages, répartis en fonction du statut familial. Il permet d'observer que, entre 2011 et 2016, les évolutions les plus significatives portent sur une augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales.



Autre illustration de ce phénomène : **les ménages de 1 ou 2 personnes représentent 62 % des ménages, contre 30 % environ pour les ménages de 3 ou 4 personnes, et 8 % pour les ménages de 5 personnes et plus.**

Taille des ménages sur l'EPCI en 2016 - CC des Deux Morin



En termes d'évolution, on constate que les ménages 5 personnes et plus ont augmenté (+0,7 %) entre 2011 et 2016 tandis que les ménages et 3 et 4 personnes ont diminués (-1,6 %).

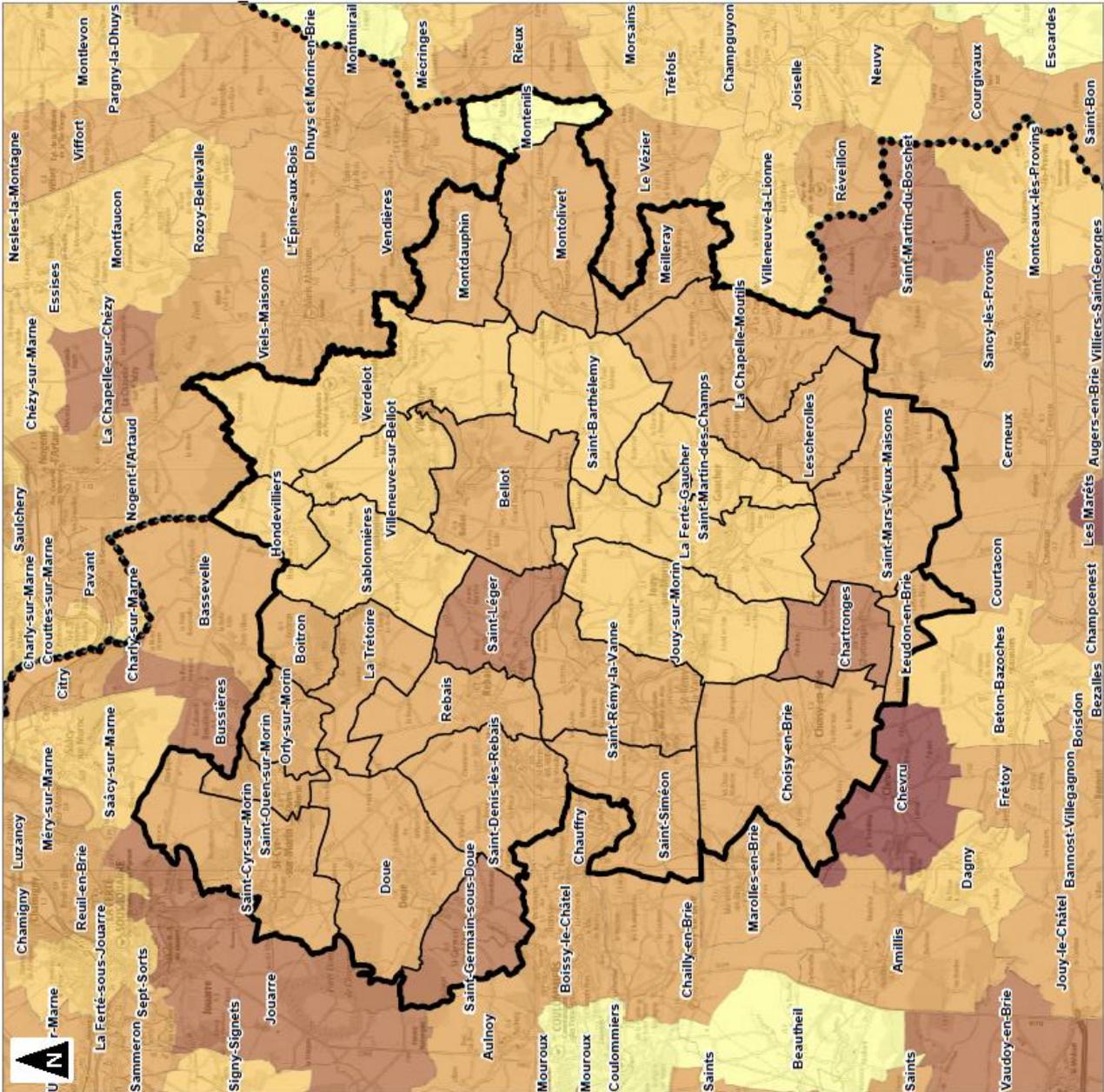
	2016	%	2011	%
Ensemble	7 688	100,0	7 461	100,0
Aucun enfant	3 557	46,3	3 390	45,4
1 enfant	1 660	21,6	1 663	22,3
2 enfants	1 570	20,4	1 590	21,3
3 enfants	696	9,0	609	8,2
4 enfants ou plus	205	2,7	208	2,8

Tableau 2. Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans (INSEE)

La carte suivante représente le nombre moyen de personnes par résidence principale (une notion très proche de la taille moyenne des ménages) par commune.

Saint-Léger, Chartronges et Saint-Germain-sous-Doue sont les communes qui présentent les valeurs les plus fortes (entre 2,75 et 3 personnes). Les valeurs les plus faibles s'observent globalement dans la zone centrale de la Communauté de Communes (entre 2,25 et 2,5 personnes). Les façades Est et Ouest présentent des situations moyennes proches avec des résidences principales composées de 2,5 à 2,75 personnes.

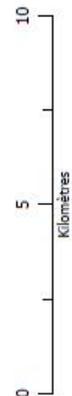
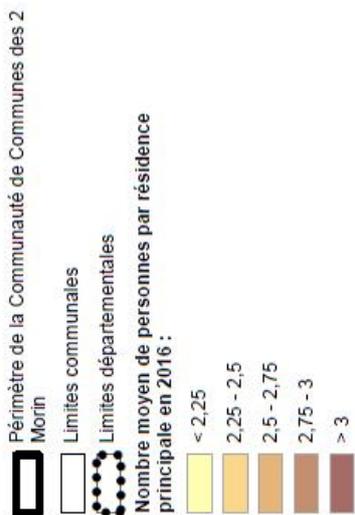
Carte 5. Nombre moyen de personnes par résidence principale



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nombre moyen de personnes par résidence principale en 2016



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Maitrise : auddicé urbanisme, 2021
Sources de données : INSEE - audit01.urbanisme, 2020



Synthèse sur la démographie

La CC2M a été marquée par une forte croissance de sa population pendant 4 décennies avant de connaître un ralentissement depuis 2011. Après une longue période de solde migratoire positif (plus d'arrivées que de départs), ce dernier est devenu négatif depuis 2011. Le solde naturel demeure positif depuis 1982 (plus de naissances que de décès).

En 2016, la CC2M compte 26 463 habitants. La commune la plus peuplée est La Ferté-Gaucher avec 4 818 habitants, suivie par Rebais (2 286 habitants). La densité de population est très faible (67 habitants au km²).

La croissance des ménages est beaucoup plus rapide que celle de la population (+103 % entre 1968 et 2016, contre + 67 % pour la population).

En effet, **la CC2M connaît un desserrement des ménages** (un phénomène à l'œuvre à l'échelle nationale, dû à plusieurs facteurs dont le vieillissement de la population, l'augmentation des foyers monoparentaux, le développement du célibat) : ces derniers sont de plus en plus petits en moyenne, et de plus en plus nombreux.

Ainsi, la structure de la population évolue sensiblement avec :

- **Un vieillissement de la population marqué**, consistant à la fois en une forte progression des classes d'âge au-dessus de 45 ans, et en un recul des classes d'âge en dessous de 45 ans ;
- **Une réduction de la taille des ménages qui s'est poursuivie régulièrement depuis 1968.** En 2016, les ménages d'une ou deux personnes représentaient 62% de l'ensemble des ménages. Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages d'une personne a augmenté tout comme les familles monoparentales.

Ces différentes tendances ne sont pas observables de manière uniforme au sein de la CC2M.

- Des densités de population plus importantes au Nord et à l'Ouest de l'intercommunalité qui marquent l'influence de la région parisienne.
- En termes de taille moyenne des ménages, le minimum de 2,08 est atteint à Montenils et le maximum s'observe à Saint-Germain-Sous-Doue avec 2,91 personnes par ménage en moyenne.

CHAPITRE 2. PARC DE LOGEMENTS ET HEBERGEMENT

2.1 Les grandes caractéristiques du parc de logements et leur évolution

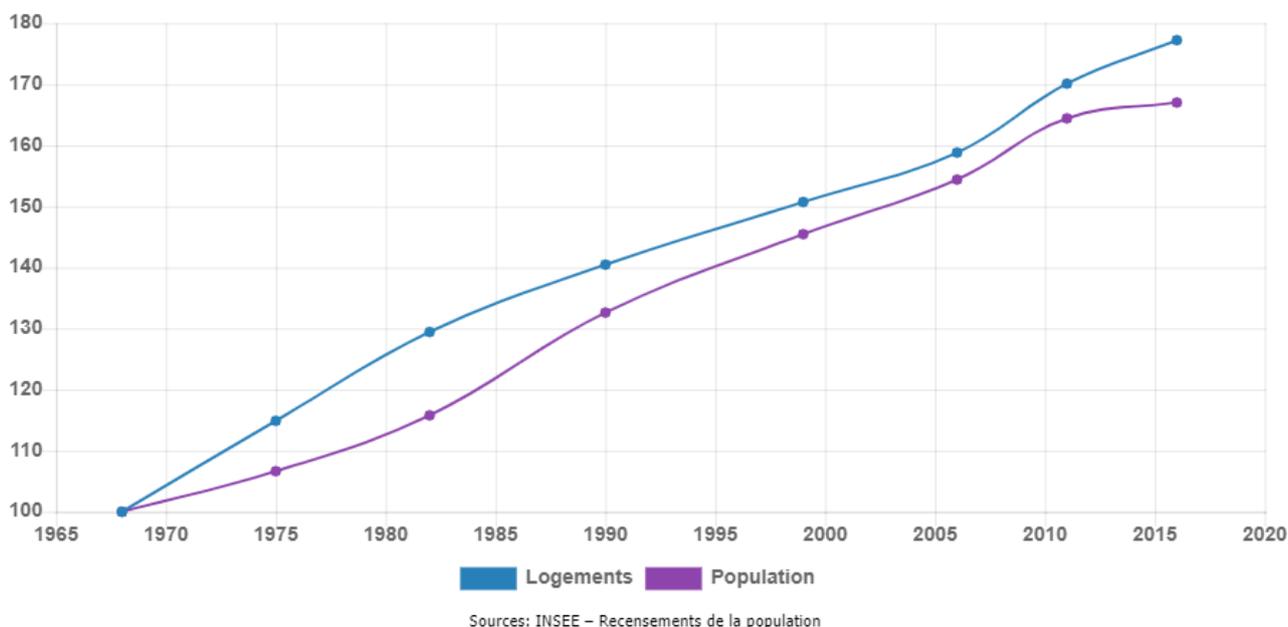
2.1.1 Evolution du nombre de logements

2.1.1.1 Conséquence de la croissance démographique et du desserrement des ménages : un parc en forte croissance

Les tendances démographiques décrites précédemment ont entraîné une forte croissance du parc de logements de la CC2M depuis 1968 : ce dernier a progressé de près de 77 % sur l'ensemble de la période.

En 2016, la Communauté de Communes des 2 Morin comptait 12 558 logements.

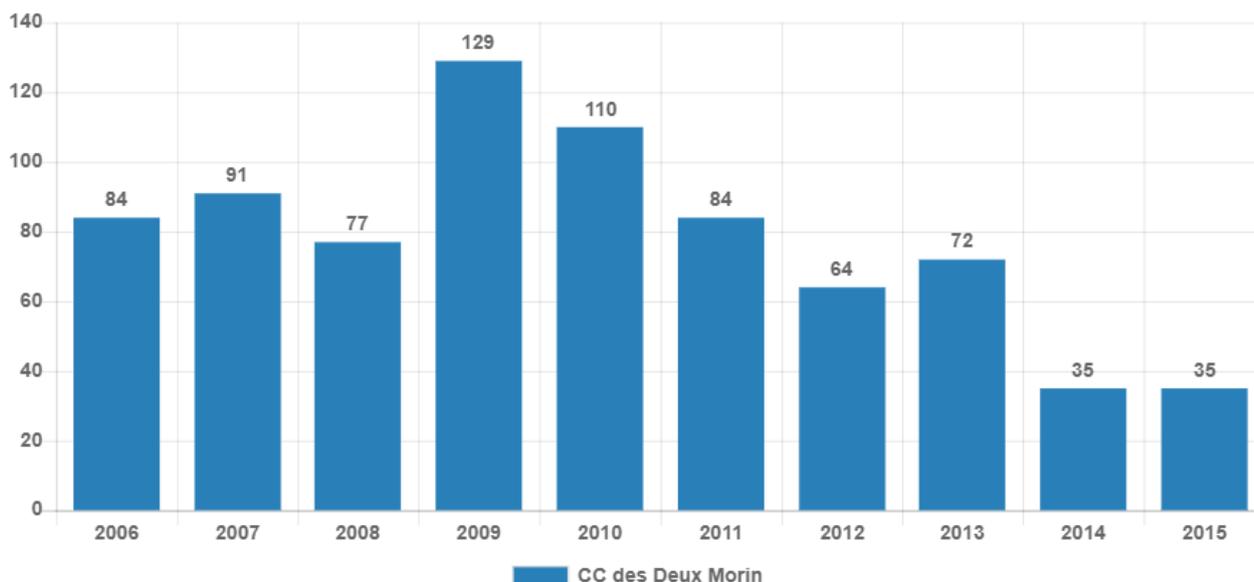
Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CC des Deux Morin



2.1.1.2 Un rythme de construction décroissant depuis 2009

Le rythme de construction de logements au sein de la CC2M a été mesuré à partir des permis de construire recensés par la base de données Sitadel. Les nouvelles constructions observées entre 2006 et 2015 sont au nombre de 781, ce qui conduit à une moyenne annuelle de 78 logements construits par an. Le rythme de construction est décroissant depuis 2009, passant de 129 nouveaux logements à 35 en 2015. Cette tendance peut être mise en parallèle avec le ralentissement de la croissance de la population observée sur la même période, les deux phénomènes étant liés.

Evolution annuelle du nombre de logements construits entre 2006 et 2015 - CC des Deux Morin

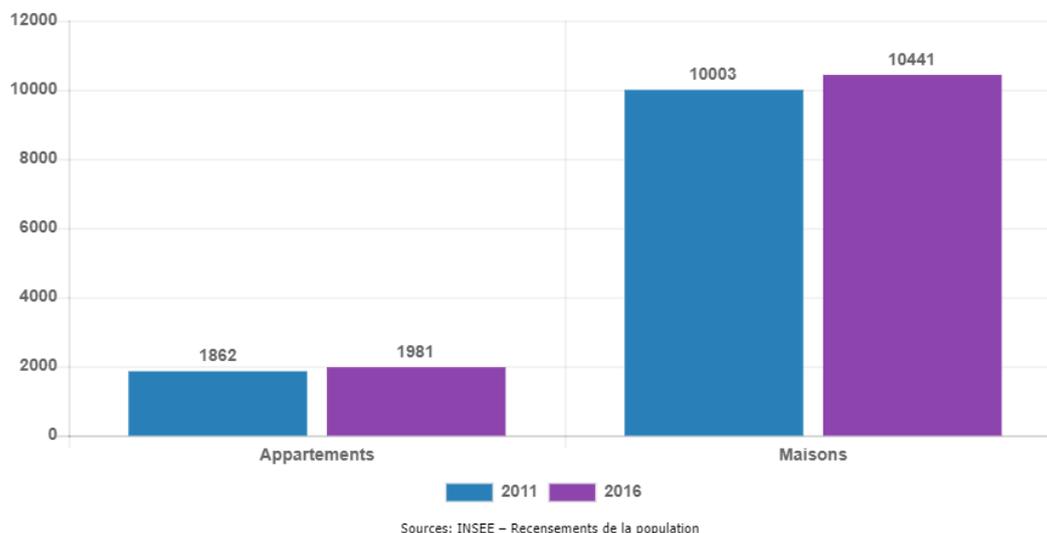


logement, 2007 - Sytadel logement, 2008 - Sytadel logement, 2009 - Sytadel logement, 2010 - Sytadel logement, 2011 - Sytadel logement, 2012 - Sytadel logement, 2013 - Sytadel

2.1.2 Evolution des types de logements

2.1.2.1 Proportions de maisons et d'appartements

Evolution de la typologie des logements sur l'EPCI entre 2011 et 2016 (maisons et appartements) - CC des Deux Morin

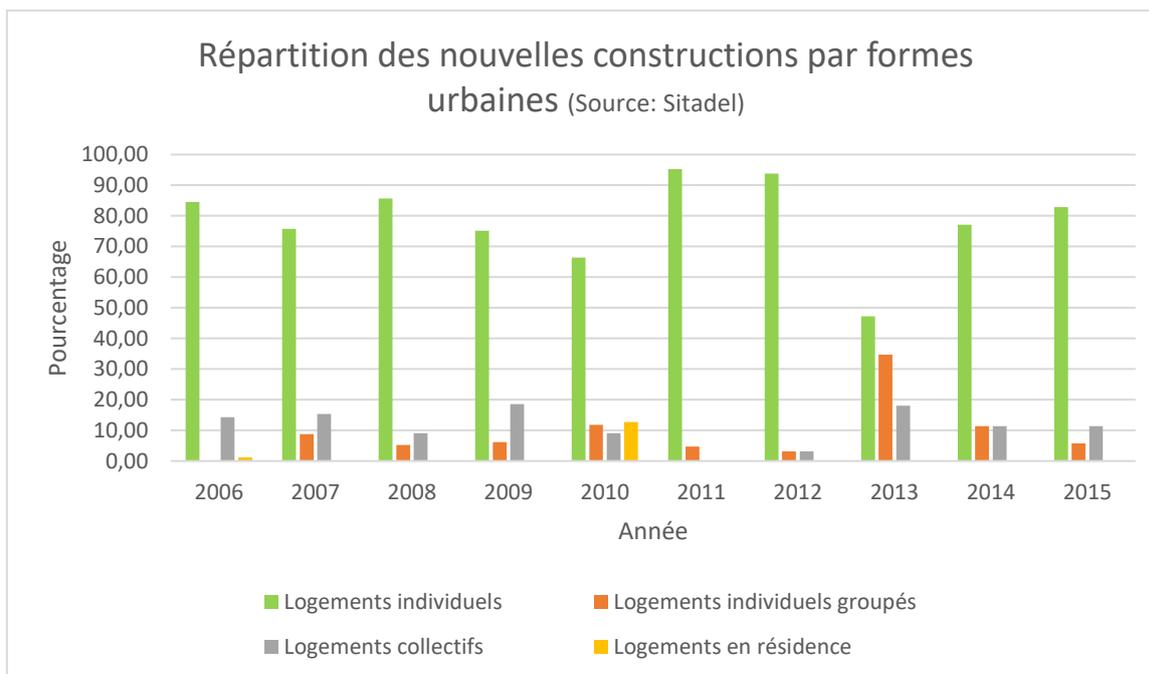


En 2016, la CC2M comptait 84,05 % de maisons et 15,95 % d'appartements, contre 84,07 % et 15,93 % en 2011. Si la situation n'a pas évolué en 5 ans, il est intéressant de noter que **le nombre de maisons a augmenté plus vite que celui des appartements sur cette période : + 438 maisons / + 119 appartements.**

2.1.2.2 Répartition de la construction neuve entre logements individuels, individuels groupés, et collectifs

Sur la période 2006-2015, la CC2M a observé la construction de :

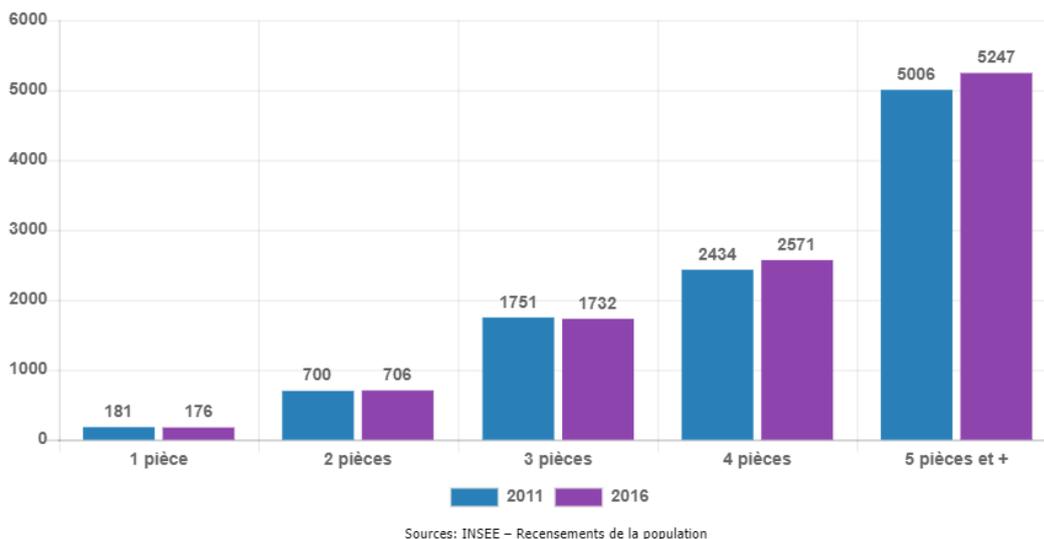
- 606 logements individuels (78 % des constructions),
- 70 logements individuels groupés (9 %),
- 90 logements collectifs (12 %),
- 15 logements en résidence (2 %).



2.1.3 Evolution de la taille des logements

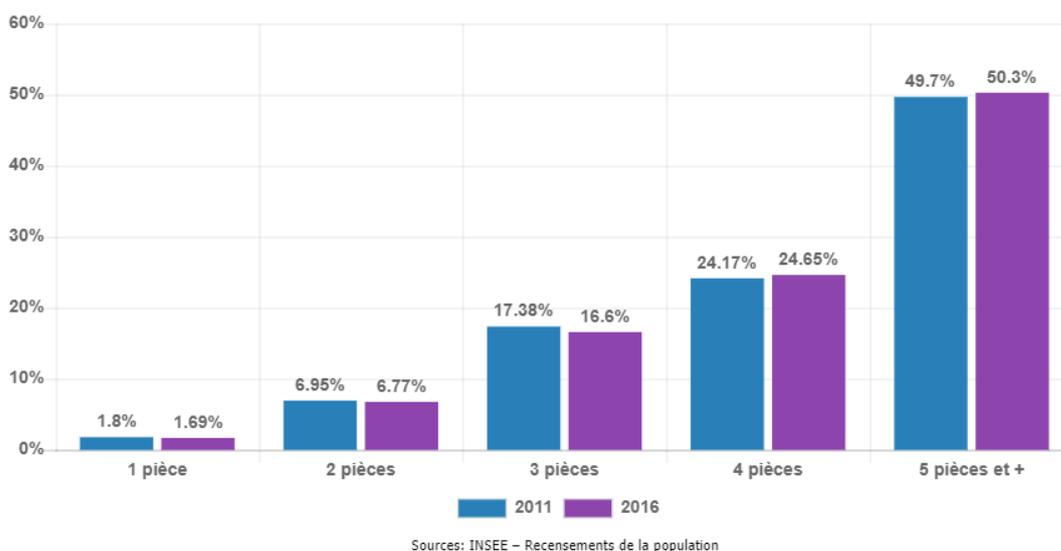
En termes de logements, on observe une stagnation des 3 pièces et moins ainsi qu'une augmentation des 4 pièces (+ 5,6 %) et des 5 pièces et plus (+ 4,8 %).

Evolution de la taille des résidences principales entre 2011 et 2016 - CC des Deux Morin



La structure reste stable dans l'ensemble.

Evolution de la taille des résidences principales entre 2011 et 2016 (%) - CC des Deux Morin

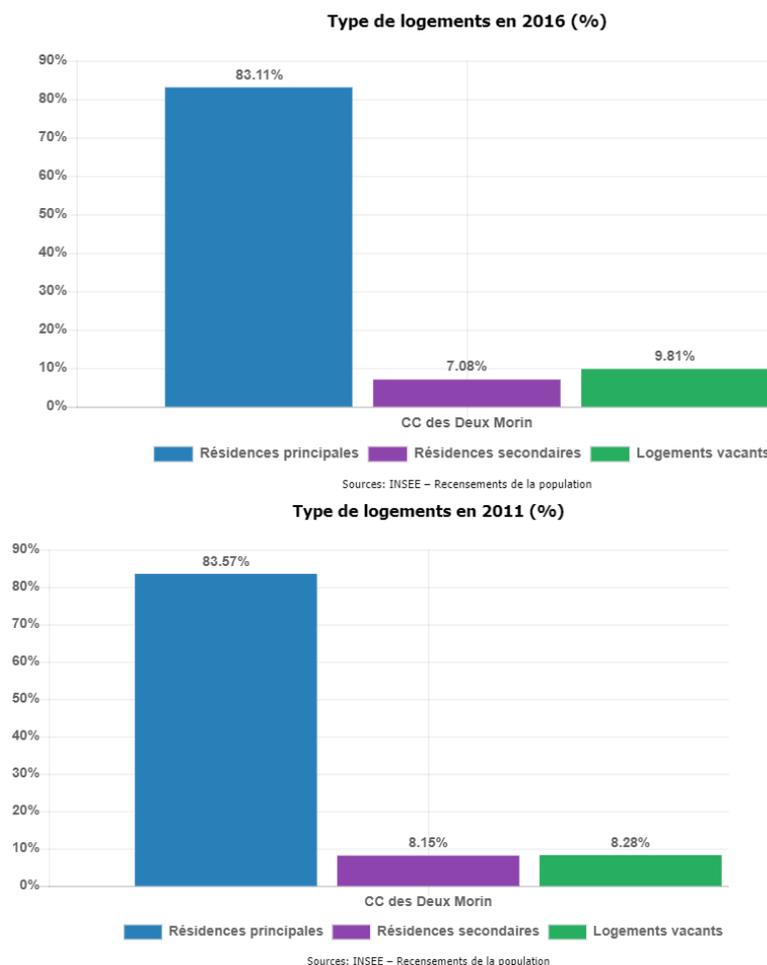


On observe donc un rapprochement entre la tendance démographique et la hausse du nombre de grands ménages et l'évolution du parc de logements. En effet, le territoire a accueilli 241 grands logements supplémentaires en 5 ans, alors que le nombre de grands ménages de 5 personnes et plus augmentait de 0,7 % dans le même temps.

2.2 L'occupation des logements

2.2.1 Logements occupés à titre de résidence principale, de résidence secondaire, ou vacants

Les deux graphiques suivants représentent l'occupation du parc de la CC2M : la part de logements occupés à titre de résidence principale, la part de logements occupés à titre de résidence secondaire, et la part de logements vacants.

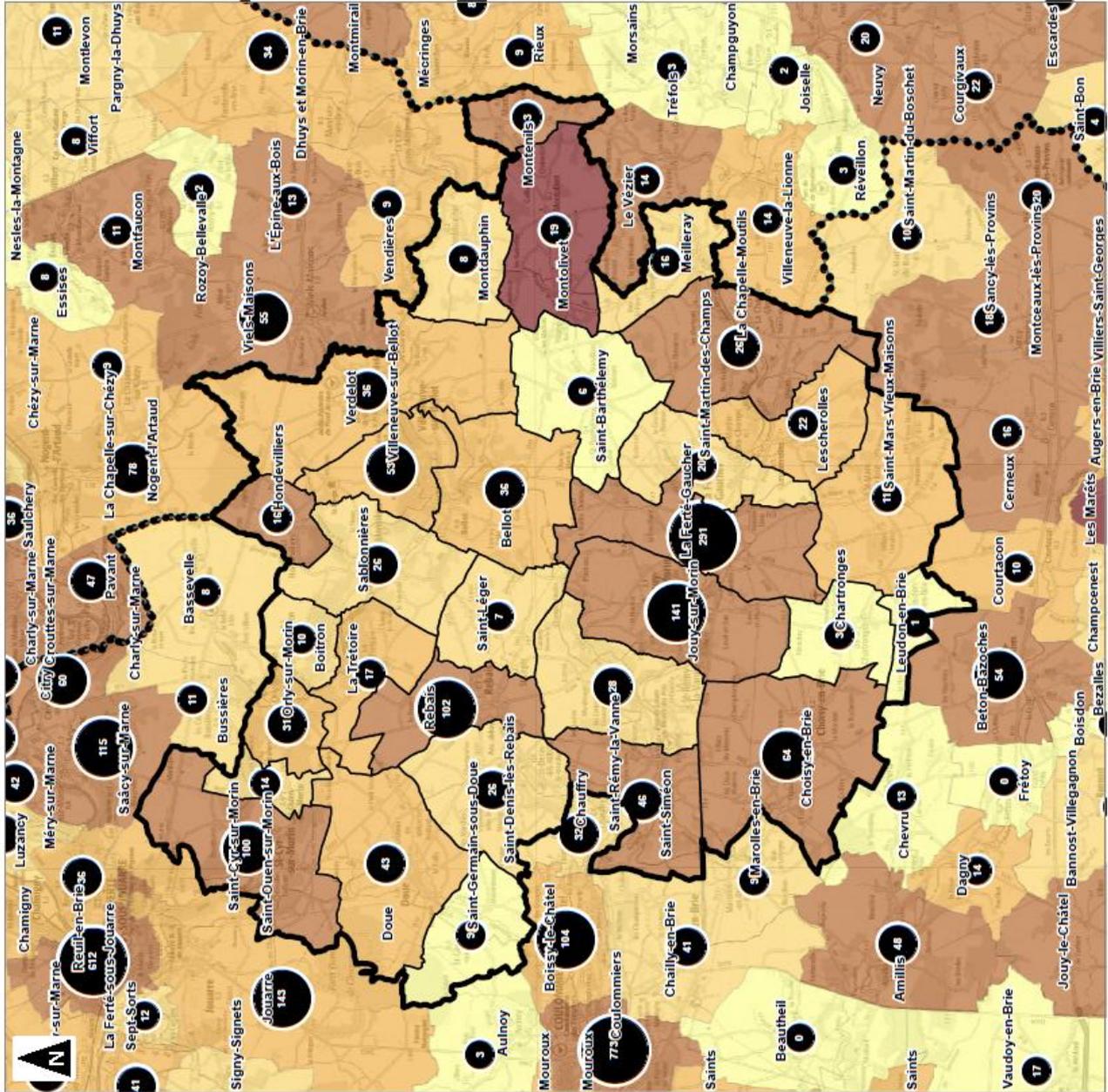


La CC2M se caractérise par :

- Un taux de vacance relativement élevé en 2016 (on considère une vacance normale entre 5 et 7 %) et en nette progression depuis 2011,
- Un taux de résidences secondaires élevé (7 %) en 2016 mais en baisse sur 5 ans.

La carte présentée à la suite illustre le nombre de logements vacants, et le taux de vacance observé dans chaque commune. **Ce taux est « normal » dans 9 communes. Il est inférieur à 5%, ce qui témoigne d'un marché du logement tendu (plus de demandes que d'offres), dans 4 communes. Enfin, 18 communes présentent un taux supérieur à 7,5%. C'est Montolivet qui fait état du plus important taux de vacance avec 15,4 %, cependant ce résultat est à nuancer au regard de la petite taille du parc de logements (123 logements).**

Carte 6. Nombre de logements vacants et taux de vacance



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nombre et part de logements vacants en 2016

■ Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

□ Limites communales

⋯ Limites départementales

■ Part de logements vacants en 2016 :

■ < à 5 %

■ 5 à 7,5 %

■ 7,5 à 10 %

■ 10 à 15 %

■ > à 15 %

● Nombre de logements vacants en 2016 :

● < 25

● 25 - 50

● 50 - 100

● 100 - 250

● > 250



1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Médiateur : Auddicé Urbanisme, 2020

Source de fond de carte : IGN, SCAN200

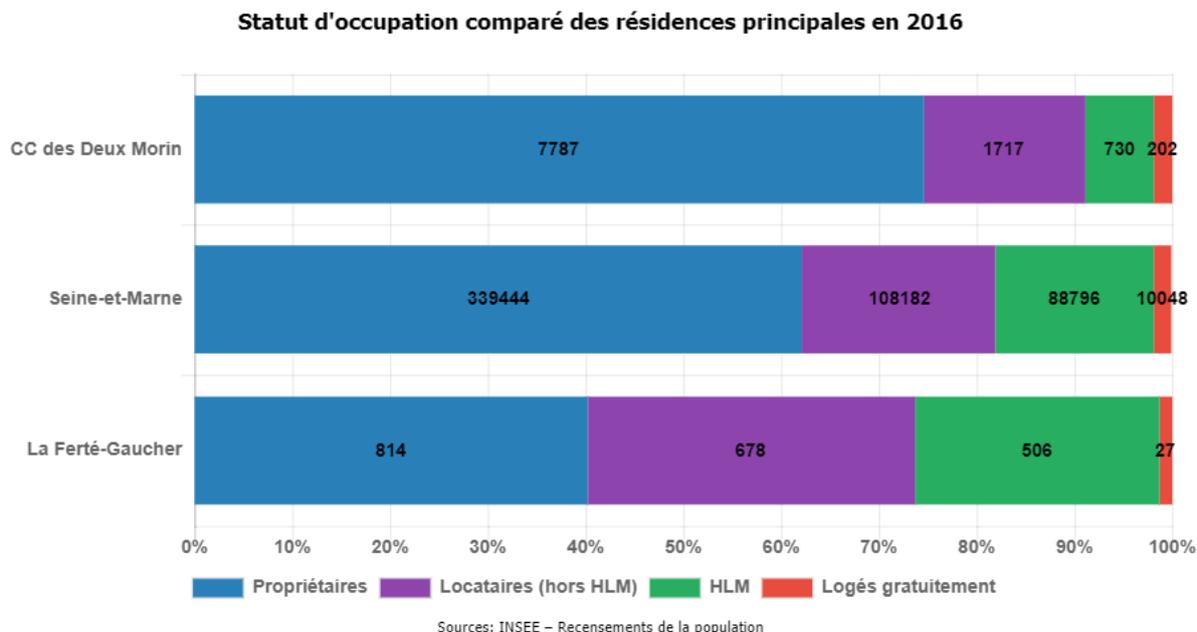
Source de données : INSEE - AUDDICÉ URBAINISME, 2020



2.2.2 Un parc occupé en majorité par des propriétaires

Le graphique suivant est consacré aux modes d'occupation des résidences principales.

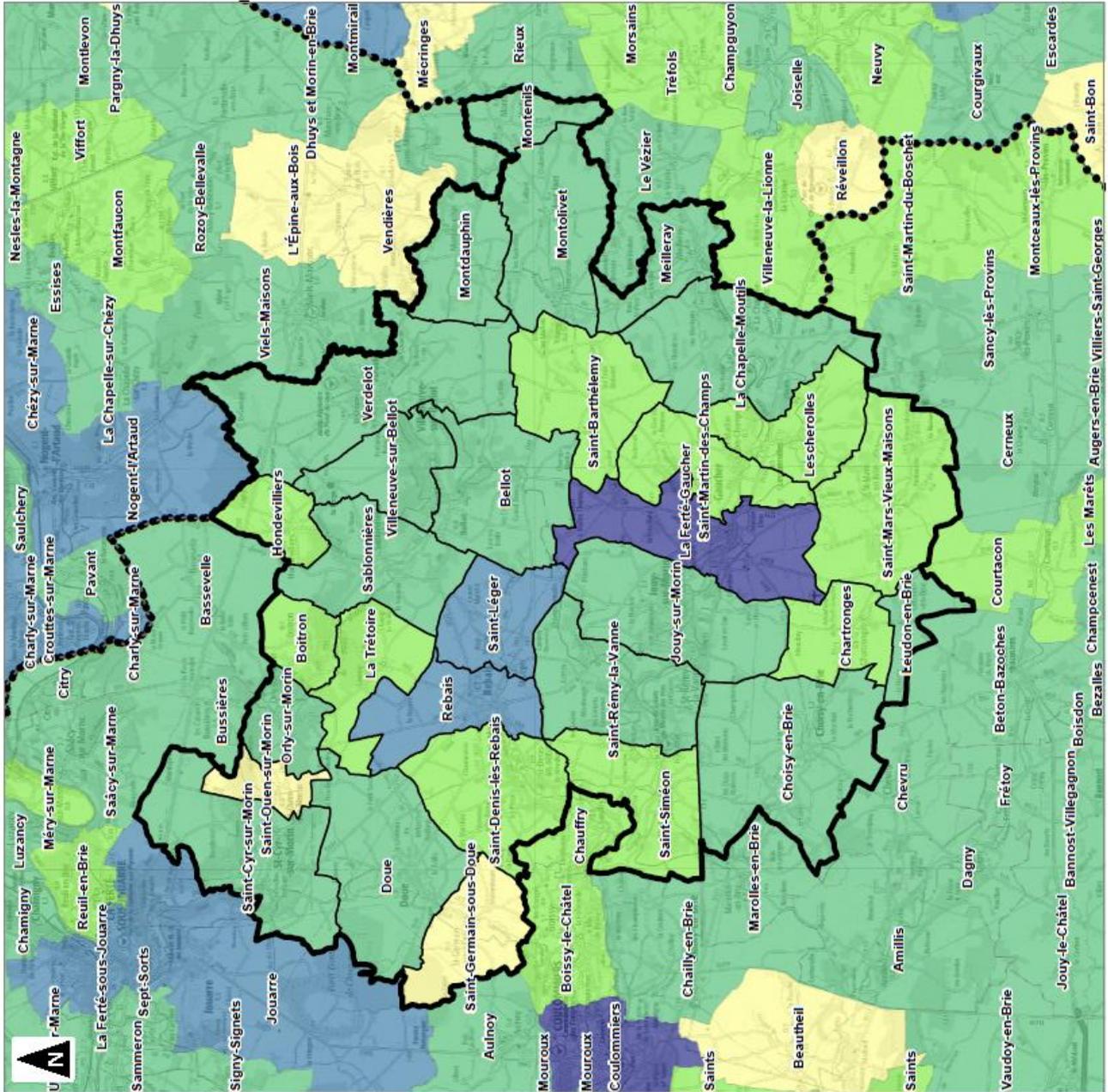
Au sein de la CC2M, 75 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire. Ce taux est plus important que la moyenne départementale (62 %). Le taux de locataires privés est de 16,5 % (20 % à l'échelle départementale), tandis que la part des locataires HLM est de 7 % (16 % pour la Seine-et-Marne). On note que cette répartition a peu évolué depuis 2011.



La carte suivante représente la part des locataires privés ou sociaux à l'échelle de chaque commune.

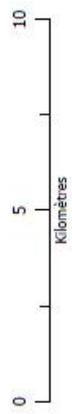
Les communes de Germain-Sous-Doue et Saint-Ouen-sur-Morin sont les 2 seules à afficher moins de 5 % de part de logement locatif. Alors que **La Ferté-Gaucher est la seule à présenter un taux de locatif supérieur à 50 %**. La majorité des communes disposent d'entre 10 à 25 % de logements locatifs.

Carte 7. Taux de logements locatifs en 2016



Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Taux de logements locatifs en 2016

-  Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
 -  Limites communales
 -  Limites départementales
- Taux de logements locatifs en 2016 :
-  < 5 %
 -  5 à 10 %
 -  10 à 25 %
 -  25 à 50 %
 -  > à 50 %



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Maillage : audecod urbanisme, 2020
Sources de données : INSEE - audecod urbanisme, 2020



Concernant les locataires du parc HLM (ou logements locatifs sociaux), **La Ferté-Gaucher apparaît nettement comme la commune la mieux équipée en la matière, avec environ 25% de locataires en parc HLM à l'échelle communale et 70 % de l'ensemble des HLM de l'intercommunalité.** Vient ensuite Rebais (154 HLM), puis Jouy-sur-Morin qui possède 64 logements HLM, soit près de 9 % du parc intercommunal. 5 communes possèdent 1 ou 2 logements HLM et 22 communes n'en possèdent aucun.

Au total, **ce sont 730 logements HLM qui sont répertoriés par l'INSEE sur le territoire en 2016.**

	Propriétaires		Locataires (hors HLM)		HLM		Logés gratuitement	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Bellot	261	86.71%	32	10.63%	0	0%	8	2.66%
Boitron	128	91.43%	11	7.86%	0	0%	1	0.71%
Chartronges	93	89.42%	8	7.69%	0	0%	3	2.88%
Choisy-en-Brie	450	83.18%	84	15.53%	0	0%	7	1.29%
Doüe	339	87.37%	42	10.82%	0	0%	7	1.8%
Hondevilliers	97	93.27%	6	5.77%	0	0%	1	0.96%
Jouy-sur-Morin	670	79.1%	107	12.63%	64	7.56%	6	0.71%
La Chapelle-Moutils	140	81.4%	27	15.7%	0	0%	5	2.91%
La Ferté-Gaucher	814	40.2%	678	33.48%	506	24.99%	27	1.33%
La Trétoire	162	89.01%	15	8.24%	0	0%	5	2.75%
Lescherolles	170	90.91%	13	6.95%	0	0%	5	2.67%
Leudon-en-Brie	53	85.48%	9	14.52%	0	0%	0	0%
Meilleray	175	88.83%	20	10.15%	0	0%	2	1.02%
Montdauphin	75	80.65%	16	17.2%	0	0%	2	2.15%
Montenils	11	84.62%	2	15.38%	0	0%	0	0%
Orly-sur-Morin	216	82.13%	42	15.97%	1	0.38%	4	1.52%
Rebais	518	59.95%	161	18.63%	154	17.82%	31	3.59%
Sablonnières	255	85.57%	31	10.4%	1	0.34%	11	3.69%
Saint-Barthélemy	118	88.06%	13	9.7%	0	0%	3	2.24%
Montolivet	78	88.64%	9	10.23%	0	0%	1	1.14%
Saint-Cyr-sur-Morin	626	84.48%	99	13.36%	1	0.13%	15	2.02%
Saint-Denis-lès-Rebais	329	92.68%	24	6.76%	0	0%	3	0.85%
Saint-Germain-sous-Doüe	172	95.03%	8	4.42%	0	0%	1	0.55%
Saint-Léger	66	72.53%	26	28.57%	0	0%	0	0%
Saint-Mars-Vieux-Maisons	96	90.57%	6	5.66%	0	0%	4	3.77%
Saint-Martin-des-Champs	245	91.76%	18	6.74%	0	0%	4	1.5%
Saint-Ouen-sur-Morin	191	94.09%	8	3.94%	0	0%	4	1.97%
Saint-Rémy-la-Vanne	314	82.63%	53	13.95%	1	0.26%	12	3.16%
Saint-Siméon	311	88.86%	32	9.14%	0	0%	7	2%
Verdelot	236	79.73%	44	14.86%	2	0.68%	14	4.73%
Villeneuve-sur-Bellot	378	82%	73	15.84%	0	0%	9	1.95%
CC des Deux Morin	7787	74.63%	1717	16.46%	730	7%	202	1.94%

Tableau 3. Statut d'occupation des résidences principales en 2016

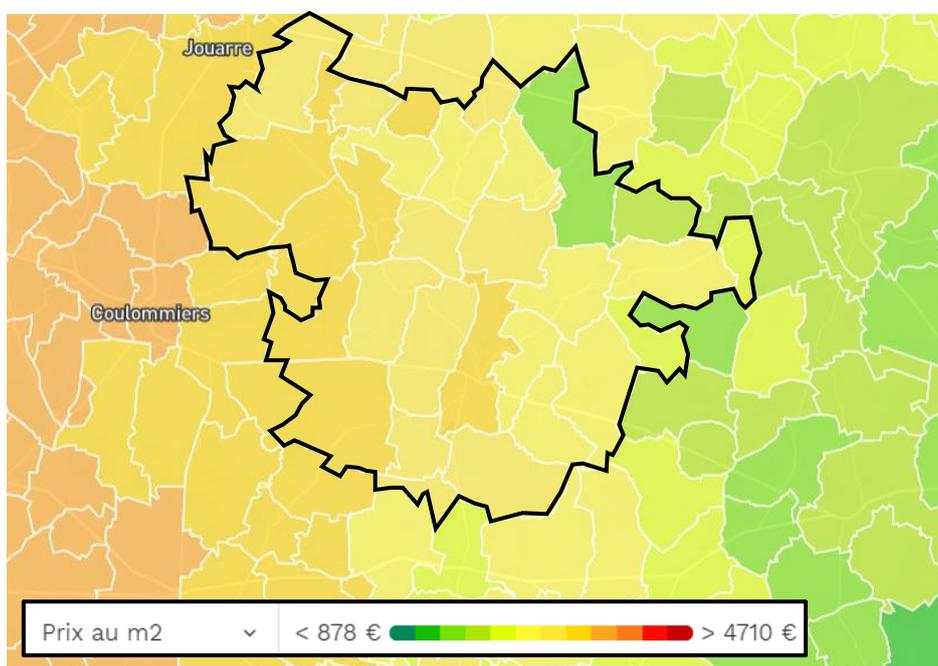
2.3 Zoom sur le parc social et les besoins spécifiques

2.3.1 Un territoire marqué par des prix bas en Ile de France

Le visuel suivant, extrait d'un site d'estimation immobilière en ligne permet d'illustrer la situation de la CC2M en termes d'aires de marché. Le territoire constitue un espace intermédiaire entre :

- l'Est de la Seine-et-Marne, département marqué par des prix élevés générés par Paris et sa grande couronne,
- l'Ouest de la Marne et le Sud de l'Aisne où les prix sont plus faibles.

C'est logiquement que les communes les plus à l'Ouest de la CC2M connaissent des prix plus élevés que dans le reste du territoire. D'après cette source, la commune connaissant le niveau de prix le plus élevé est Boitron où le prix moyen au m² d'une maison est de 1 692 €.



D'après ce site d'estimation en ligne, les prix moyens des maisons iraient de 1 016 à 1 700 € par m² environ, selon les communes.

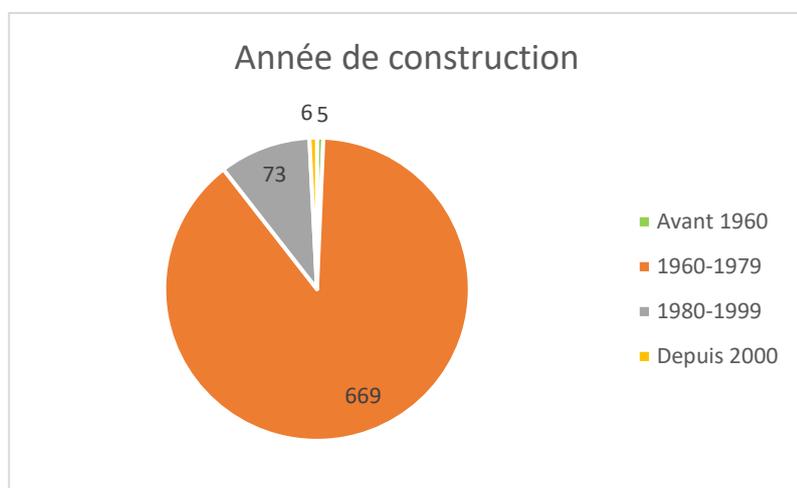
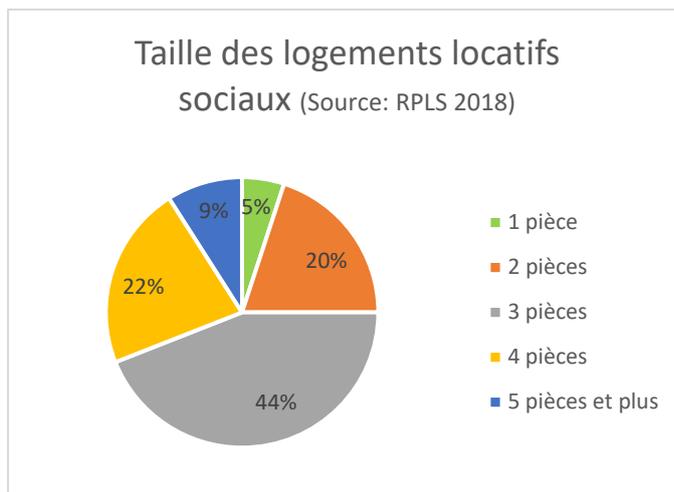
Ces niveaux de prix permettent de faciliter l'accès aux logements pour les publics disposant de revenus modestes.

2.3.2 Le logement locatif social en quelques mots

D'après le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), **la CC2M comprenait 794 logements sociaux en 2018.**

Cela donne une moyenne de 3,2 logements locatifs sociaux pour 100 habitants, soit un taux d'équipement plus faible que la moyenne départementale (7,2).

Comme le montre le graphique ci-dessous, **les logements locatifs sociaux sont en moyenne plus petits que le reste du parc.** A titre d'exemple, les logements de 5 pièces et plus représentent 50,3 % des résidences principales, mais seulement 9 % du parc social. A l'inverse, les 3 pièces représentent 16,6 % des résidences principales, mais 44 % des logements locatifs sociaux.



Le graphique ci-contre est consacré à la période de construction des logements locatifs sociaux.

0,7 % des logements locatifs sociaux ont été construits avant 1960. **La grande majorité de ces logements (89 %) ont été construite entre 1960 et 1979**, contre 10 % entre 1980 et 1999, et 0,8 % depuis 2000.

D'après l'INSEE, le nombre de ménages locataires d'un logement locatif social est passé de 759 en 2011 à 730 en 2016 (- 3,82 %). La dynamique est donc à la baisse dans ce domaine. A titre de comparaison, dans le même temps le nombre de locataires privés est passé de 1 602 à 1 717 (+ 7,18 %), et le nombre de propriétaires occupants de 7 491 à 7 787 (+ 3,95 %).

2.3.3 Les hébergements adaptés aux personnes âgées et handicapées

En termes de logements et d'hébergement destinés aux personnes âgées, la CC2M est équipée de l'offre suivante :

- Hébergements médicalisés pour personnes âgées :
 - **Maison de retraite publique « Saint Aile » à Rebais**, type EHPAD sans unités Alzheimer, 92 places.
 - **Maison de retraite publique « Le Marais » à La Ferté-Gaucher**, type EHPAD, habilitée à l'aide sociale et accueillant à l'entrée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, 80 places.

- **Maison de retraite privée « Korian le Bois Clément »** à **La Ferté-Gaucher**, type EHPAD avec unité Alzheimer de 17 places, hébergement temporaire de 3 places, accueil de jour de 10 places. 79 places au total.



Photo 1. Maison de retraite Korian le Bois Clément

- Hébergement non médicalisé :
 - **Résidence « La Commanderie »** à **La Ferté-Gaucher**, résidence autonomie (foyer logement) pour personnes âgées, 55 places.

2.3.4 Les gens du voyage

Le département de Seine-et-Marne dispose d'un Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage approuvé le 20 décembre 2013 pour la période 2013-2019. L'Etat d'avancement des aires d'accueil permanentes et aires de grands passages des gens du voyage a été réalisé le 1^{er} mai 2018 et ne fait état d'aucun équipement spécifique sur le périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin ni d'aucun objectif de réalisation.

Synthèse sur l'habitat

Depuis 1968, le parc de logement a connu une très forte croissance (+ 77 %), pour atteindre un total de 12 558 logements environ.

Plus récemment, le territoire a connu un **rythme de construction en baisse** : + 58 logements construits par an en moyenne entre 2011 et 2016, alors que la période 2006-2015 affiche un rythme moyen annuel de 78 nouveaux logements.

La CC2M connaît donc toute de même une dynamique relativement importante.

Le **parc de la CC2M** est prédominé par les logements individuels (84 %, contre 16 % pour le collectif), et les grands logements (25 % de T4, 50 % de T5 et plus).

Cependant, des évolutions sont perceptibles depuis 2011 :

- Le parc de logements individuels a progressé plus vite que le parc de logements collectifs entre 2011 et 2016 (+ 438 maisons / + 119 appartements.)
- **En termes de taille, le territoire a vu son parc se développer sur les segments de plus de 4 pièces.** De ce point de vue, on observe un parallèle entre évolution démographique des grands ménages ces 5 dernières années et l'évolution du parc de logements.

En termes d'occupation du parc, la CC2M se caractérise par :

- Un taux de vacance important (9,81 %) qui laisse présager la nécessité d'une intervention spécifique ;
- Un taux de résidences secondaires non négligeable (7,08 %) ;
- Une majorité de propriétaires occupants : 75 %, contre 16,5 % de locataires du parc privé et 7 % de locataires du parc HLM ;
- Entre 2011 et 2016, c'est le segment des locataires du parc privé qui a le plus progressé (+7,18 %), suivi des propriétaires (+3,95 %), alors que les locataires en HLM étaient moins nombreux (-3,82 %).

La CC2M accueille un parc locatif social de 794 logements en 2018, en grande partie construit dans les années 1960 et 1970 (89 % du parc), comprenant une part importante de logements petits ou moyens, **fortement concentré à La Ferté-Gaucher** (la commune comprend environ 25% de logements locatifs sociaux). Le territoire présente un taux d'équipement en logements sociaux 2 fois inférieur à la moyenne départementale.

Il est intéressant de noter que **le niveau de prix bas observé sur le marché privé atténue le rôle du segment locatif social (ou de l'accession sociale) dans les parcours résidentiels des ménages.**

En matière de logement ou d'hébergement des personnes âgées, la CC2M comprend des structures pour les personnes autonomes et des structures pour les personnes dépendantes. **Les besoins dans ce secteur devraient être importants à l'avenir compte tenu du vieillissement de la population.**

Concernant l'accueil des gens du voyage, le schéma départemental a été approuvé en 2013 à horizon 2019. Pour la CC2M, il ne contient aucun objectif de réalisation d'équipement.

CHAPITRE 3. EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

3.1 Une polarité de services constituée autour de La-Ferté-Gaucher

L'analyse des niveaux de services présents dans les communes repose sur l'exploitation d'une base de données gérée par l'INSEE : la Base Permanente des Equipements (BPE) de 2017. Cette dernière indique précisément les équipements, commerces et services présents dans chaque commune, parmi une liste de 100 items environ. Elle répartit l'offre en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :

- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...
- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...
- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

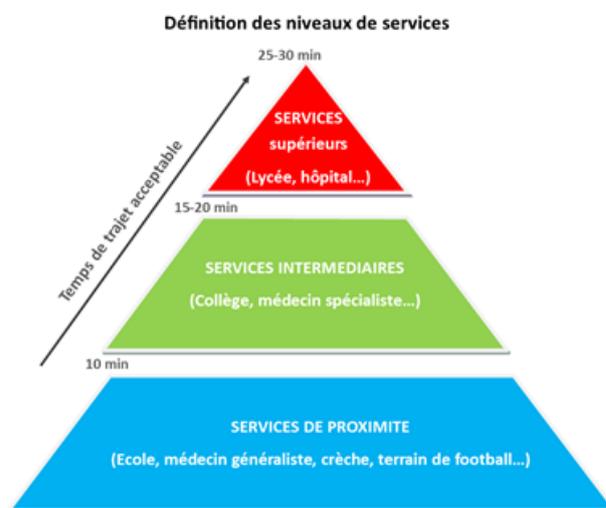


Figure 1. Différentes catégories de services

Les polarités communales sont déterminées sur la base des catégories d'offres déterminées ci-avant. Une commune dispose ainsi d'une offre :

- **supérieure** si elle comprend au moins 17 des 35 équipements et services recensés par l'INSEE dans cette catégorie ;
- **intermédiaire** si elle comprend au moins 17 des 34 équipements et services recensés par l'INSEE dans cette catégorie ;
- **de proximité** si elle comprend au moins 15 des 30 équipements et services recensés par l'INSEE dans cette catégorie.

Le graphique suivant représente la variété de l'offre d'équipements, commerces et services sur le territoire de la CC2M. Toutes les communes ne sont pas représentées. Ont été retenues uniquement celles assurant à minima une polarité dite de proximité.

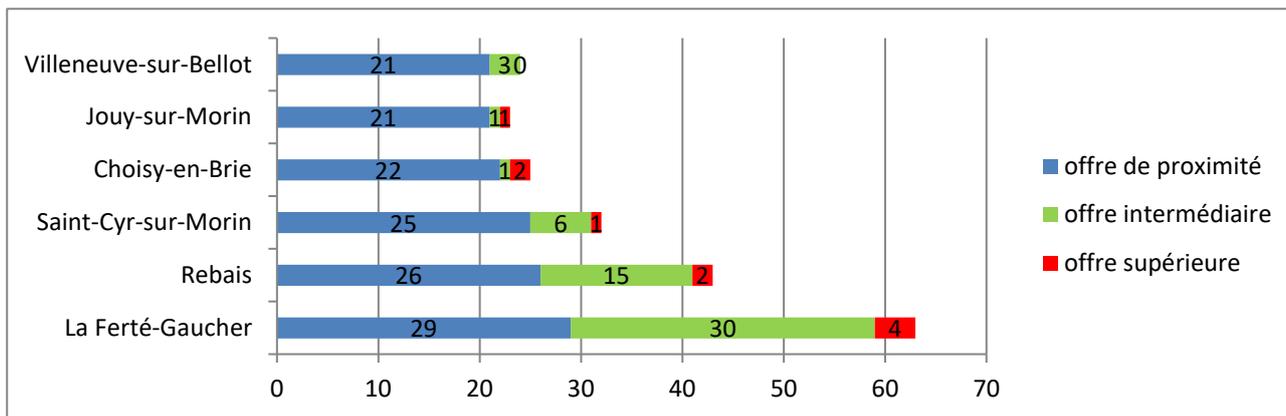


Figure 2. Variété d'équipements dans les communes de la CC2M (source : INSEE, BPE 2017)

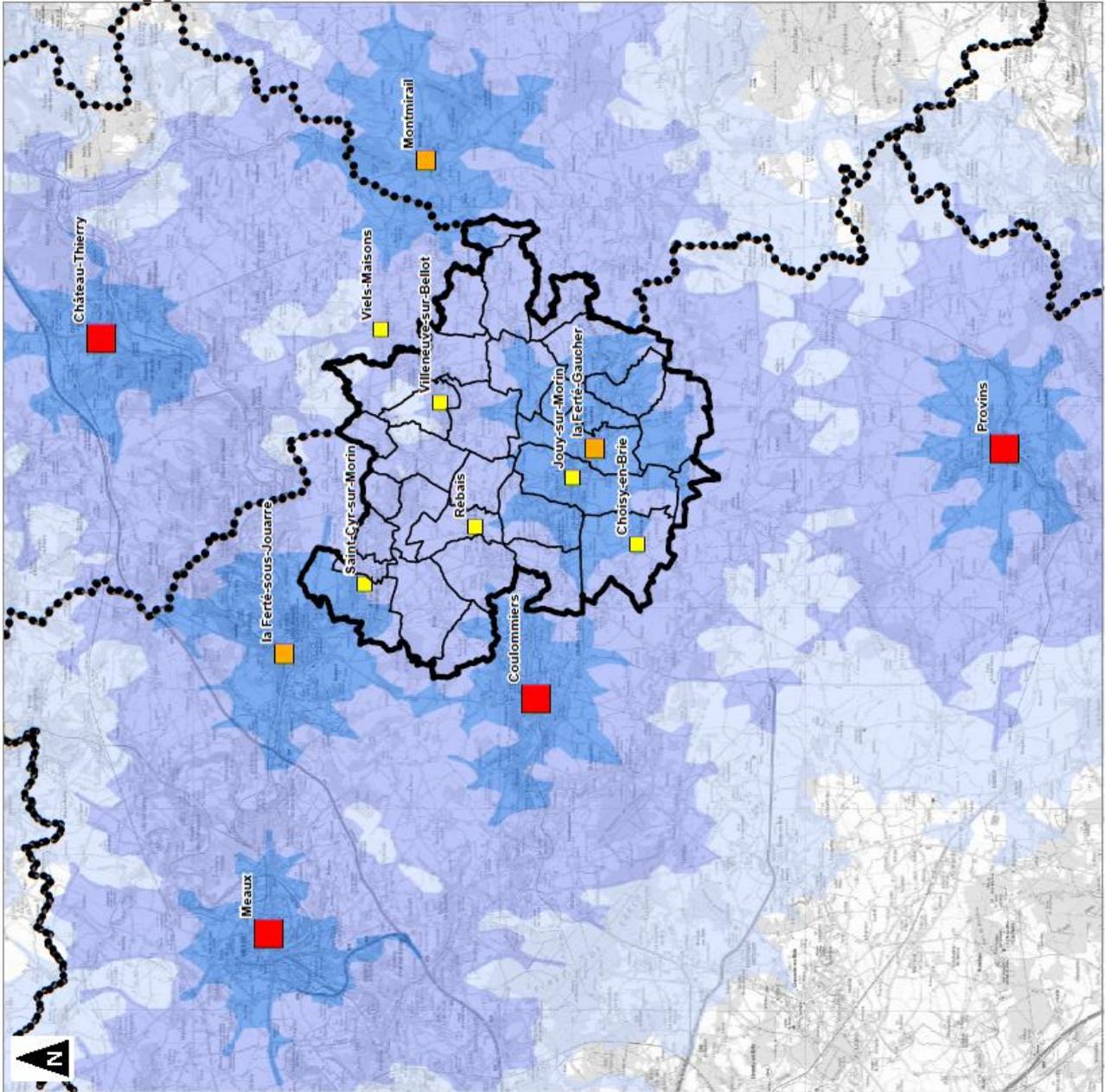
La-Ferté-Gaucher se **distingue nettement comme la commune disposant de la plus grande variété d'équipements, commerces et services et peut être considérée à ce titre comme un pôle d'équipement majeur**. Elle possède **une diversité d'offre d'équipements intermédiaires (29) aussi importante que son offre de proximité (30)**. Elle accueille également 4 équipements de catégorie supérieure : une structure psychiatrique en ambulatoire, un établissement de soins à domicile pour personnes âgées, un établissement de soins pour enfants handicapés à domicile ou en ambulatoire, ainsi qu'un établissement d'hébergement pour adultes handicapés.

Derrière ce pôle central, apparaît **Rebais qui est caractérisée par une offre d'équipements de proximité significative (26 services différents), complétée par une quinzaine d'équipements intermédiaires**. Les habitants trouvent dans cette ville une réponse intéressante aux besoins du quotidien. Viennent ensuite 4 communes qui disposent d'au moins 15 équipements de proximité différents (quelques équipements ou services publics, quelques artisans ou commerçants). **Ces 5 communes constituent des pôles d'équipements de proximité selon le classement établi par l'INSEE.**

La CC2M compte 6 polarités au total, ce qui constitue un réseau de polarité permettant d'assurer des services de proximité suffisant face aux besoins du quotidien. Elle est située à proximité 4 pôles supérieurs : Château-Thierry, Coulommiers, Provins et Meaux accessibles en moins de 30 minutes et permettant de répondre à des besoins plus exceptionnels. Les pôles intermédiaires de la Ferté-sous-Jouarre et Montmirail complètent l'offre des services.

La CC des 2 Morin présente une bonne accessibilité vers des pôles supérieurs (en particulier à l'Est), tout en garantissant une offre de proximité relativement bien répartie sur l'ensemble de son territoire, laissant tout de même une façade Est un peu moins bien pourvue tant à l'intérieur même du territoire que dans l'environnement proche (à proximité du pôle intermédiaire de Montmirail).

Carte 8. Les niveaux d'équipements, commerces et services



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pôles d'équipements

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites départementales

Type de pôle :

Pôle d'équipement supérieur

Pôle d'équipement intermédiaire

Pôle d'équipement de proximité

Temps d'accès à une commune pôle intermédiaire ou supérieur (en voiture) :

Moins de 10 minutes

de 10 à 20 minutes

de 20 à 30 minutes



1:240 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Illustration : Auddicé Urbanisme, 2020
Sources de fond de carte : IGN, SCA2000
Sources de données : IGN, INSEE, Copernicus Services, etc. - Auddicé Urbanisme, 2020

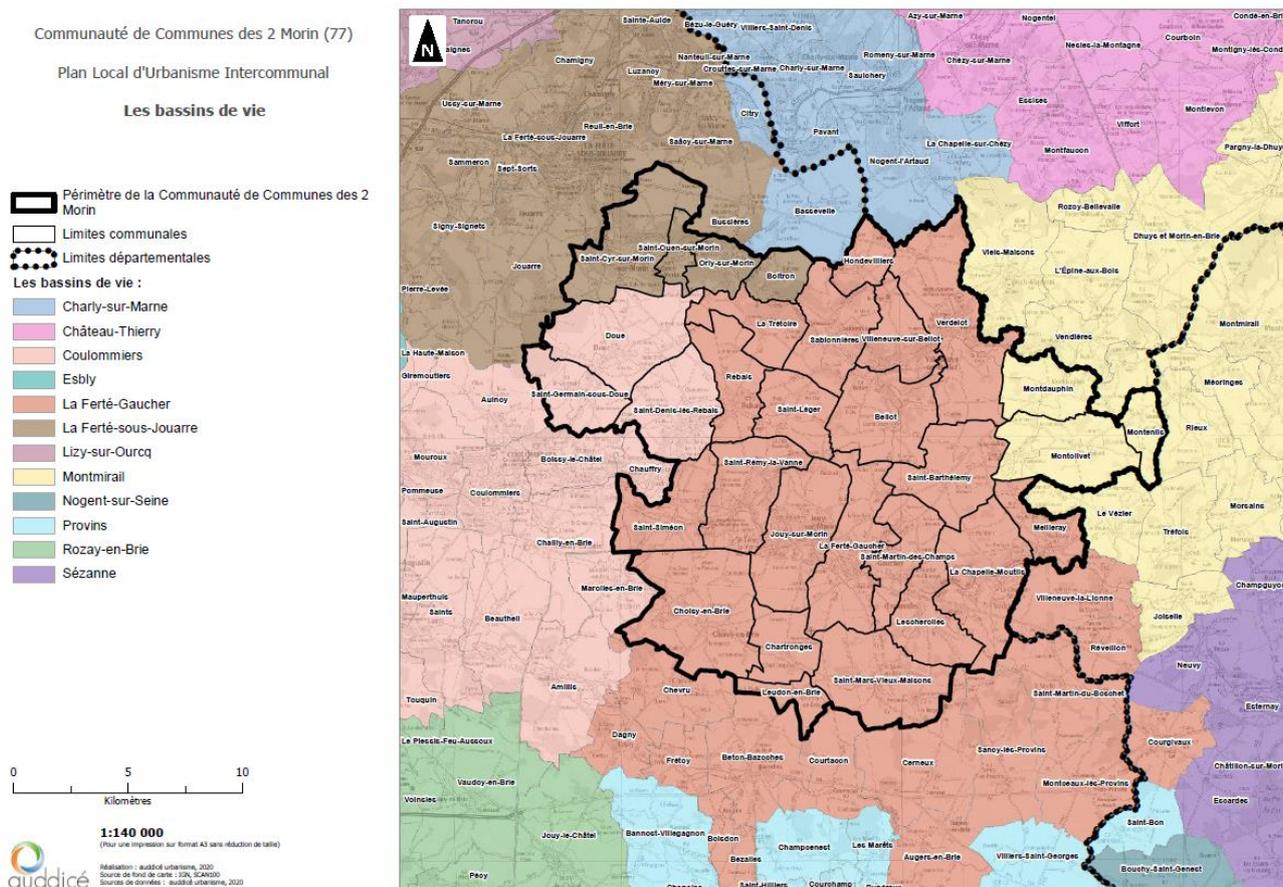


3.2 Des bassins de vie structurés autour de La Ferté-Gaucher

Une seconde manière d'appréhender le fonctionnement général du territoire est de se référer aux **bassins de vie de l'INSEE**. D'après ce dernier : « *le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.* »

Le zonage des bassins de vie est construit **autour des pôles intermédiaires ou supérieurs** (voir carte précédente) : la méthode consiste à déterminer les zones d'influence de ces pôles en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

Carte 9. Les bassins de vie



La CC2M est répartie entre 4 bassins de vie dont le plus étendu est celui de la Ferté-Gaucher qui recouvre 22 communes. Ce sont 3 communes du Nord-Est (Montdauphin, Montenils et Montolivet) qui appartiennent à un bassin de vie voisin, celui de Montmirail. D'autres communes du Nord-Ouest se répartissent sur les bassins de vie de Coulommiers et de La Ferté-sous-Jouarre.

En dépit du fait que le bassin de vie de La Ferté-Gaucher n'englobe pas l'ensemble de la CC2M, **cette analyse tend à confirmer que la Communauté de Communes est caractérisée par la proximité de l'offre d'équipements, commerces et services.**

3.3 Analyse sectorielle de l'offre d'équipements et de services

3.3.1 Enseignement et garde d'enfants

3.3.1.1 Solutions de garde pour les jeunes enfants

■ Une forte demande auprès de la structure multi-accueil

La Communauté de Communes gère une structure multi-accueil ouverte en novembre 2018, spécifiquement destinée à de l'accueil collectif destiné aux enfants préscolaires, dès l'âge de 3 mois jusqu'à 3 ans. La structure regroupe à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel. Le multi-accueil compte 33 berceaux.

La demande d'accueil collectif régulier est de plus en plus fréquente et aujourd'hui non couverte. Ce constat s'est renforcé depuis la fusion des 2 anciennes Communautés de Communes le 1^{er} janvier 2017. Le service de halte-garderie n'est aujourd'hui plus considéré comme suffisant face à une demande croissante de la population.



Photo 2. Multi-accueil des 2 Morin

■ Le Tilleul : un lieu d'accueil enfants-parents

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) du Tilleul de la CC2M est un service gratuit, un accueil dans le respect de l'anonymat, un espace d'écoute et de soutien à la parentalité, ouvert aux familles du territoire et aux enfants de moins de 6 ans.



Photo 3. Salle de jeu du Tilleul

■ Le relais des assistants maternels : un service itinérant

Le Relais Assistants Maternels (RAM) a été créé par la CC2M. C'est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges, de professionnalisation des 171 assistants maternels du territoire communautaire. C'est un lieu ressource pour les parents en recherche d'un mode d'accueil et souhaitant bénéficier de renseignement sur l'emploi d'un ou une assistant(e) maternel(le).

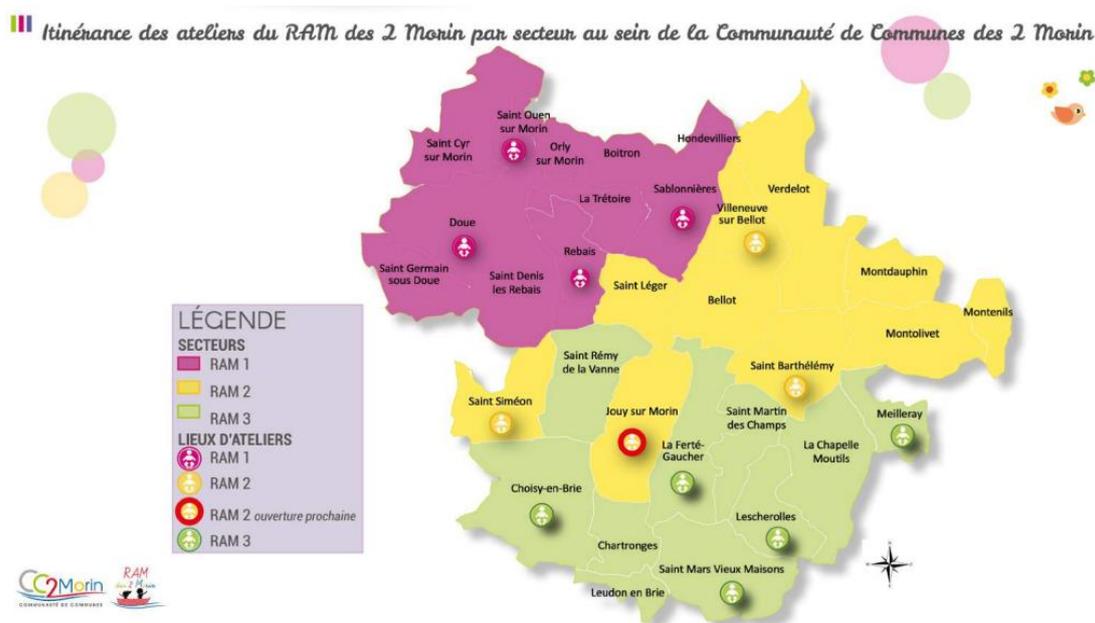


Figure 3. Les trois secteurs du RAM

3.3.1.2 L'accueil de loisirs sans hébergements

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés. Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 14 ans pendant l'année scolaire : les mercredis, en périscolaire et pendant les périodes de vacances.

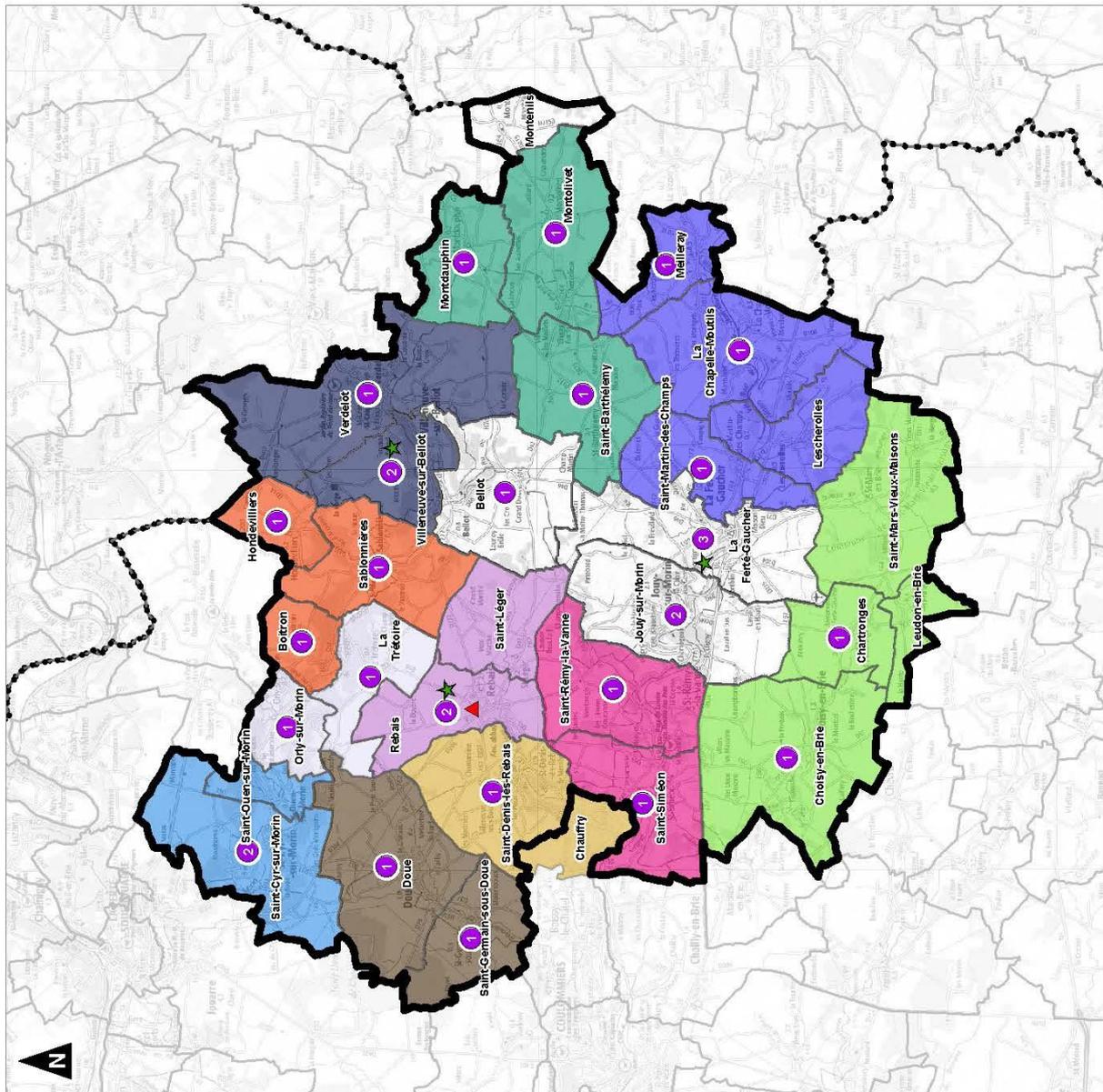
Les ALSH sont présents à La Ferté-Gaucher, Rebais, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-sous-Doue et Villeneuve-sur-Bellot.

3.3.1.3 Les écoles élémentaires et maternelles

La plupart des communes de la CC2M dispose d'une école comme le montre la carte page suivante (seules 5 communes n'en disposent pas). On recense au total 31 établissements sur le territoire. Les communes sont regroupées en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Toutes les écoles du territoire relèvent de l'enseignement public.

Carte 10. Organisation scolaire



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Organisation Scolaire

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites

Limites départementales

Les regroupements pédagogiques intercommunaux:

RPI 1

RPI 2

RPI 3

RPI 4

RPI 5

RPI 6

RPI 7

RPI 8

SIUV 2

SIUV 3

SIUV 1

Ecole publique

Collège

Institut Médico Educatif (IME)



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : auddicé urbanisme, 2020



3.3.1.4 Les collèges

La Communauté de Communes des 2 Morin compte 3 collèges publics localisés à :

- La-Ferté-Gaucher : collège Jean Campin, qui comprend un effectif de près de 730 élèves,
- Rebais : collège Jacques Prévert, comportant un effectif de 350 élèves,
- Villeneuve-sur-Bellot : collège Les Creusottes accueillant un effectif de 400 élèves pour une capacité maximale de 600 élèves.



Photo 4. Collège « Les Creusottes » à Villeneuve-sur-Bellot

3.3.1.5 Les lycées

Le territoire n'est pas équipé de lycée.

Les élèves de la CC2M sont amenés à fréquenter les établissements suivants :

- le lycée général de la Ferté-sous-Jouarre,
- le lycée général Jules Ferry de Coulommiers,
- le lycée technique de Coulommiers,
- le lycée agricole et CFA de la Bretonnière à Chailly-en-Brie.

3.3.1.6 L'institut Médico Educatif de Rebais

L'IME de la Tour à Rebais a pour mission d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. **Ouvert en 1970, il contient 64 places en semi internat et fait partie de la Fédération APAJH.**

3.3.1.7 Le transport scolaire

Le transport scolaire est organisé par le Département et par la Région pour acheminer les écoliers, les collégiens et lycéens de leur lieu d'habitation aux établissements scolaires.

Les horaires de ces lignes ne conviennent pas pour se de placer dans la journée, mais tous les adultes ont la possibilité d'emprunter les lignes à vocation scolaire.

3.3.2 Equipements culturels et sportifs

3.3.2.1 Une politique culturelle en milieu rural

Le développement culturel de la CC2M repose sur un contrat triennal avec le Département de Seine-et-Marne voté le 28 septembre 2017. L'activité prolifique de quelques associations culturelles, la présence du Musée départemental de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin, le partenariat existant sur le territoire avec l'association départementale Act'Art, les actions engagées depuis quelques années par les deux anciennes Communautés de Communes ont conduit le Département de Seine-et-Marne à proposer un contrat triennal de développement culturel au territoire des 2 Morin.

Le projet « Fabul'arts » a vu le jour grâce à ce programme, il s'axe autour :

- **du domaine musical** avec notamment le soutien au développement de l'école de musique appelée La Boite à MusiqueS,
- **du domaine du théâtre et de la danse** avec l'association Act'Art qui développe l'accueil en résidence de compagnies artistiques,
- **de grands évènements culturels** comme le Printemps des 2 Morin et le Festival Paroles de Plantes,
- **du domaine de la lecture publique** avec la création d'un réseau de bibliothèques du territoire via le développement d'actions qui leur sont destinées (évènements, carte unique, communication commune...),
- **du domaine de l'art visuel** avec le partenariat de l'association Ecrans des mondes par la diffusion de films documentaires.

3.3.2.2 L'enseignement artistique et l'art du spectacle

■ L'école de musique

Créée en 2012, l'association « Les Troubadours » devenue l'ADDA (Association pour le Développement des Disciplines Artistiques) a créé « La Boîte à Musiques » qui coordonne et valorise les activités musique et théâtre dans la Communauté de Communes des 2 Morin. La Boîte à Musiques orchestre l'enseignement et la pratique collective de la musique à La Ferté-Gaucher, Villeneuve sur Bellot, Saint Cyr sur Morin et Rebais. L'enseignement musical sur le territoire des 2 Morin est ainsi organisé par pôles : un pôle musiques actuelles, un pôle orchestre, etc.

■ L'école de théâtre

L'École de Théâtre de l'association « ADDA » enseigne aux enfants à partir de 7 ans, ainsi qu'aux adultes dans la salle Henri Forgeard à La Ferté-Gaucher.

■ La résidence d'artistes

La Communauté de Communes des 2 Morin, en accord avec la DRAC Île-de-France et Act'Art, a choisi d'accueillir des artistes issus du spectacle vivant en résidence. Dans le cadre de ce projet artistique et social sur la période 2019-2020, la compagnie Pôle K-Karim Sebbar propose un projet pour les 2 Morin intitulé « Itinérance des points de vue », qui décline un ensemble d'actions artistiques privilégiant la participation des habitants pour s'approprier différemment le territoire.



Photo 5. Projet en résidence de la troupe de Karim Sebbar

3.3.2.3 Les bibliothèques et médiathèques

Plusieurs communes de la CC2M sont équipées de bibliothèques : Bellot, Rebais, Doue, Orly-sur-Morin, Choisy-en-Brie, Villeneuve-sur-Bellot et Saint-Rémy-de-la-Vanne. On dénombre également deux médiathèques : une à La Ferté-Gaucher (médiathèque Alain Peyrefitte) et une à Saint-Cyr-sur-Morin.

Ces établissements sont organisés en un réseau permettant d'élargir le catalogue des prêts.

3.3.2.4 Le Musée départemental de la Seine-et-Marne

Le Musée départemental de la Seine-et-Marne, situé dans la commune de Saint-Cyr-sur-Morin, est ouvert au public depuis 1995. Labellisé Qualité Tourisme, Musée de France et Patrimoine d'Intérêt Général, cette ancienne auberge-épicerie transformée en musée propose aux visiteurs de découvrir une large collection d'outils conservée depuis 1956 ainsi que l'œuvre de l'écrivain Pierre Mac Orlan.



Photo 6. Musée départemental de la Seine-et-Marne

3.3.2.5 Le pôle de loisirs mécaniques

Le pôle de loisirs mécaniques Aérosphalte a été créé en 2007. Le pôle rassemble dans un même lieu de 90 ha, l'ensemble des activités de loisirs et de sports mécaniques (auto, moto, tout terrain...). Depuis le 1^{er} janvier 2019, le pôle de loisirs mécaniques est géré par la CC2M.

• Les circuits

Principale composante du pôle de sports mécaniques, les circuits occupent une parcelle totale de 50 ha :

- 30 ha occupés par les circuits et ses annexes,
- 20 ha de réserve foncière.

Le circuit est exploité par l'entreprise SEMIIC « Circuits LFG » qui l'anime depuis 2008.

La partie dédiée au circuit est également composée d'un bâtiment d'accueil de 1 400 m² pour recevoir les clients et d'un Technopôle de 3 000 m² qui regroupe des activités économiques liées aux sports automobiles.

• Les activités aéronautiques

Une piste en herbe de 4,5 ha est dédiée aux activités d'aéronautique. L'aérodrome présent sur le site est agréé par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). En outre, la société Picot Land occupe une parcelle de 8 700 m² sur laquelle elle possède un hangar ULM loué par l'association « Les Gratte-Ciel » qui propose des baptêmes de l'air et des stages de formation au brevet de pilote.

Enfin, la société AOZ propose un large éventail de prestations dans les domaines de l'aéronautique tels que la formation et la vente de drones et d'ULM.

• L'hôtellerie et la restauration

Sur le site de l'Aérosphalte, se trouvent également un restaurant et un hôtel. Le restaurant « Entre Ciel et Terre » dispose d'une capacité de 100 couverts. L'hôtel deux étoiles « le Grand Terre » dispose d'une capacité de 19 chambres. L'offre est complétée par 19 bungalows.

• Les évènements

Le site de l'Aérosphalte est également un lieu privilégié pour organiser de grands événements. Le championnat d'Europe d'Ultra4, une nouvelle discipline tout-terrain qui allie course et franchissement d'obstacles, y a été organisé. La première Formule-E et la première moto de course électrique ont été présentées sur le circuit. Chaque année un rendez-vous des Mustangs est également organisé à l'Aérosphalte et des émissions TV de sports mécaniques sont tournées à l'Aérosphalte.



Photo 7. Les circuits de l'Aérosphalte

3.3.2.6 Les équipements sportifs

■ Ecole multisports

Structure intercommunale, l'école multisports accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans pendant l'année scolaire du mardi au vendredi après la classe et le mercredi suivant une logique d'animations par pôles géographiques et de rotation par commune.

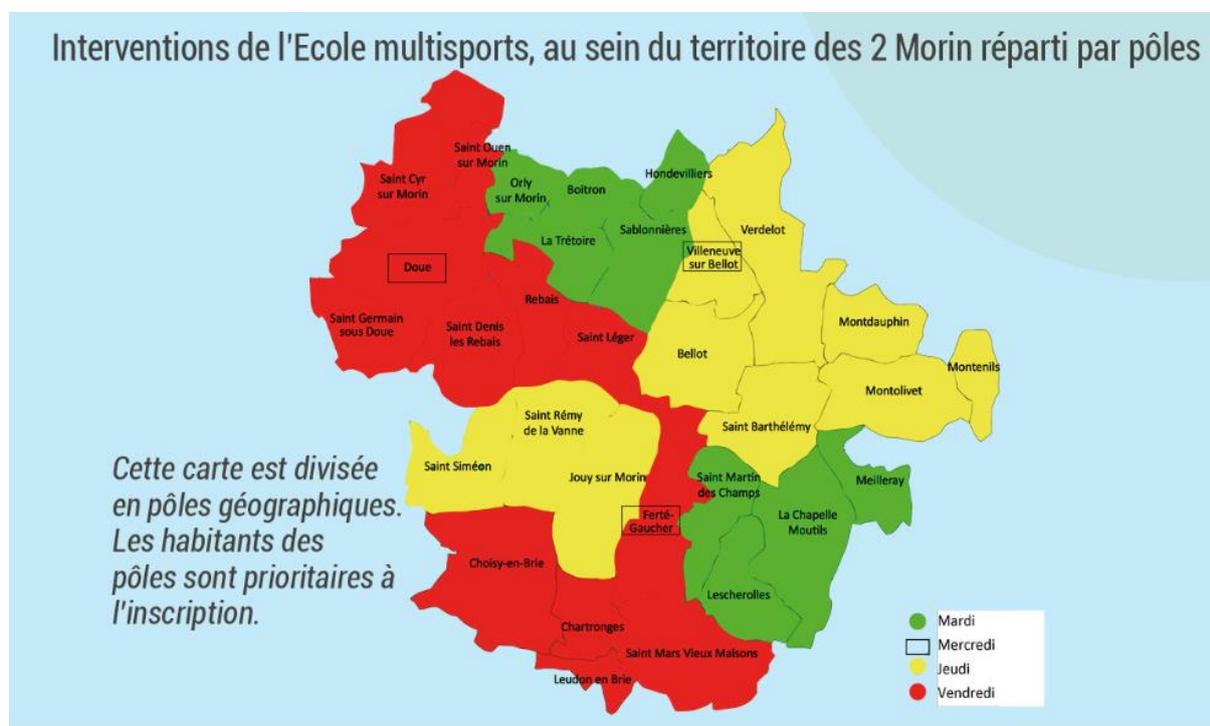


Figure 4. Les 3 pôles de l'école multisports

De nombreuses activités s'organisent autour de 5 types de pratiques :

- **Sports collectifs** : Football, Basket-ball, Handball, Flag-rugby, Ultimate, Flag-foot us, Kin-ball.
- **Sports de combat** : Boxe française, Escrime, Lutte, Grappling.
- **Sports d'expression corporelle** : Acrosports, Danse, Gymnastique, Arts du cirque.
- **Sports de raquette** : Tennis, Tennis de table, Badminton, Speedminton.
- **Sports de plein air** : Equitation, Natation.

■ Equipements communautaires et évènements

La CC2M gère également un certain nombre d'équipements intercommunaux qui profitent à un riche tissu d'associations sportives :

- les **gymnases** de Rebais et de Villeneuve sur Bellot,
- la **salle de sport** de Doue,
- la **base de canoé kayak** de Verdelot,
- la **piscine découverte Ariel Mignard à Bellot**, ouverte durant la période estivale (18 000 entrées en 2018),
- les **terrains de football** de Rebais, Villeneuve sur Bellot, Doue et Jouy sur Morin,
- le **complexe sportif** Gérard Petitfrère de La Ferté-Gaucher,
- le **complexe sportif** de Choisy en Brie.

Une politique tarifaire permet aux jeunes d'exercer des activités sportives à moindre coût. Cette politique crée une mixité qui est facteur de cohésion sociale.



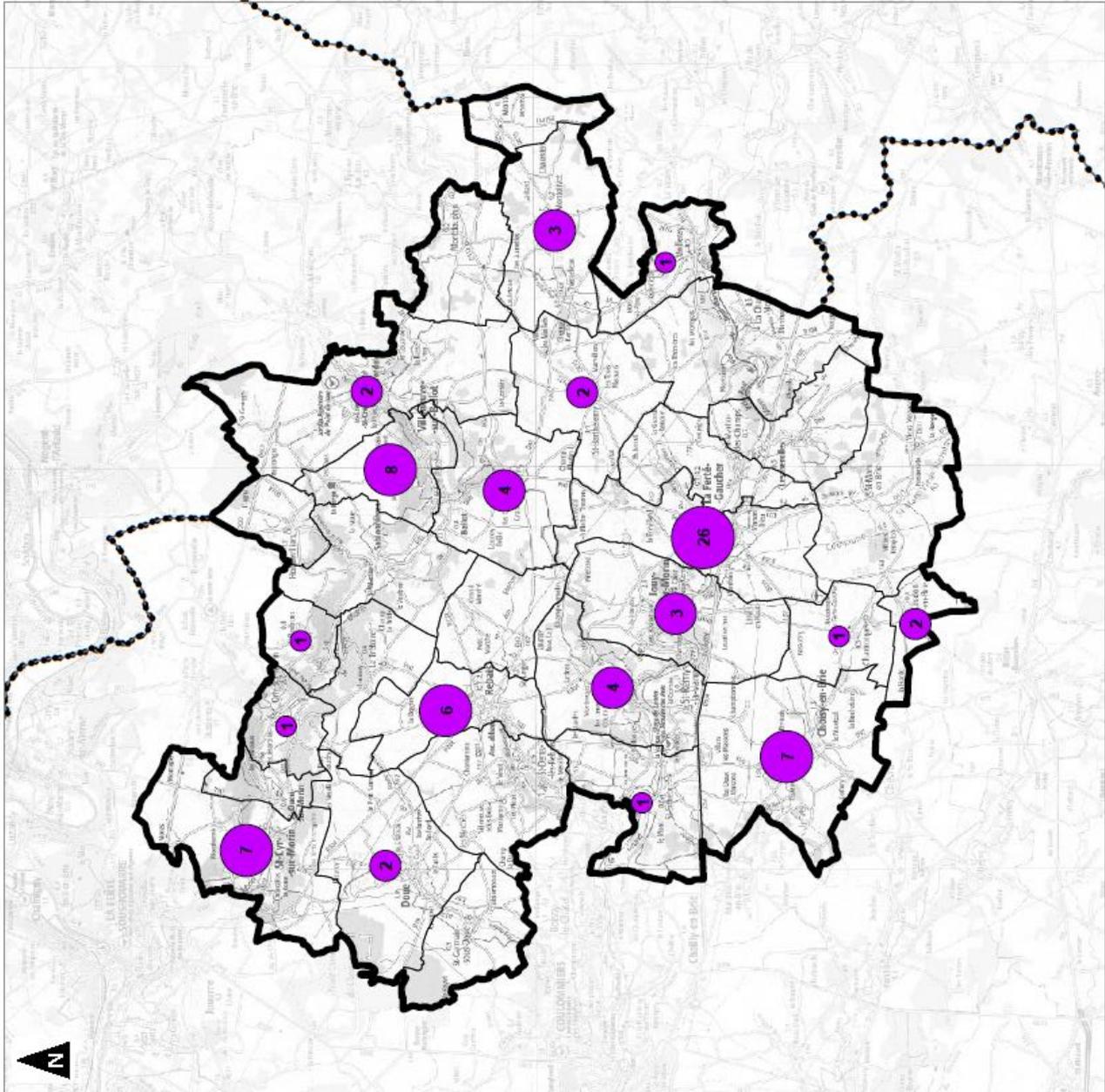
Photo 8. Le bassin de la piscine intercommunale à Bellot

La CC2M contribue à la mise en place de l'évènement « Trails de la Brie des Morin ». Cette manifestation regroupe plus de 1 000 coureurs chaque année. C'est un évènement majeur du territoire et une formidable vitrine pour la CC2M.

■ Equipements communaux

L'INSEE, à travers la BPE 2017, recense les équipements sportifs en place sur les communes de la CC2M. Les données sont retranscrites sur la carte ci-dessous et contiennent notamment les bouledromes, les terrains de tennis, les salles multisports et les plateaux de jeux extérieurs. Les équipements sportifs sont principalement concentrés à La Ferté-Gaucher. On observe également que 13 communes ne bénéficient d'aucun équipement sportif.

Carte 11. Equipements sportifs et de loisirs



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les équipements sportifs

-  Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
-  Limites communales
-  Limites départementales

Nombre d'équipements sportifs :



1:120 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2020
 Sources de données : IPR, auddicé urbanisme, 2020



3.3.3 Equipements de santé

La carte page suivante permet de dresser un état des lieux des équipements de santé sur le territoire. Elle met en avant **un pôle principal à La Ferté-Gaucher qui réunit toutes les catégories de services de santé**, excepté un hôpital. La commune s'est dotée en 2019 d'une maison de santé qui a constitué un réel atout pour le territoire. Le bâtiment se compose de 7 cabinets médicaux, d'un espace kinésithérapie et d'un studio mis à disposition pour les remplaçants. Deux kinésithérapeutes, une sage-femme, une pédicure-podologue et deux médecins généralistes travaillent actuellement à la Maison de Santé. Une orthophoniste et une diététicienne devraient arriver d'ici la fin de l'année 2020. La CC2M est toujours à la recherche de nouveaux médecins généralistes souhaitant s'installer au sein de la nouvelle Maison de santé.



Photo 9. La nouvelle maison de santé de la Ferté-Gaucher

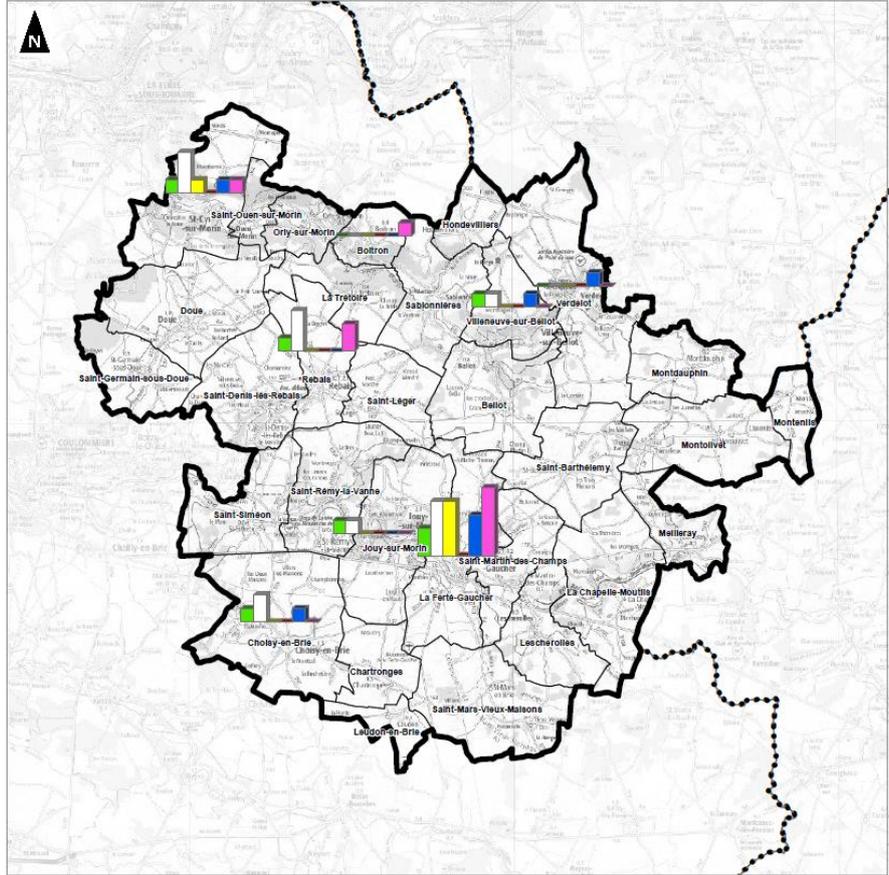
Deux autres communes présentent une offre de santé non négligeable : Rebais et Saint-Cyr-sur-Morin qui voient exercer 3 médecins généralistes sur leur territoire respectif.

La répartition géographique des communes disposant d'une part importante de personnes de plus de 75 ans (Rebais et La Ferté-Gaucher), plus demandeuse en services de soins, correspond bien à la présence d'équipements.

Au total et d'après l'INSEE (BPE 2017), ce sont **14 médecins généralistes qui exercent au sein de la CC2M et 5 spécialistes** (4 chirurgiens-dentistes à La Ferté-Gaucher ainsi qu'un autre à Saint-Cyr-sur-Morin). L'offre est complétée par 7 pharmacies.

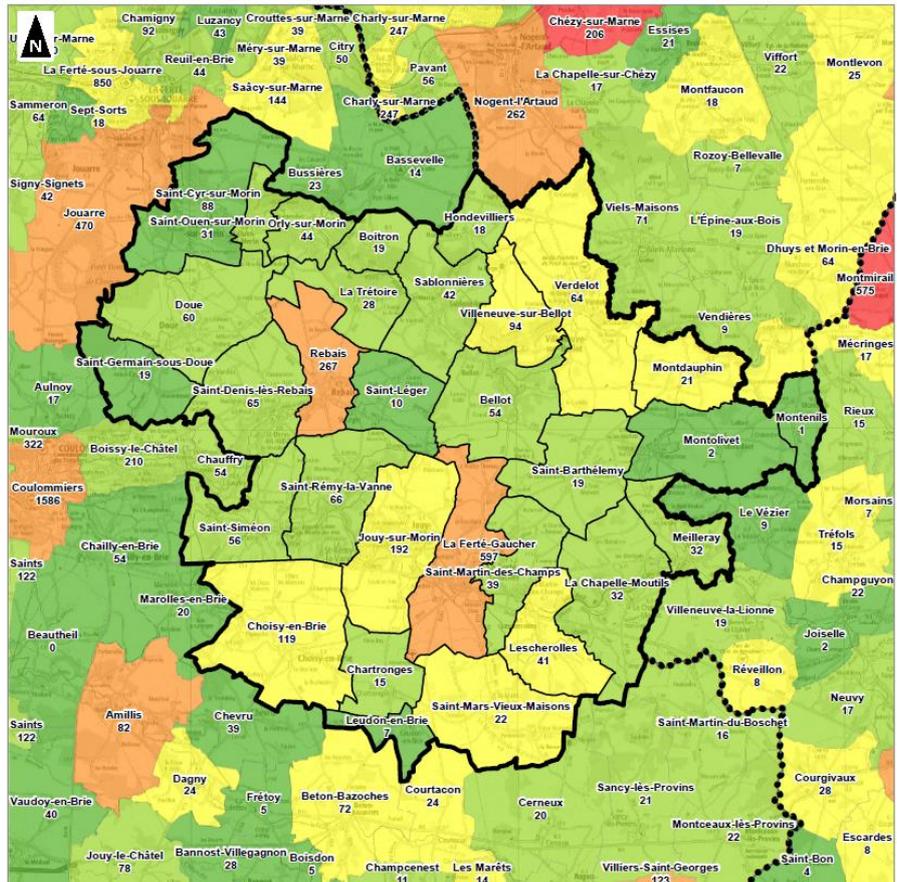
Carte 12. Les services de santé

Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Les services de santé



Carte 13. Part des 75 ans et plus en 2016

Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Part des 75 ans et plus en 2016



Les statistiques en matière de santé des habitants du territoire sont assez défavorables et justifient une attention croissante des professionnels de santé, pour mieux répondre aux besoins de la population et notamment des personnes les plus fragiles.

Ainsi, les maladies chroniques comme le diabète, les cancers, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires, mais également le vieillissement de la population représentent une problématique sanitaire importante qui va complexifier les prises en charges pour les soignants dans les années à venir.

En outre, les indicateurs démographiques et d'activité des médecins généralistes sont préoccupants :

- la pyramide des âges annonce plusieurs départs dans les 2/3 ans ;
- les perspectives de renouvellement sont très faibles ;
- les médecins généralistes sont actuellement en suractivité ce qui engendre de nombreux refus de demandes de consultations et de prise en charge de nouveaux patients ;
- des difficultés sont constatées pour trouver des remplaçants.

Même constat pour la kinésithérapie et l'orthophonie : des listes d'attentes importantes, des soins à domicile non couverts et des difficultés à trouver des collaborateurs se sont ressentir.

L'ARS Ile-de-France a défini un zonage pluri professionnel avec des zones en difficulté. Le territoire de la CC2M est identifié comme zone déficitaire.

3.3.4 Services publics

Dans le but de conserver la proximité auprès des administrés, la CC2M souhaite maintenir et développer de nombreux services à la population.

■ La mission locale de la Brie et des Morin

La CC2M est engagée pour soutenir la mission locale de la Brie et des Morin. Cet organisme s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle est présente sur les cantons de Coulommiers, Rebais, La Ferté-Gaucher et Rozay-en-Brie et aide les jeunes à se diriger vers l'emploi. Basée à Coulommiers, elle assure des permanences dans chaque canton. Elle bénéficie d'un réseau de partenaires divers (Maison des Solidarités de Coulommiers, association ESPOIR, CIO et MGIEN, CFA de la Bretonnière, Pôle Emploi).

■ Les Maisons de Services Au Public (MSAP)

La MSAP est un espace d'informations et de renseignements qui assure diverses permanences et offre des services à la population.

La CC2M en dispose de deux, dans les communes de :

- La Ferté-Gaucher
- Rebais : elle se matérialise sous la forme d'un point numérique dans les locaux de La Poste. Les services présents sont les suivants : la CAF, l'assurance maladie, l'assurance retraite, GRDF, la MSA et Pôle Emploi.

■ Les actions de la CC2M pour les personnes âgées

L'ex-territoire de la CCBM avait mis en place une charte des aînés avec des ateliers seniors. Cette charte a été rédigée selon un diagnostic élaboré par l'ex Communauté de Communes et la MSA. La CC2M souhaite réaliser et actualiser un nouveau diagnostic.

■ Les actions de la CC2M pour les personnes en situation de handicap

L'ex-territoire de la CCBM avait mis en place en 2016 une charte des bonnes pratiques en faveur des personnes en situation de handicap. Puis des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés dans les différents lieux d'accueil comme le RAM, la piscine intercommunale ... La CC2M souhaite poursuivre cette volonté politique.

3.3.5 Offre commerciale

La carte suivante illustre l'offre commerciale présente au sein de la CC2M. Sont représentés à la fois le nombre de commerces (taille des symboles), et la diversité des commerces (nombre couleurs dans les symboles).

La Ferté-Gaucher se dégage comme le principal pôle commercial de la Communauté de Communes : la commune accueille le plus grand nombre de commerces et offre la gamme de services la plus large sur un total de 5 catégories.



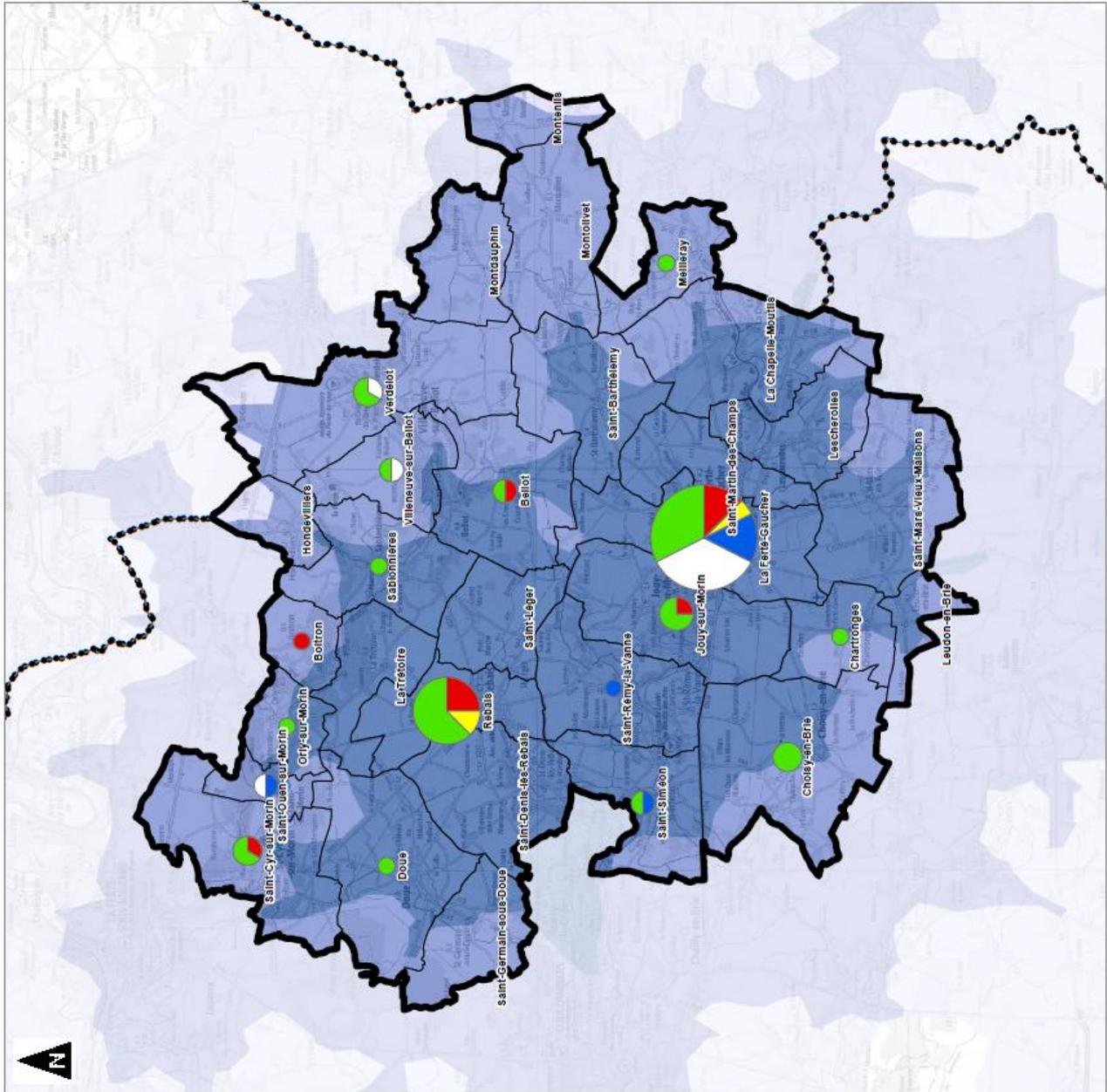
Photo 10. Supermarchés Intermarché et Lidl à La Ferté-Gaucher

Les 5 pôles de proximité présentent une diversité de commerces variable allant d'une gamme plus étendue à Rebais, à du commerce uniquement alimentaire à Choisy-en-Brie.



Photo 11. Place du marché à Rebais et boulangerie à Choisy-en-Brie

Carte 14. L'offre commerciale



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'offre commerciale

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

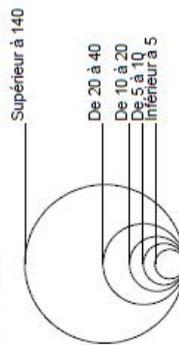
Limites communales

Limites départementales

L'offre commerciale :

- Alimentaire
- Equipement personnel
- Equipement maison
- Loisirs/Culture
- Autre

Nombre de services:



Temps d'accès à une commune pôle intermédiaire ou supérieur (en voiture):

- Moins de 10 minutes
- de 10 à 20 minutes
- de 20 à 30 minutes



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Méthode : Auddicé Urbanisme, 2020
Source de fond de carte : IGN, SCAN200
Sources de données : BPE, Auddicé Urbanisme, 2020



15 communes n'accueillent aucun commerce, soit plus de la moitié du territoire.

Commune	Supermarché	Supérette	Epicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie
Bellot			1		
Boitron					
La Chapelle-Moutils					
Chartronges					1
Choisy-en-Brie			1	1	
Doüe					
La Ferté-Gaucher	5	1	1	4	2
Hondevilliers					
Jouy-sur-Morin			1	1	1
Lescherolles					
Leudon-en-Brie					
Meilleray				1	
Montdauphin					
Montenils					
Montolivet					
Orly-sur-Morin				1	
Rebais	1	1		2	1
Sablonnières			1		
Saint-Barthélemy					
Saint-Cyr-sur-Morin			1	1	
Saint-Denis-lès-Rebais					
Saint-Germain-sous-Doüe					
Saint-Léger					
Saint-Mars-Vieux-Maisons					
Saint-Martin-des-Champs					
Saint-Ouen-sur-Morin					
Saint-Rémy-la-Vanne					
Saint-Siméon				1	
La Trétoire					
Verdelot			2		
Villeneuve-sur-Bellot				1	
TOTAL	6	2	8	13	5

Tableau 4. Zoom sur les commerces alimentaires

Synthèse des équipements, commerces et services

Avec 1 pôle de niveau intermédiaire et 5 pôles de proximité sur un total de 31 communes, la Communauté de Communes des 2 Morin se caractérise par la proximité de son offre de commerces, services et équipements.

Le territoire ne comprend pas de pôle supérieur, c'est-à-dire de commune comprenant une gamme importante d'équipements, commerces et services répondant à des besoins exceptionnels. En revanche, **des pôles supérieurs sont présents à proximité (Coulommiers, Provins, Meaux et Château-Thierry notamment).**

Ce maillage de services de proximité se retrouve sur différentes thématiques étudiées dans ce chapitre.

Les constats font état globalement de services permettant de faire face aux besoins minimums même si des manques ou des marges d'amélioration sont identifiés :

- Concernant la garde d'enfants et l'enseignement, les principaux besoins portent sur **l'extension des capacités d'accueil en garderie** auprès de la structure multi-accueil de La Ferté-Gaucher.
- Sur le plan culturel, le territoire bénéficie d'un niveau d'équipement intéressant, avec plusieurs équipements intercommunaux structurants (**le musée de Seine-et-Marne, le pôle de loisirs mécaniques**) ou communaux (7 bibliothèques/médiathèques, une école de musique et une école de théâtre). **Un projet de mise en réseau des bibliothèques permettra de consolider l'offre au public.**
- Concernant les équipements sportifs, de nombreuses communes sont dotées d'équipements de proximité (terrains de jeux, salles multisports par exemple) tandis que l'on trouve quelques équipements structurants (intercommunaux) sur plusieurs communes (à Bellot avec la piscine, à Rebais et Villeneuve-sur-Bellot pour les gymnases, etc.). **Les animations sportives bénéficient d'un riche et dynamique tissu associatif qui contribue pleinement à la qualité de l'offre intercommunale.**
- **En termes de commerces**, La Ferté-Gaucher se distingue nettement comme la principale polarité. Les pôles de proximité accueillent également quelques commerces, au moins alimentaires.
- Dans le domaine de la santé, La Ferté-Gaucher est la commune la mieux équipée mais les pôles de proximité accueillent aussi une offre minimale comme avec notamment des pharmacies. **Les indicateurs sont globalement négatifs et l'ARS a classé le territoire en zone déficitaire.**
- En complément de ces observations, il est intéressant de noter que **les services publics contribuent à la cohésion sociale de l'intercommunalité** grâce notamment à des services spécifiques à destination des jeunes, des personnes âgées ou handicapées. Deux maisons de services publics complètent l'offre à Rebais et à La Ferté-Gaucher.

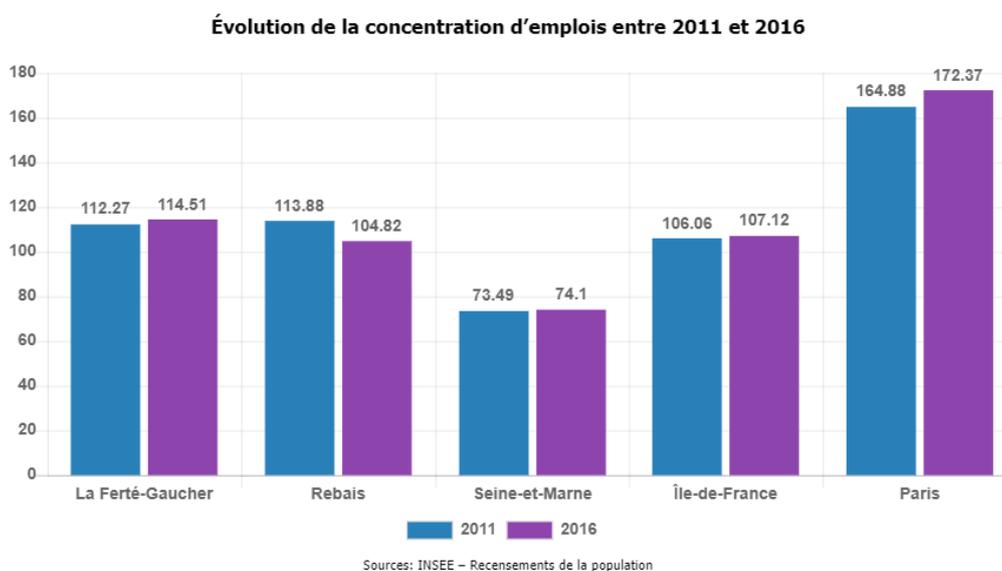
CHAPITRE 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

4.1 Contexte territorial

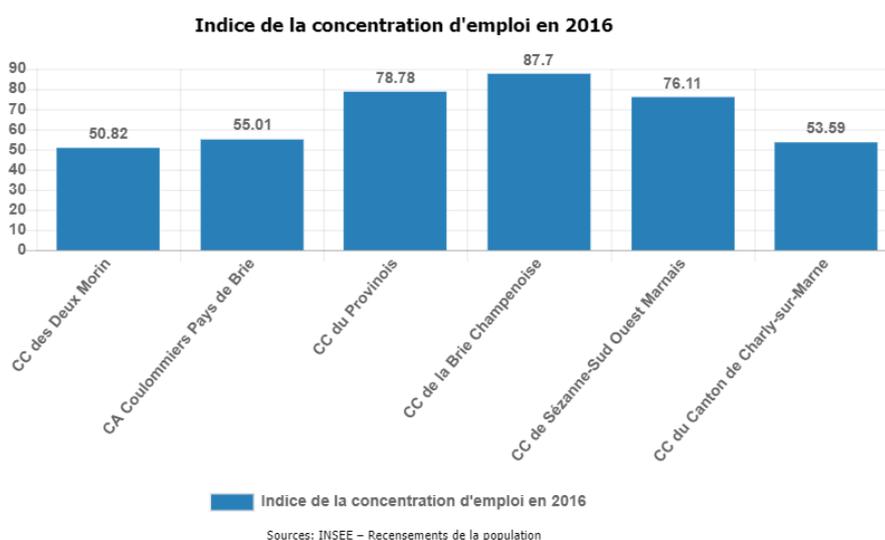
4.1.1 La concentration de l'emploi

En 2016, la CC2M comptait 51 emplois pour 100 actifs occupés (indice de concentration d'emploi). Autrement dit, le territoire « dépend » d'autres territoires en matière d'emploi. Et réciproquement, l'économie de certains territoires dépend de la main d'œuvre habitant la CC2M pour fonctionner. Ce chiffre illustre la forte interdépendance de la CC2M avec d'autres territoires sur le plan économique.

Au sein du territoire, les deux communes les plus peuplées ont toutes les deux une concentration d'emploi importante : 114 à La Ferté-Gaucher et 105 à Rebais, ce qui signifie qu'elles comptent moins d'actifs que d'emplois. Elles sont attractives au sein de la Communauté de Communes.



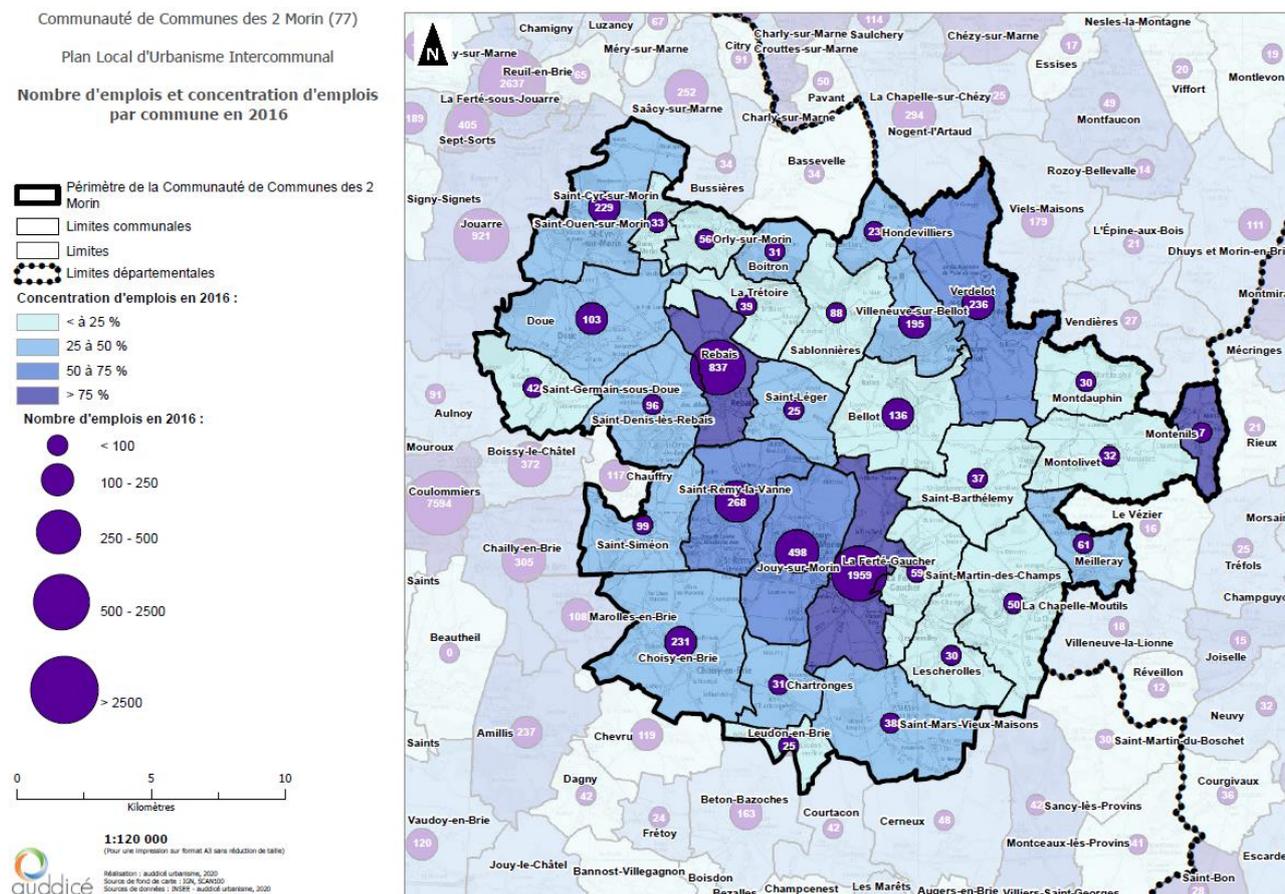
Il convient de noter qu'entre 2011 et 2016, l'indice de concentration de l'emploi est passé de 52,4 à 50,8 sur le territoire des 2 Morin ce qui traduit un écart un peu plus important entre le nombre d'actifs occupés et les emplois.



Comme indiqué sur le graphique précédant présentant les EPCI voisins des 2 Morin, la CC2M est l'intercommunalité comptant le moins d'emplois au regard de sa population d'actifs occupés résidents. Pour autant, aucune intercommunalité voisine n'atteint l'équilibre (100).

Les actifs occupés des 2 Morin ainsi que ceux habitants les intercommunalités voisines sont nombreux à se déplacer au-delà de cette aire d'étude pour travailler. Cette mobilité croissante des habitants vers les secteurs de Coulommiers, Marne-la-Vallée et Paris pose un problème de villes dortoirs, de transports collectifs, de temps déplacement et de garde d'enfants.

Carte 15. Concentration d'emplois en 2016



4.1.2 Les pôles d'emploi

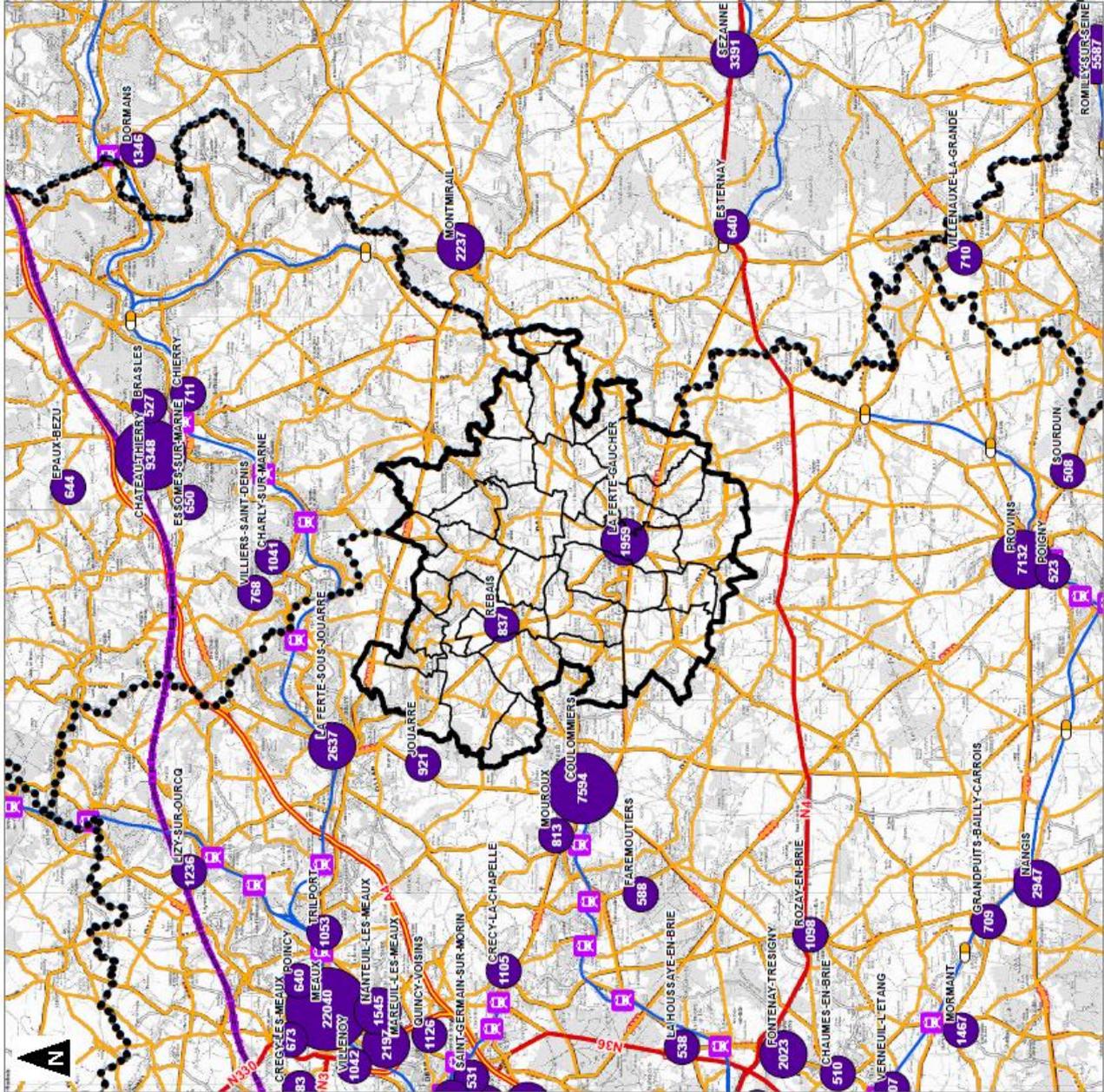
La carte suivante permet d'observer les principaux pôles d'emplois (500 emplois ou plus) au sein de la CC2M et autour. **Deux communes comptent plus de 500 emplois : La Ferté-Gaucher (1 959) et Rebais (837).**

Par ailleurs, le territoire est entouré par plusieurs pôles d'emploi, plus ou moins éloignés :

- Au Nord, Château-Thierry et quelques communes périphériques,
- Le secteur Ouest est le plus dynamique en termes d'emplois avec des locomotives comme Meaux et Coulommiers, puis Paris,
- Au Sud, Provins constitue l'un des rares pôles d'emploi du secteur.

Ainsi, l'environnement de la CC2M se caractérise par la présence de nombreux pôles d'emplois au Nord et à l'Ouest bénéficiant d'un réseau dense de transports routiers et ferrés qui ne desservent pas l'intercommunalité.

Carte 16. Pôles d'emplois en 2016



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pôles d'emplois et infrastructures de transports en 2016

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites départementales

Gare de voyageurs

Gare de FRET

Ligne exploitée fret

Ligne à grande vitesse

Ligne exploitée

Autoroute

Nationale

Départementale

Nombre d'emplois en 2016 :

500 - 1500

1500 - 5000

5000 - 7500

7500 - 10 000

> 10 000

0 5 10
Kilomètres

1:250 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Mémoire : auddicé urbanisme, 2020

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : 2016 - 2020

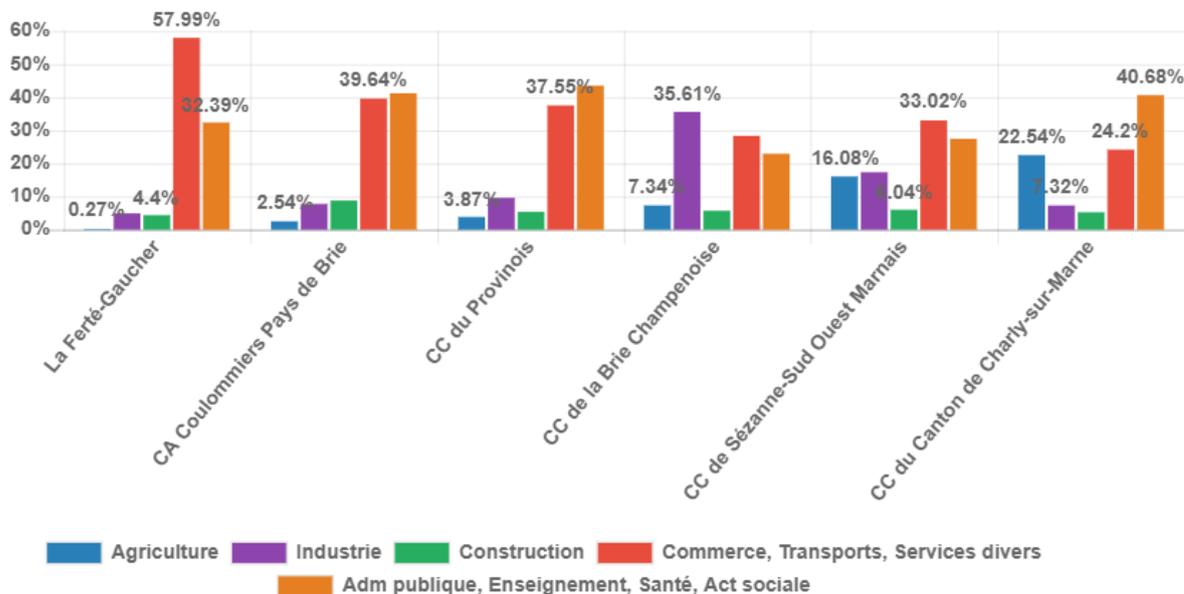
Source de données : IGN - auddicé urbanisme, 2020



4.1.3 L'environnement proche

Le profil économique, et les projets développés par les territoires voisins sont des éléments de contexte importants pour la CC2M. Le graphique suivant représente la répartition de l'emploi par secteur d'activité au sein de ces différents territoires, et donne une première information sur le profil économique de chacun :

Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2016 (exploitation complémentaire) (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

On observe que **l'économie locale est fortement tertiaisée**. Les secteurs « *Commerce, Transports, Services divers* », et « *Administration Publique, Enseignement, Santé et Action Sociale* » représentent entre 60,5 % (CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais) et 81 % (CA Coulommiers Pays de Brie et CC du Provisoins) de l'emploi.

Par ailleurs, l'industrie reste majoritaire dans la CC de la Brie Champenoise et occupe une place importante dans la CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais. La CC2M n'est quant à elle quasiment pas concernée (0,27 %).

L'agriculture occupe aussi une place non négligeable dans 2 intercommunalités situées à l'Est des 2 Morin (CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais et CC du Canton de Charly-sur-Marne).

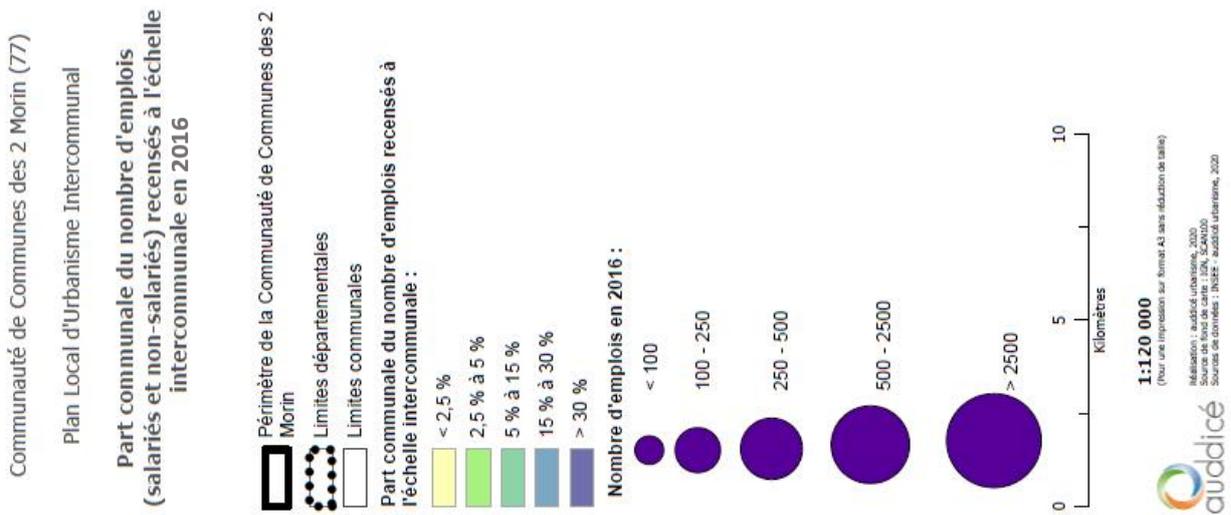
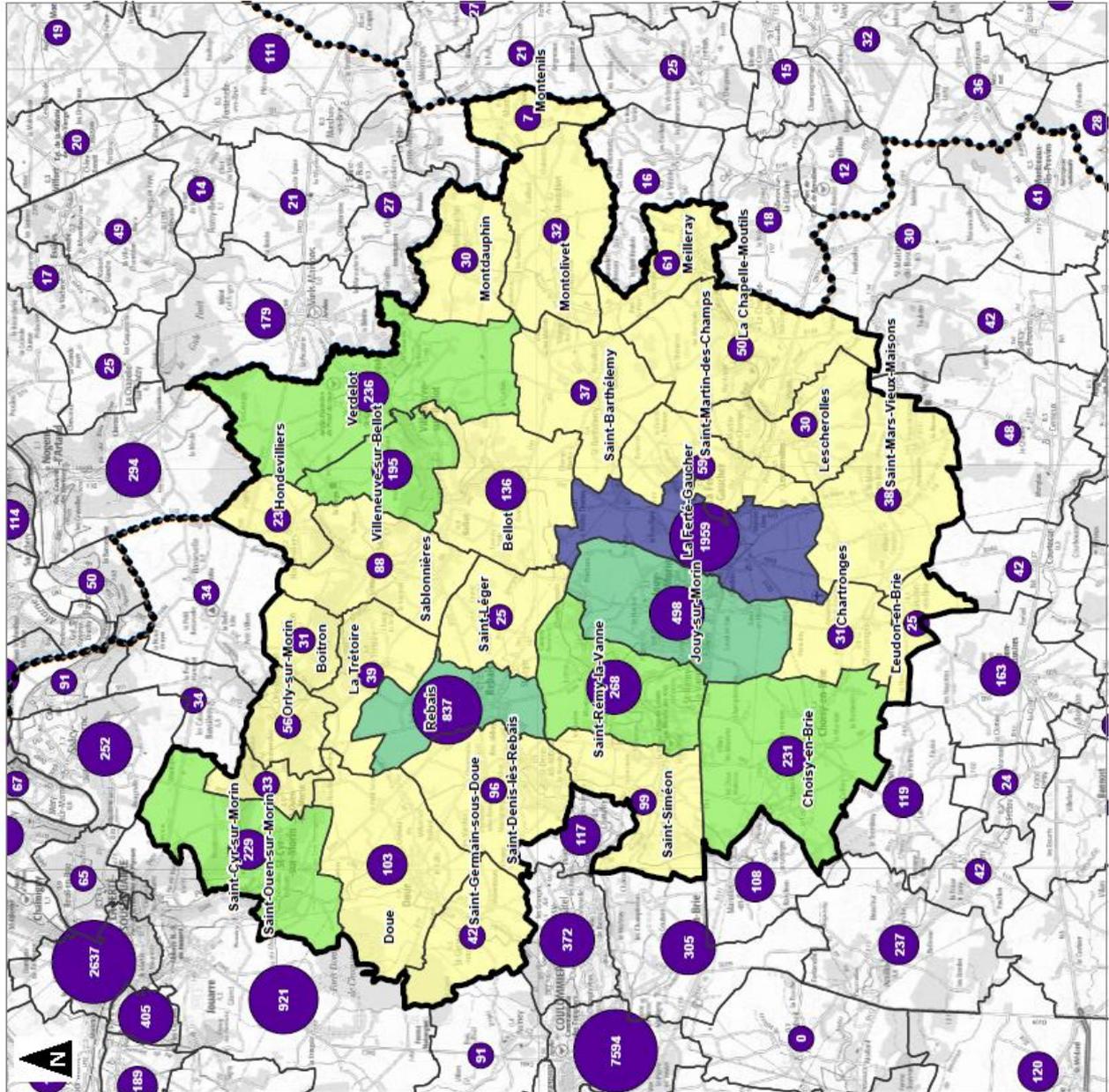
4.2 Analyse spatiale et sectorielle de l'économie locale

4.2.1 La localisation de l'emploi

Sont recensés sur la carte ci-dessous le nombre d'emplois par commune ainsi que la part de chaque commune dans l'emploi total de la CC2M. **Ce sont au total 5 624 emplois qui sont recensés sur le territoire.**

La Ferté-Gaucher et Rebais se détachent nettement comme les principaux pôles d'emploi de l'intercommunalité. La Ferté-Gaucher est la plus importante : la commune compte 1959 emplois, soit 35 % du total intercommunal. Plusieurs communes situées dans la continuité vers l'Ouest de La Ferté-Gaucher accueillent un nombre significatif d'emplois : Jouy-sur-Morin, Saint-Remy-la-Vanne et Choisy-en-Brie. Au Nord, 3 communes se démarquent aussi : Saint-Cyr-sur-Morin, Verdilot et Villeneuve-sur-Bellot.

Carte 17. Emplois par communes



La CC2M présente un profil relativement concentré en termes d'emplois avec 2 principaux pôles et quelques pôles secondaires.

Entre 2011 et 2016, le territoire a perdu près de 230 emplois. Cette tendance devrait se poursuivre et s'accroître au regard des événements majeurs vécus par le territoire et particulièrement la fermeture fin 2019 de l'usine de Villeroy & Boch à La Ferté-Gaucher entraînant le licenciement de 140 salariés. Cette fermeture fait suite à la liquidation judiciaire de la papeterie d'ArjoWiggins à Jouy-sur-Morin qui employait 238 personnes. Ces exemples reflètent une dynamique de l'emploi à la baisse qui pourrait avoir des conséquences plus générales sur la démographie du territoire.

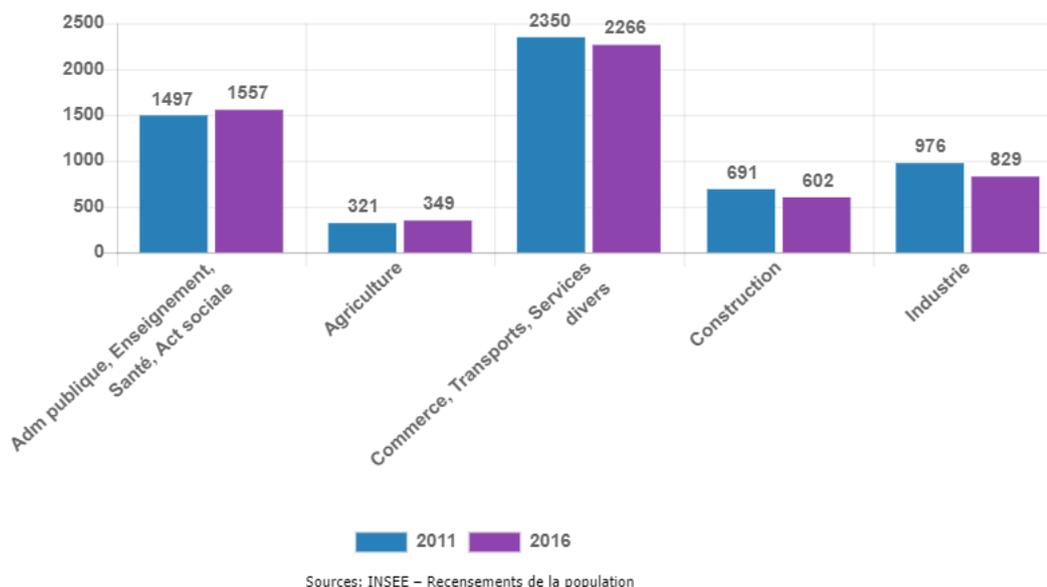
4.2.2 L'emploi par secteur d'activité

4.2.2.1 Principaux secteurs d'activités et évolution

Entre 2011 et 2016, on constate la progression de 2 secteurs d'activités sur le territoire des 2 Morin : l'agriculture et les administrations publiques. A l'inverse, 3 secteurs présentent une diminution de leurs effectifs : industrie, construction, commerces-transport-services.

Le secteur des commerces, transports et services reste majoritaire dans l'intercommunalité et représente 40% des emplois.

Évolution des emplois par secteurs d'activité sur le territoire entre 2011 et 2016 (exploitation complémentaire) - CC des Deux Morin

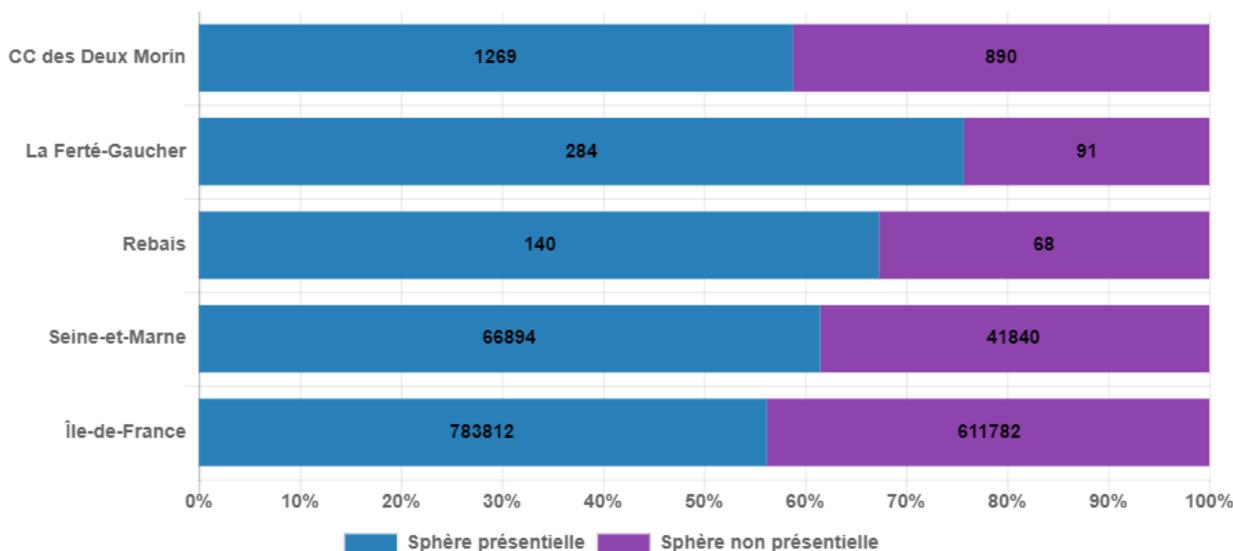


4.2.2.2 L'économie locale

La sphère présentielle qualifie les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Au contraire, la sphère non présentielle comprend toutes les autres activités. On l'appelle parfois sphère productive car elle comprend notamment la production de biens destinés à être vendus en dehors du territoire. Attention néanmoins, il peut aussi s'agir de services destinés à être commercialisés en dehors du territoire.

Sphère économique des établissements en 2015

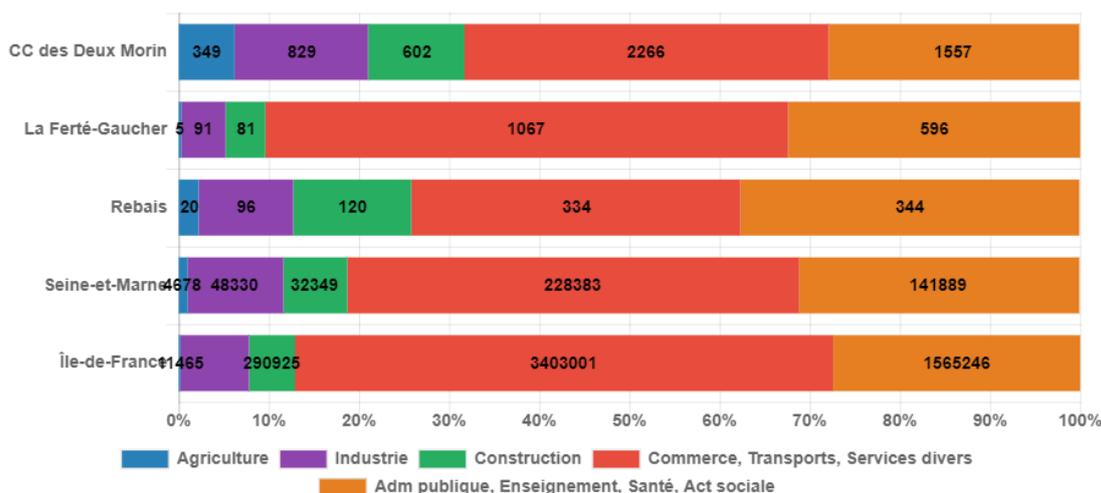


Sources: INSEE – Recensements de la population

La CC2M présente un profil plus favorable à la sphère présentielle qui occupe une part de 59 % des emplois. Cette situation concorde avec celles du Département et de la Région. On constate aussi que les 2 pôles d'emplois locaux présentent des profils bien distincts avec des parts plus importantes accordées à la sphère présentielle : 76 % à La Ferté-Gaucher et 67 % à Rebais.

En 2016, le secteur tertiaire était le plus représenté (68 % de l'emploi) devant l'industrie (15 %) et la construction (11 %). La Ferté-Gaucher affiche la particularité de disposer d'une proportion très importante du secteur commerce-transport-services qui occupe 58 % des emplois et qui symbolise bien le rôle polarité que la commune occupe.

Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2016 (exploitation complémentaire)



Sources: INSEE – Recensements de la population

Globalement, la CC2M présente une structure économique diversifiée (plus diversifiée que celle du département), avec un secteur tertiaire prépondérant.

4.3 Analyse de l'emploi, de la population active et du chômage

4.3.1 Taux de chômage

Au sens de l'INSEE, le chômage concerne toute personne de 15 ans et plus privée d'un emploi et en cherchant un. On parle également d'actif sans emploi.

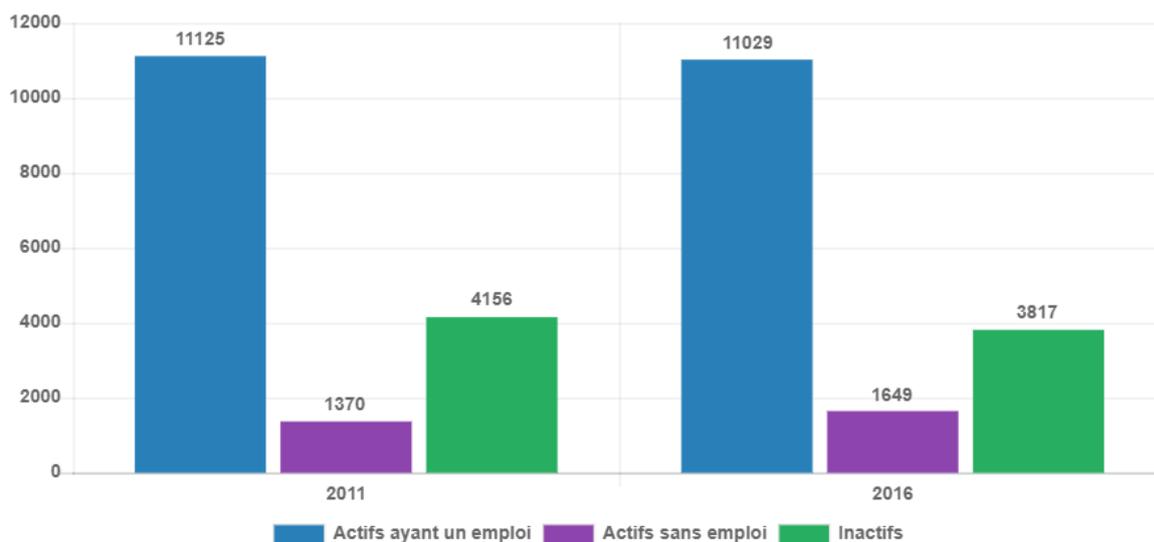
Le taux de chômage à l'échelle de la Communauté de Communes était de 13,01 % en 2016 alors qu'à l'échelle nationale cette valeur s'établit à 10,1 %. La même année le Département de Seine-et-Marne présentait un taux de chômage proche de 11,6 %.

Le chômage touche davantage les femmes puisqu'en 2016 :

- le taux de chômage des hommes est de 11,9 %,
- le taux de chômage des femmes est de 14,2 %.

Entre 2011 et 2016, le taux de chômage a augmenté, partant de 10,96 % et gagnant 279 chômeurs supplémentaires en 2016. Le nombre d'actifs est en baisse de 96 personnes sur cette période.

Evolution du statut de la population communale de 15 à 64 ans entre 2011 et 2016 - CC des Deux Morin



Sources: INSEE – Recensements de la population

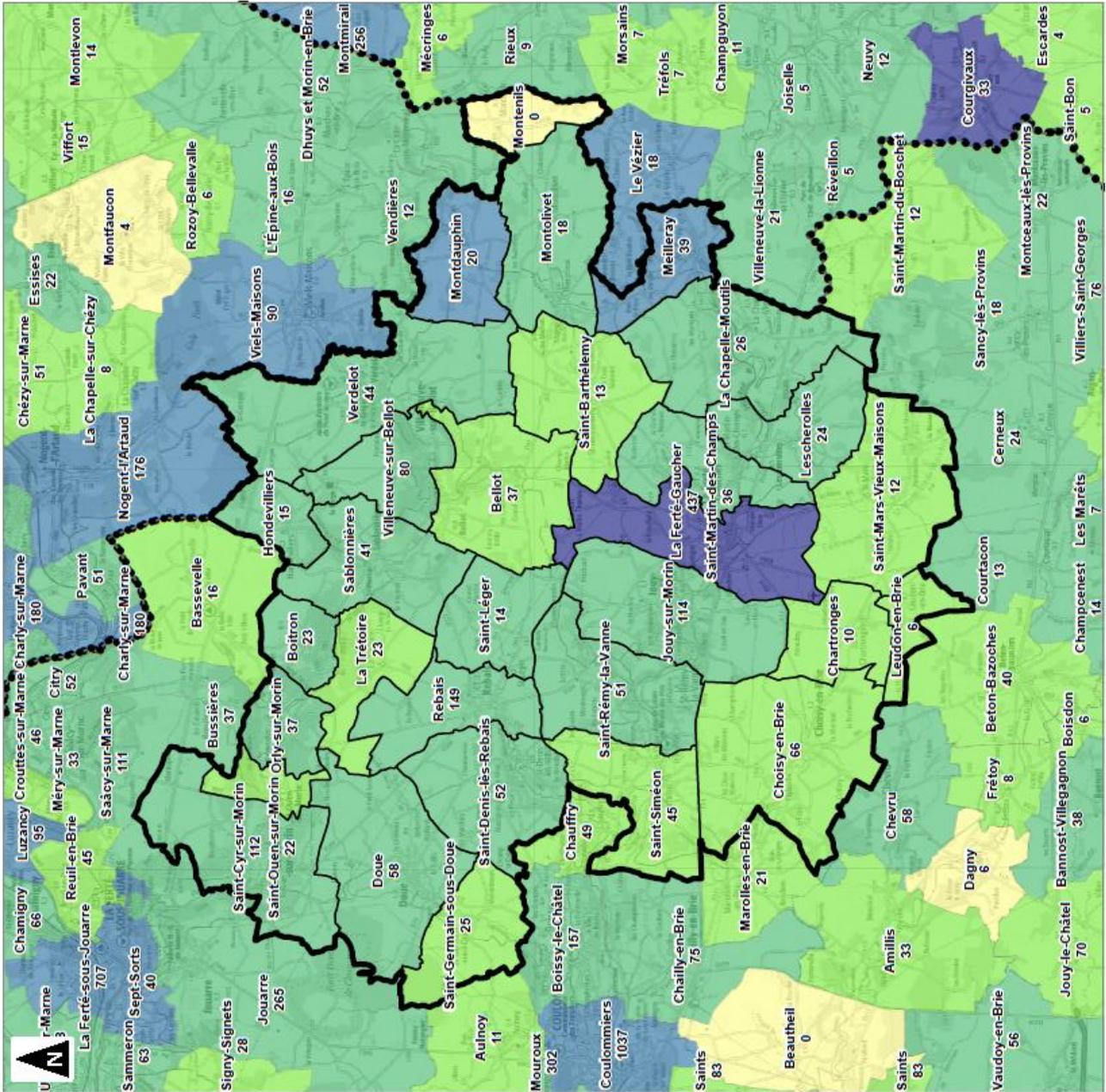
Ce résultat, montrant un taux de chômage supérieur sur le territoire de la CC2M aux autres territoires de comparaison, semble cohérent au regard de la baisse du nombre d'emplois constatée entre 2011 et 2016.

La carte du taux de chômage ne met pas en évidence de logique spatiale spécifique : **le taux de chômage le plus élevé est atteint à La Ferté-Gaucher (21 %) et le plus faible est à 0 % à Montenils**, 11 communes se situent sous la barre des 10 % de chômage. L'environnement de la CC2M est exposé à un contexte similaire.

Paradoxalement, la commune qui accueille le plus d'emplois présente aussi le taux de chômage le plus élevé. En réalité, la population occupant un emploi étant très mobile, il y a peu de lien entre la présence de l'emploi et le taux de chômage à l'échelle d'une commune.

Le taux de chômage élevé à La Ferté-Gaucher n'est pas dû au manque d'emploi, mais à une spécialisation sociale de l'espace : ce sont les villes les mieux équipées pour accueillir les ménages les moins aisés, avec notamment du logement social et des services publics, qui présentent les taux de chômage les plus élevés.

Carte 18. Taux de chômage en 2016



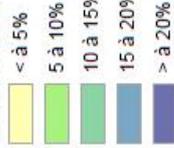
Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Taux de chômage en 2016

 Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
 Limites communales
 Limites départementales

Taux de chômage en 2016:



X Chômeurs 15-65 ans en 2016



1:120 000
(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Maquette : Auddicé Urbanisme, 2020
 Source de données de carte : IGN, SCAN009
 Sources de données : INSEE - Institut National de la Statistique, 2020



4.3.2 Accès à l'emploi

Le graphique suivant présente la répartition par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) de la population active et des emplois. Il met en évidence des différences significatives, avec des parts d'employés et des professions intermédiaires plus importantes pour les actifs que pour les emplois. Au contraire, la part d'ouvriers et de d'artisans-commerçants-chefs d'entreprises est plus importante pour les emplois que pour les actifs.

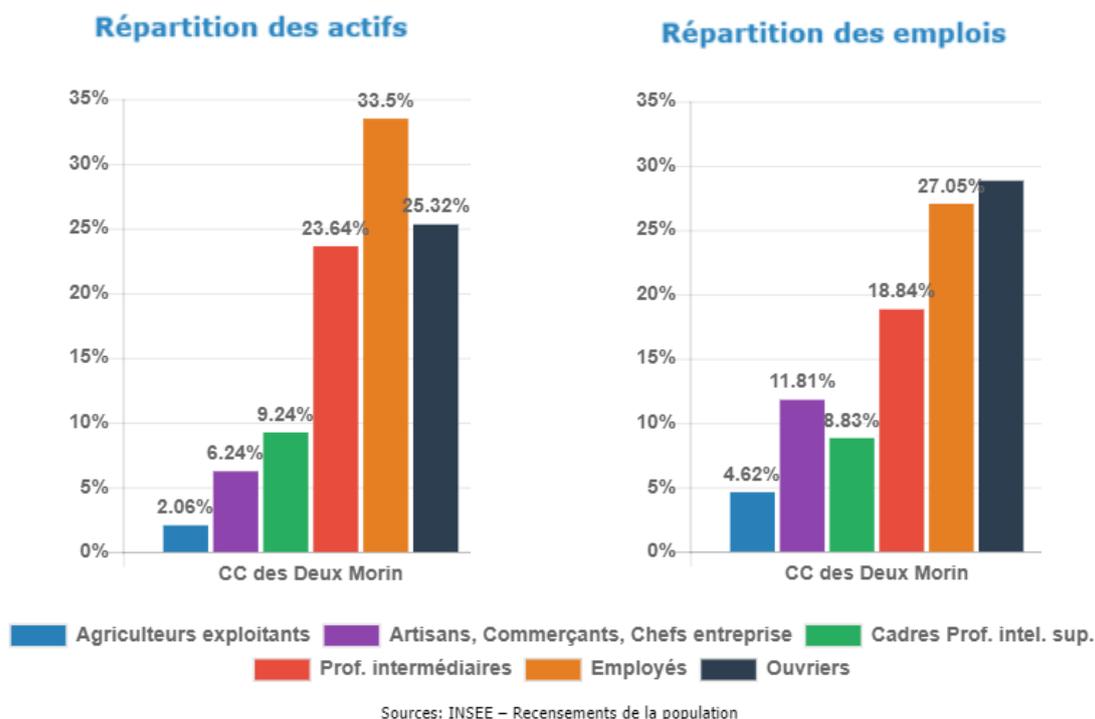


Figure 1. Répartition de la population active et des emplois par catégorie socio-professionnelle

Le territoire offre donc un lieu de résidence pour les employés et professions intermédiaires qui travaillent à l'extérieur.

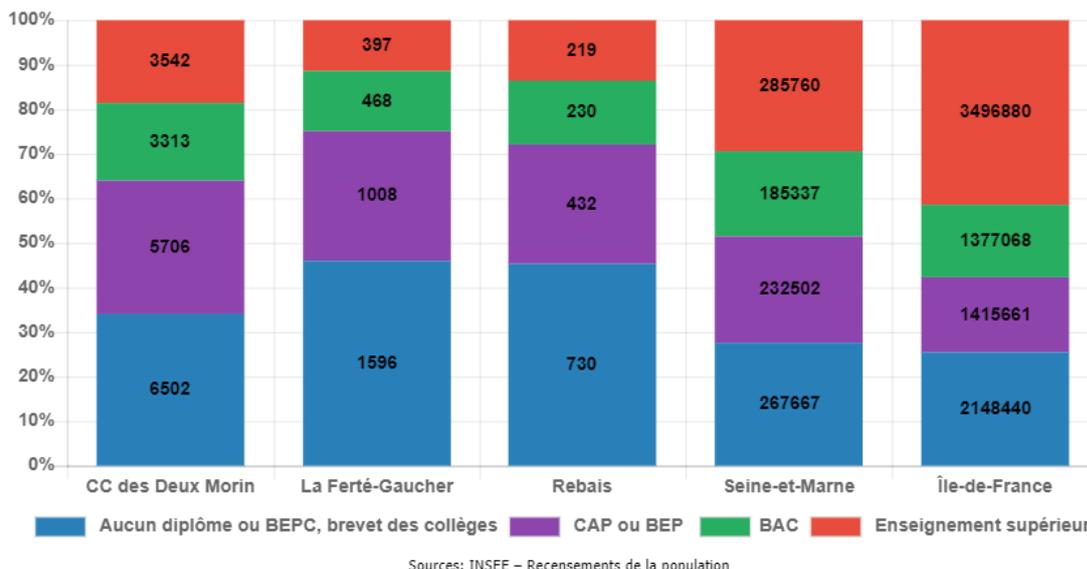
4.3.3 Niveaux de qualification des actifs

La répartition des 15 ans et plus non scolarisés selon le niveau de diplôme au sein de la CC2M présente quelques singularités :

- un taux particulièrement bas de diplômés de l'enseignement supérieur en comparaison de ce qui s'observe en Seine-et-Marne et plus largement en Ile-de-France,
- des personnes sans diplôme ou disposant d'un brevet des collèges, CAP ou BEP proportionnellement plus nombreuses (64 %) que dans le Département (51 %) et la région (42 %).

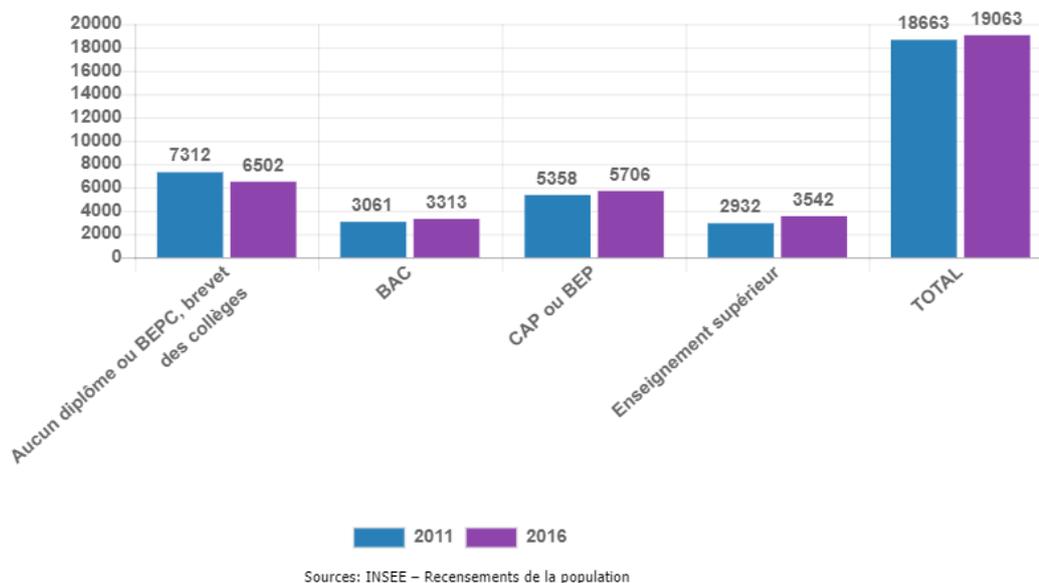
Il met aussi en évidence une singularité des qualifications à La Ferté-Gaucher et Rebais où l'on se trouve en présence d'une majorité de personnes sans diplôme ou en possession d'un BEPC, brevet, CAP ou BEP.

Qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2016



Entre 2011 et 2016, seule une catégorie a vu diminuer son effectif, celle concernant les personnes sans diplôme ou disposant brevet/BEPC (-11 %). L'augmentation la plus importante s'observe pour les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont progressé de près de 16 %. Dans l'ensemble des 2 Morin, ce sont 36 % actifs qui possèdent à minima le bac en 2016 contre 32 % en 2011.

Évolutions des qualifications de la population active entre 2011 et 2016 - CC des Deux Morin



Quel lien entre chômage et niveau de diplôme ?

A l'échelle de la France, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux de chômage est faible. Ainsi, en 2018, le taux de chômage des personnes sorties de leur formation initiale sans diplôme ou avec un CEP ou avec un brevet était de 16,2%, contre 9,7% pour les personnes diplômées d'un Bac, d'un CAP ou d'un BEP, et 5,4% pour les personnes diplômées d'un BAC +2 (ou plus).

4.4 Développement touristique

4.4.1 Définition

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « *Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...]* ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Du point de vue de l'INSEE, le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi. Néanmoins, il semble intéressant d'**élargir la définition aux « excursionnistes »**, c'est-à-dire les personnes qui visitent le territoire sur la journée ou la demi-journée, et qui ont des attentes assez proches de celles des touristes : se divertir, se restaurer, se déplacer etc...

La thématique abordée dans le diagnostic est donc celle du tourisme au sens large du terme.

4.4.2 Contexte territorial : l'économie touristique en Seine-et-Marne

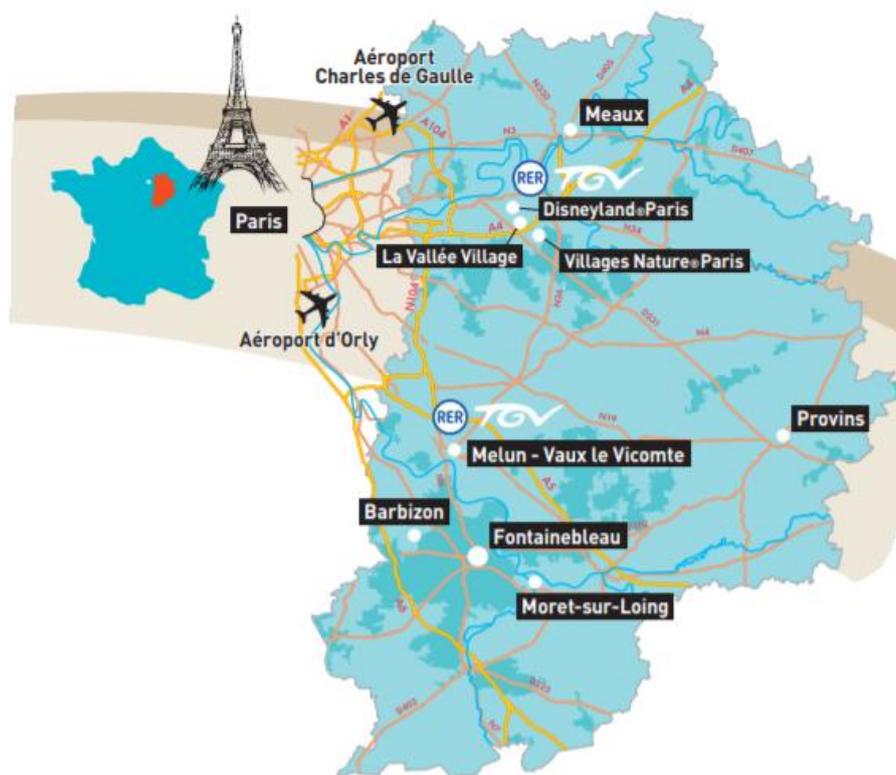


Figure 2. Principales communes et sites touristiques de Seine-et-Marne (Source : Seine-et-Marne Attractivité, Chiffres du tourisme 2018)

Seine-et-Marne Attractivité est l'agence départementale du tourisme. Les indicateurs 2018 du tourisme qu'elle a publié mettent en avant les données suivantes.

■ Données économiques

7 827 établissements emploient 28 410 salariés (+6 % en un an), soit 8 % du nombre d'emplois salariés du Département, et 5 600 emplois non-salariés.

Etablissement	Nombre d'établissements	Taux de création en 2018	Nombre d'emplois
Hôtels	370	4 %	2 355
Campings	63	3 %	103
Parcs d'attraction et de loisirs	93	22 %	16 342
Restauration	1 682	9 %	6 922
Traiteurs	410	14 %	546

Tableau 5. Catégories d'établissements en 2018 en Seine-et-Marne

L'activité est permanente et s'organise tout au long de l'année pour 99 % des établissements.

■ Les 5 lieux les plus visités du Département

Site	2018	2017	Evolution 2017/2018
DisneyLand Paris	15 000 000	15 000 000	-
La Vallée Village	6 400 000	5 800 000	+ 10,3 %
Fontainebleau (visiteurs total des sites)	1 000 000	1 000 000	-
Provins (Visiteurs total des sites)	1 000 000	1 000 000	-
Château de Vaux-le-Vicomte	317 300	292 300	+ 8,6 %

Tableau 6. Nombre de visiteurs des principaux sites

Avec le plus grand nombre d'entrées, Disneyland Paris se positionne comme un acteur majeur du tourisme.

■ Facteurs d'attractivité

Le Département profite de :

- **2 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO** : Fontainebleau et Provins,
- **19 musées** dont 5 départementaux,
- **632 monuments patrimoniaux protégés** dont 231 classés,
- **130 000 hectares de forêt**, dont la forêt de Fontainebleau,
- **1 800 km de cours d'eau**, dont **330 km de voies navigables**, et **3 000 km de sentiers pédestres balisés**,
- La **scandibérique** (Eurovéloroute 3) relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle et traverse le département du Nord au Sud en passant par Paris,
- **93 parcs d'attractions**, **4 îles de loisirs** régionales, **5 bases de loisirs** et 19 espaces naturels protégés.

■ Visiteurs

Les arrivées hôtelières ont connu un niveau record en 2018 avec environ 5 millions d'arrivées tandis que le nombre de nuitées s'élevait à un peu plus de 10 millions. La durée moyenne des séjours est de 2 jours. L'observatoire de Seine-et-Marne Attractivité montre que la clientèle d'affaire représente 21 % des nuitées hôtelières.

En hôtellerie de plein-air, la durée moyenne des séjours est de 3 nuits et 42 % de la clientèle est étrangère.

Dans les gîtes de France, la durée moyenne de séjour est 9 nuits sur les 182 gîtes répertoriés. 63 % de la clientèle est française.

4.4.3 Les points d'intérêt touristique des 2 Morin

4.4.3.1 Positionnement touristique

La Communauté de communes des 2 Morin est au carrefour des grands sites de Paris, de Provins, de Meaux, de Reims et de la Champagne, ce qui en fait un lieu de passage. Depuis plusieurs années, il existe une réelle volonté de développer le tourisme sur le territoire. Aujourd'hui, le tourisme draine des clientèles de nationalités et d'âges variés attirées par le calme, la nature, et la ruralité. Cette position de carrefour en fait un territoire potentiellement attractif pour les touristes de passage et le développement des activités touristiques, c'est donc une réelle opportunité pour le territoire.

La CC2M a créé un office du tourisme intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Bassée-Montois et la Communauté de Communes du Provinois en 2017. Il est géré sous la forme associative.



Figure 3. Périmètre de Provins Tourisme et maison du tourisme de La Ferté-Gaucher

Cet office doit permettre à la CC2M de mettre en place des projets attractifs pour le territoire. Le siège est situé à Provins avec des antennes à La Ferté-Gaucher et Rebais.



Figure 4. Plaquette touristique sur le territoire des 2 Morin

4.4.3.2 Activités autour du patrimoine culturel

Le territoire de la CC2M propose à ses visiteurs une offre culturelle structurée par :

■ Le musée de la Seine-et-Marne

Situé dans le cadre campagnard de la vallée du Petit Morin, le musée présente les activités anciennes de la société seine-et-marnaise. Il aborde également des questions de société liées à l'évolution de ce territoire et de ses modes de vie dans des expositions temporaires.

Photo 12. Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin



Le musée comprend aussi dans son enceinte la maison de l'écrivain Pierre Mac Orlan. Cette maison du hameau des Archets est rénovée et visitable sur réservation, un parcours invite le visiteur à entrer dans l'intimité de l'écrivain.

La fréquentation du musée affichait 10 884 visiteurs en 2018 (et 11 647 en 2017, d'après Seine-et-Marne Attractivité), ce qui le place au 3^{ème} rang des musées départementaux les plus visités.

■ Le musée de l'imprimerie



Situé à Rebais, sur le site de l'ancienne gare, ce musée présente l'histoire de l'imprimerie et le matériel utilisé dans les ateliers de production.

Photo 13. L'ancienne gare de Rebais est devenue la maison de l'imprimerie

4.4.3.3 Activités autour du patrimoine naturel

Le territoire des 2 Morin tire sa spécificité de prairies verdoyantes à l'origine des fameux fromages de Brie. Ce patrimoine naturel est mis en valeur et utilisé pour des activités de loisirs.

■ Le jardin du Point du Jour

Un site touristique existe à Verdelot : le **Jardin-Pépinière du Point du Jour**. On y trouve une pépinière, un jardin (élu jardin de l'année en 2010 et labellisé « jardin remarquable » en 2012 par le ministère de la culture), un potager éducatif, une boutique de décoration, un salon de thé et une salle de réception. Il est ouvert de février à décembre.



Photo 14. Jardin du Point du Jour

■ Le Labymaïs de la Brie



Situé au milieu des champs à Saint-Barthélemy, ce labyrinthe végétal change de forme chaque année. Il est saisonnier et dépend de la culture du maïs, il est donc ouvert durant la période estivale.

Photo 15. Labyrinthe de maïs

■ Ferra Botanica

Ferra Botanica propose un circuit en vélorail qui ouvre à la découverte d'un espace naturel classé et scénographié, en promenade paysagère et artistique. Le parcours de 6,5 km est agrémenté d'installations poétiques sur le thème de l'environnement. La gare d'embarquement se situe à Lescherolles.



Photo 16. Vélorail sur l'ancienne voie de chemin de fer reliant Paris à Sézanne

■ Les promenades et randonnées

Le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui recouvre plus de 6 000 km d'itinéraires. Depuis 2010, ce dispositif ouvre droit à des aides éligibles par les communes pour la restauration et/ou le maintien des chemins ruraux inscrits au PDIPR. Elles permettent leur réhabilitation tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

Sur le périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin, le PDIPR... (à compléter avec les données du PAC)

4 itinéraires traversent la commune de Saint-Ouen-sur-Morin : circuit de Saint-Ouen-sur-Morin (PR), circuit n°17 d'Orly-sur-Morin (PR), circuit de la Vallée du Petit Morin (PR), ainsi qu'un sentier pédestre non balisé.

Sur la commune de Saint-Cyr-sur-Morin, le PDIPR comporte 40 km de chemins, 4 circuits banalisés et 20 liaisons douces entre le bourg et ses hameaux.

D'autres promenades sont balisées sur le territoire : 6 itinéraires sont tracés à partir de l'office du tourisme de La Ferté-Gaucher et 6 autres sur le reste du territoire.

4.4.3.4 Activités sportives

■ L'Aérosphalte

Sur 100 hectares, ce site constitue un pôle de loisirs mécaniques dédié aux circuits automobiles, à l'univers du tout terrain et à l'aviation. Des prestataires de loisirs proposent des activités de type :

- pilotage de voitures, moto et kart sur le plus grand circuit automobile d'Ile de France, dessiné par l'architecte Autrichien Frantz Schreiner et qui se décline en 3 pistes de 1,6 km, 2 km et 3,6 km,
- initiation et perfectionnement au Quad, au SSV et au 4x4,
- activités aéronautiques au sein de l'aérodrome (disposant d'une piste en herbe de 900 m de long) : ULM, paramoteur, drone.



Photo 17. Circuit LFG à l'Aérosphalte

■ Equitation

Quatre centres équestres sont implantés sur le territoire, dans les communes de :

- La Chapelle-Moutils,
- Saint-Martin-des-Champs,
- Saint-Cyr-sur-Morin (2 établissements) : Les écuries de Biercy, Le cheyenne (hameau de Noisement)

■ Base de canoë kayak

La base de canoë kayak de Verdilot propose des embarcations permettant de naviguer sur le Petit-Morin durant la période estivale.

Une association de La Ferté-sous-Jouarre devrait s'implanter sur la commune de Saint-Cyr-sur-Morin.

4.4.3.5 Evènements

■ Ultratrail de la Brie des Morin

L'ultratrail se tient à Saint-Cyr-sur-Morin depuis 2014 sur près de 60 km. Sous ce nom générique, ce sont aussi des courses pour enfants qui sont organisées auxquelles s'ajoutent des randonnées non chronométrées. Les différents tracés sillonnent la vallée du Petit Morin entre Jouarre et le Jardin du Point du Jour.

La CC2M contribue à la mise en place de l'évènement. **Cette course regroupe plus de 1 000 concurrents chaque année.** C'est un évènement majeur du territoire et une formidable vitrine pour la CC2M.

■ Festival Paroles de Plantes

Ce festival se tient chaque année à La Ferté-Gaucher et à Saint-Cyr-sur-Morin depuis 2015. Il est organisé par la Communauté de Communes en partenariat avec les acteurs associatifs. Le festival « Paroles de Plantes » est un événement grand public, à travers un partage de savoir-faire, d'ateliers ludiques, de parcours aménagés, de randonnées, de spectacles et d'expositions.

■ Printemps des 2 Morin



La CC2M et ses partenaires proposent une formule personnalisée du Printemps des poètes par la mise en place de rencontres, d'ateliers et d'un festival des contes.

Photo 18. Affiche du Printemps des 2 Morin - Fabul'Arts contes et poésie

■ Scènes des 2 Morin

Cet évènement propose une programmation de spectacles dans les différentes communes du territoire.

4.4.4 Les offres d'hébergement

L'offre d'hébergement touristique de la CC2M se décompose en 4 catégories : les hôtels, les campings, les gîtes et chambres d'hôtes ainsi qu'une résidence de tourisme.

■ Hôtellerie

D'après l'INSEE, la CC2M comptait 3 hôtels en 2019 avec une capacité totale de 50 chambres.

Catégorie	Nombre d'hôtels	Chambres	Localisation
2 étoiles	1	19	Hôtel le Grand Terre - Chartronges
3 étoiles	1	23	Le Sauvage – La Ferté-Gaucher
Non classé	1	8	-

■ Campings

D'après l'INSEE, la CC2M comptait 4 campings en 2019. Ils se situent dans les communes de Verdelot (caravaning de la Fée), Chartronges (bungalows Le Grand Terre), La Trétoire et Saint-Cyr-sur-Morin (Le camping du Choisel).

Catégorie	Terrains	Emplacements
4 étoiles	2	96 + ...
Non classé	2	132

■ Gîtes et chambre d'hôtes

D'après la plaquette d'information touristique de la CC2M, le territoire compte près de **31 gîtes et chambres d'hôtes**.

■ Résidence de tourisme

D'après l'INSEE, la CC2M comptait 1 résidence de tourisme en 2019 comportant une capacité de 108 lits.

LOCALISATION ? NOM ?

Synthèse du développement économique et du tourisme

Une économie prédominée par le secteur tertiaire, mais qui présente une diversité :

- 68 % de l'emploi dans le secteur tertiaire (dont 40 % dans le secteur du commerce-transports-services et 28 % pour les administrations publiques) ;
- Une industrie qui demeure non négligeable en 2016 (15 % des emplois) et qui se porte mieux que la moyenne du Département. L'emploi industriel a depuis vécu 2 évènements tragiques avec la fermeture en 2019 des usines de Villeroy & Boch et d'ArjoWiggins ;
- Une répartition laissant la part belle à l'économie présentielle à l'image de ce qui s'observe en Seine-et-Marne et en Ile-de-France.

Une économie faisant face à une dynamique en baisse avec une diminution de l'emploi de 4 % entre 2011 et 2016.

La CC2M a 2 pôles d'emploi principaux, mais plusieurs communes ont un tissu économique significatif :

- La Ferté-Gaucher et Rebais sont les 2 pôles d'emplois les plus importants,
- 10 communes comptent plus de 100 emplois.

Un taux de chômage particulièrement élevé (13 %) supérieur à celui du Département (11,6 %) :

- Le taux de chômage a progressé de 2,05 points entre 2011 et 2016 ;
- Le taux de chômage est relativement uniforme :
 - Essentiellement mesuré entre 10 et 15 % (cas de 18 communes),
 - Plus élevé à La Ferté-Gaucher (21 %), Montdauphin (17 %) et Meilleray (16,5 %),
- Une plus grande proportion d'employés dans la population active (33,5 %) ;
- Une plus grande proportion d'emplois ouvriers (28 %).

Un niveau de diplôme plus bas que la tendance départementale mais en progression :

- 34 % des 15 ans et plus qui ne sont plus en étude n'ont pas de diplôme ou ont un BEPC / Brevet des collèges (39% en 2011),
- 18,5 % de diplômés de l'enseignement supérieur (16,5 % en 2011).

Le tourisme serait d'autant plus attractif si un réseau de transports permettait une liaison entre les différents lieux d'activités et de visites. Il est de plus regrettable que les touristes ne soient que de « passage » sur le territoire. L'intercommunalité peut néanmoins s'appuyer sur divers atouts comme :

- Un patrimoine naturel verdoyant,
- Des musées et des évènements culturels et sportifs,
- Des loisirs,
- Une offre en hébergements touristiques assez diversifiée.

CHAPITRE 5. ACTIVITES AGRICOLES

5.1 Méthodologie

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Le diagnostic agricole se base d'une part sur des données génériques et officielles telles que le Recensement Général Agricole, ou encore le Registre Parcellaire Graphique, afin de pouvoir analyser les dynamiques agricoles de la Communauté de Communes des 2 Morin avec les territoires voisins et des territoires supra-territoriaux comme le Département ou la Région.

D'autre part, des données de terrains sont récoltées afin d'avoir des données plus précises sur certains sujets tels que les projets agricoles, les filières agroalimentaires ou encore la localisation du foncier à enjeu pour les exploitants.

5.2 Une activité agricole encore très présente

5.2.1 Un contexte agricole départemental particulièrement dynamique

La Seine-et-Marne est le premier département agricole d'Ile-de-France avec près de 60 % de sa surface tournée vers l'agriculture. Si le secteur présente une dynamique importante, certaines de ses branches comme l'élevage sont aujourd'hui menacées avec pour exemple la perte de 1 400 emplois en 10 ans.

Comme au rang national, on constate, depuis les années 1970 une diminution de moitié du nombre d'exploitations parallèle à une augmentation de la surface des exploitations. Les agriculteurs sont donc moins nombreux, mais leurs domaines sont plus importants, avec une constante : ce sont encore bien souvent des entreprises familiales (63 % en 2000 et 2007).

Figure 5. La filière agricole en Seine-et-Marne
(source : seine-et-marne.fr)



La surface agricole est cependant hétérogène : l'agriculture est plus présente à l'Est et au Sud du Département, où la surface agricole représente encore fréquemment plus de 70 % de la superficie des communes (en 2008). L'Ouest de la Seine-et-Marne est quant à lui fortement urbanisé.

Le Département reste, historiquement, une terre de culture : **l'exploitation de céréales y est encore majoritaire (plus de 80 % des exploitations)** mais l'on y trouve aussi des exploitations avec élevages (11 %) ainsi que des maraîchers, arboriculteurs et horticulteurs, qui représentent 6 % de l'utilisation du territoire agricole.

La vocation céréalière du Département est toujours importante, même si cette production agricole se diversifie.

- Le blé : 149 000 hectares,
- Le colza : 26 000 hectares,
- Les orges et escourgeons : 36 000 hectares,
- Plus récemment le maïs : 26 000 hectares,
- La betterave : 30 000 hectares,

5.2.2 Une surface agricole utile croissante par exploitation

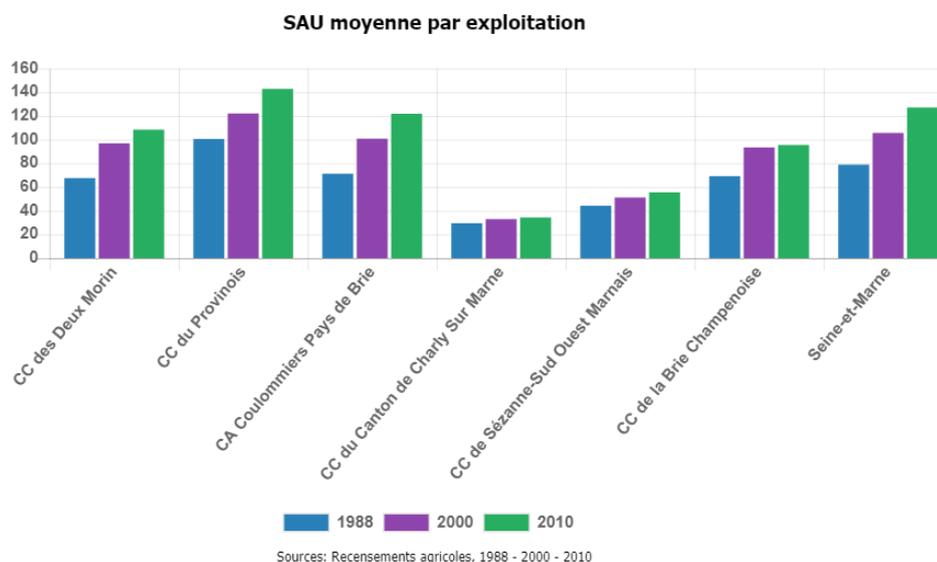
La **surface agricole utile (SAU)** est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres).

La **SAU** comprend les :

- terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...);
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages);
- cultures pérennes (vignes, vergers...).

La **statistique de la SAU** peut être faible sur une commune rurale quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur **siège sur la commune** (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal) ou si l'agriculture ne prédomine pas sur le territoire communal.

A l'échelle de la CC2M, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010, passant de 67 hectares à 108 hectares, malgré une baisse importante du nombre d'exploitations.

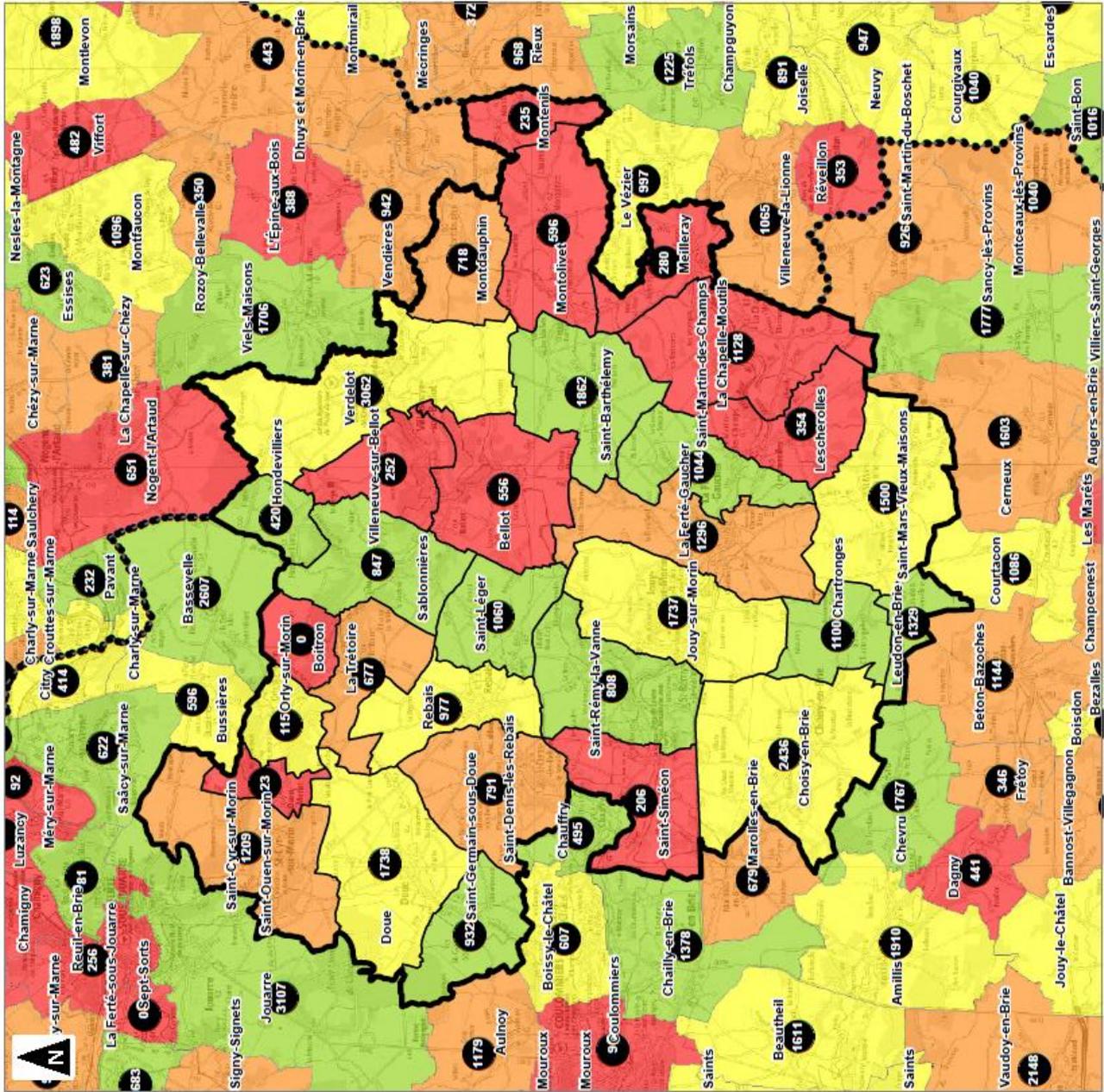


La SAU moyenne des exploitations des 2 Morin est légèrement inférieure en 1988, 2000 et 2010 à la moyenne départementale.

Les exploitations sont moins nombreuses (en nombre) mais exploitent de plus grandes surfaces, propices à l'installation de grands élevages et de grandes cultures. Pour autant ce constat est à tempérer à l'observation des tendances communales : 10 communes sur 31 affichent une baisse de la SAU entre 1988 et 2010, comme illustrées sur la carte ci-dessous. Une baisse de la SAU peut signifier qu'un exploitant a vendu une partie de ses terres à un propriétaire localisé à l'extérieur du périmètre communal.

Verdelot reste, de loin, la commune de la CC2M avec la SAU la plus importante suivie par Choisy-en-Brie.

Carte 19. Evolution de la surface agricole utile entre 1988 et 2010



Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la superficie agricole utilisée
des exploitations agricoles entre 1988 et 2010

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
 Limites communales
 Limites départementales
 Evolution relative de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :
 Forte baisse (< - 25 %)
 Baisse (- 25 à 0%)
 Hausse (0% à 25 %)
 Forte hausse (> à 25 %)
 Nombre d'hectares de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles en 2010

0 5 10
Kilomètres

1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Mise à jour : aout 2010
Source de l'ordre de carte : IGN, SCAN200
Source de données : PUEI - Analyse territoriale, 2020



5.2.3 Une agriculture principalement céréalière

L'activité agricole du territoire des 2 Morin est **ournée principalement vers la production céréalière**, à l'image de l'activité agricole francilienne et départementale.

Les cultures sont donc tournées en grande majorité vers les céréales, principalement le blé. Les autres cultures sont du maïs, des oléagineux et protéagineux (cultures de féveroles), des betteraves sucrières en faible proportion.

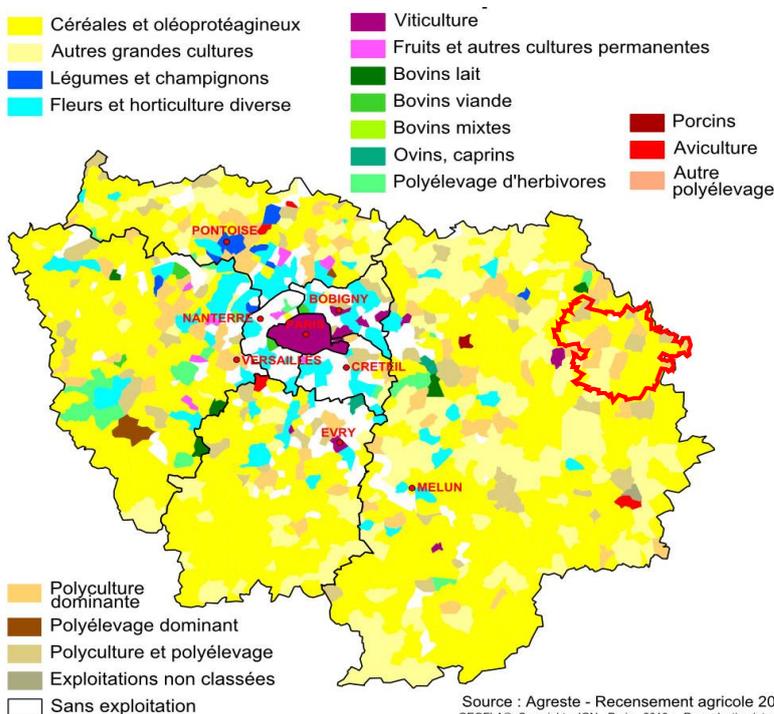


Figure 6. Orientation technico-économique agricole de la CC2M

Les surfaces en céréales (notamment le blé) représentent 67 % des terres cultivées (61 % sur le Département). On note que la surface en maïs est le double (14%) du Département (7,5%).

Catégorie	Surface (en ha)	Répartition
Blé	11831	41,00%
Maïs	4023	13,94%
Grandes cultures	103669669	35,93%
Prairie	1808	6,27%
Gel et autres	76266	2,02%
Vergers	30	0,10%
Divers	217	0,75%
Total	103763844	100,00%

Tableau 7. Répartition des cultures sur le territoire de la CC2M

La part des surfaces en oléagineux et protéagineux est sensiblement la même que pour le Département avec toutefois la particularité de la culture de féveroles comme seules cultures de protéagineux.

Les surfaces en herbes (9%) sont plus importantes que la moyenne en Seine et Marne (6,5%). Cela est dû à des prairies non retournables situées en coteaux des vallées du Petit et du Grand Morin mais aussi au maintien plus important de l'élevage laitier et bovin viande sur le territoire.

En plus des céréales, le territoire des 2 Morin est riche de plusieurs filières agricoles, qui sont :

- La filière élevage bovin et production de fromages : fromages de Brie ;
- Les filières « pomme et cidre » : filière cidricole très ancienne, plusieurs variétés de pomme, aujourd'hui uniquement 5 arboriculteurs ;
- Les filières « plantes textiles » : depuis 2007, une filière chanvre s'est mise en place en Seine-et-Marne sous l'impulsion d'une dizaine d'agriculteurs souhaitant diversifier leurs activités. Cette filière reste fragile mais peut être développée avec des investissements importants et des aides. Le lin tend également à se développer dans le territoire.

Carte 20. Occupation du sol agricole en 2018

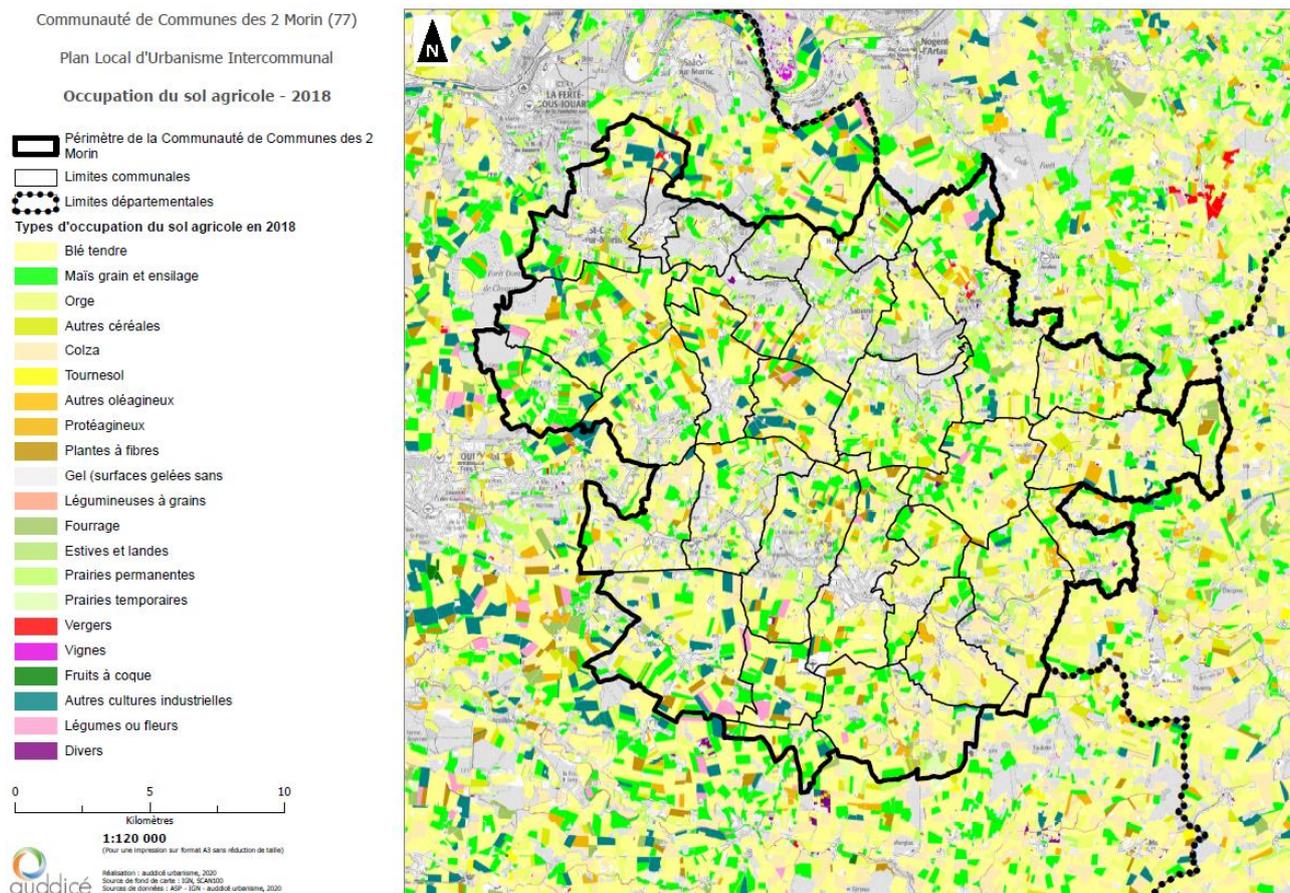


Photo 19. Culture du maïs à Chartronges

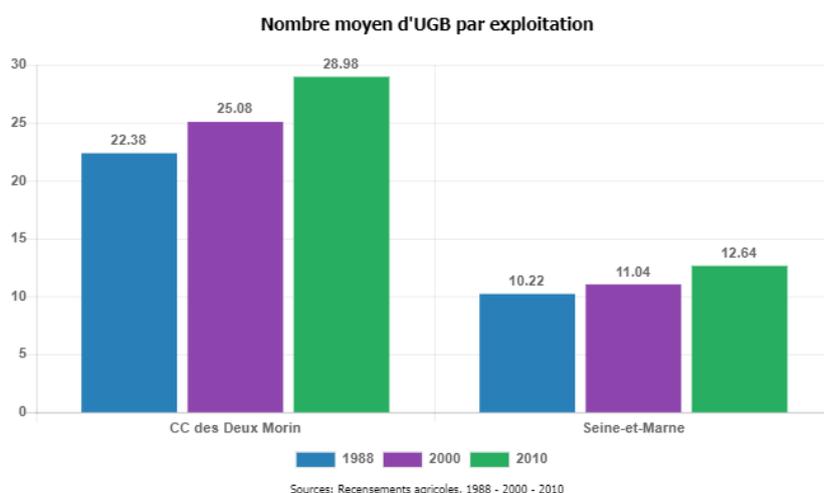
5.2.4 Un poids croissant de l'élevage qui se concentre à Saint-Cyr-sur-Morin

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces en utilisant des coefficients établis sur la base des besoins alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Par définition :

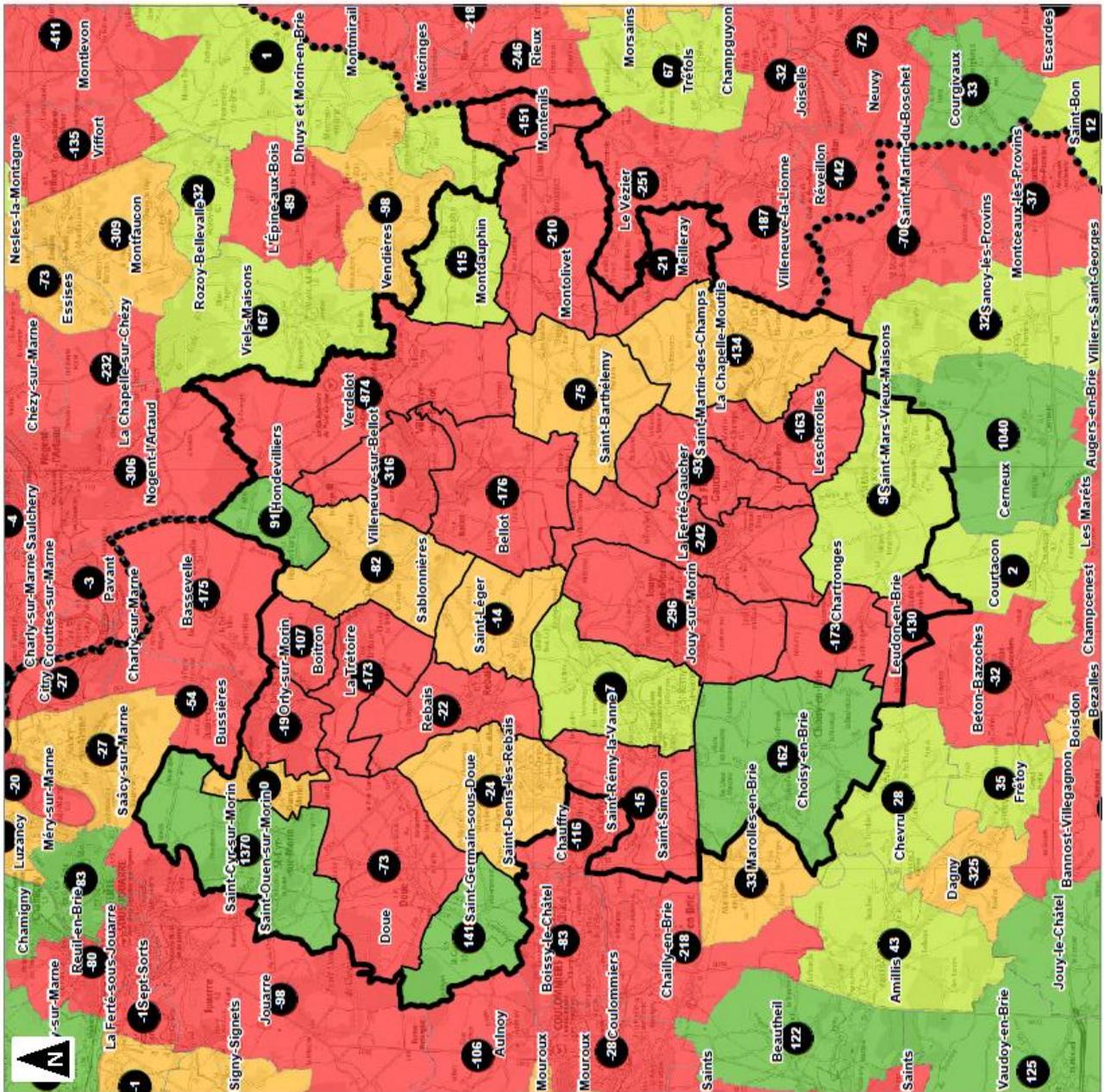
- une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGB ;
- un veau de boucherie = 0,6 UGB ;
- une truie = 2,1 UGB ;
- un poulet de chair = 0,011 UGB ;
- une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014 UGB.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010 à l'échelle de la Communauté de Communes des 2 Morin, de la même manière que le Département. Il est aussi important de constater que **l'élevage est plus présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle de la Seine-et-Marne, où le nombre d'UGB par exploitation est moins important.**



Le nombre moyen d'UGB par exploitation entre 1988 et 2010 sur l'intercommunalité des 2 Morin est passé de 22,38 à 28,98, soit 6,6 nouvelle UGB. L'élevage suit donc une courbe croissante sur le territoire. Pour autant, l'UGB est majoritairement à la baisse dans les communes de la CC2M comme le montre la carte suivante. Entre 1988 et 2010, seules 7 communes ont connu une évolution positive des UGB. La tendance intercommunale à la croissance est fortement entraînée par Saint-Cyr-sur-Morin avec + 1370 UGB sur cette période.

Carte 21. Evolution du cheptel des exploitations entre 1988 et 2010



Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution du cheptel des exploitations agricoles
entre 1988 et 2010

- Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin
- Limites communales
- Limites départementales
- Evolution du cheptel des exploitations agricoles en UGB entre 1988 et 2010 :
 - Forte baisse (< - 25%)
 - Baisse (- 25 % à 0%)
 - Hausse (0% à 25%)
 - Forte hausse (> 25%)

Evolution absolue du cheptel des exploitations agricoles en UGB entre 1988 et 2010



1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Mise à jour : actualisé septembre, 2020
Source de données de cartographie : IGN, SDRH
Sources de données : INSEE - Annuaires statistiques, 2020



5.2.5 Signes de qualité

D'après le site internet de l'Institut National d'Appellation d'Origine (INAO), on répertorie sur le territoire de la CC2M les signes de qualité du Brie de Melun et du Brie de Meaux (Appellation d'Origine Protégée (AOP) produits laitiers).

5.3 Les caractéristiques de l'activité agricole

5.3.1 Une baisse du nombre d'exploitations agricoles

En 2010, les exploitations agricoles étaient au nombre de 270 au sein de la CC des 2 Morin. Entre 1988 et 2010, **les exploitations ont baissé de 36 % environ, tandis qu'elles diminuaient de près de 40 % en Seine-et-Marne.**

Sur les autres territoires de référence, le nombre d'exploitations a également chuté. Cette diminution ne signifie pas obligatoirement que **l'activité agricole disparaît** progressivement des territoires. En effet, la **professionnalisation des exploitations**, plus rapide sur certains territoires que d'autres leur permet d'exploiter des terres plus vastes. L'évolution de la **Surface Agricole Utile** des exploitations explicitée ci-après le suggère.

	1988	2000	2010
CC des Deux Morin	425	301	270
CC du Provinois	479	404	340
CA Coulommiers Pays de Brie	422	301	254
CC du Canton de Charly Sur Marne	453	389	390
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	1187	1054	951
CC de la Brie Champenoise	276	201	203
Seine-et-Marne	4376	3242	2638

Tableau 8. Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 (source : RGA)

Cette activité participe à l'animation des espaces, à la gestion des paysages et des eaux pluviales, et constitue à ce titre la principale composante identitaire d'un territoire. L'activité agricole permet ainsi de préserver la diversité et le caractère remarquable des paysages communaux. Il est donc important que l'évolution du nombre d'exploitations agricoles, et plus globalement l'organisation des pratiques agricoles, soient prises en compte par les documents d'urbanisme.



Photo 20. Bâtiment agricole à Verdelot

A l'échelle communale, le RGA recense les nombres d'exploitations suivants :

Tableau 9. Evolution du nombre d'exploitations par commune

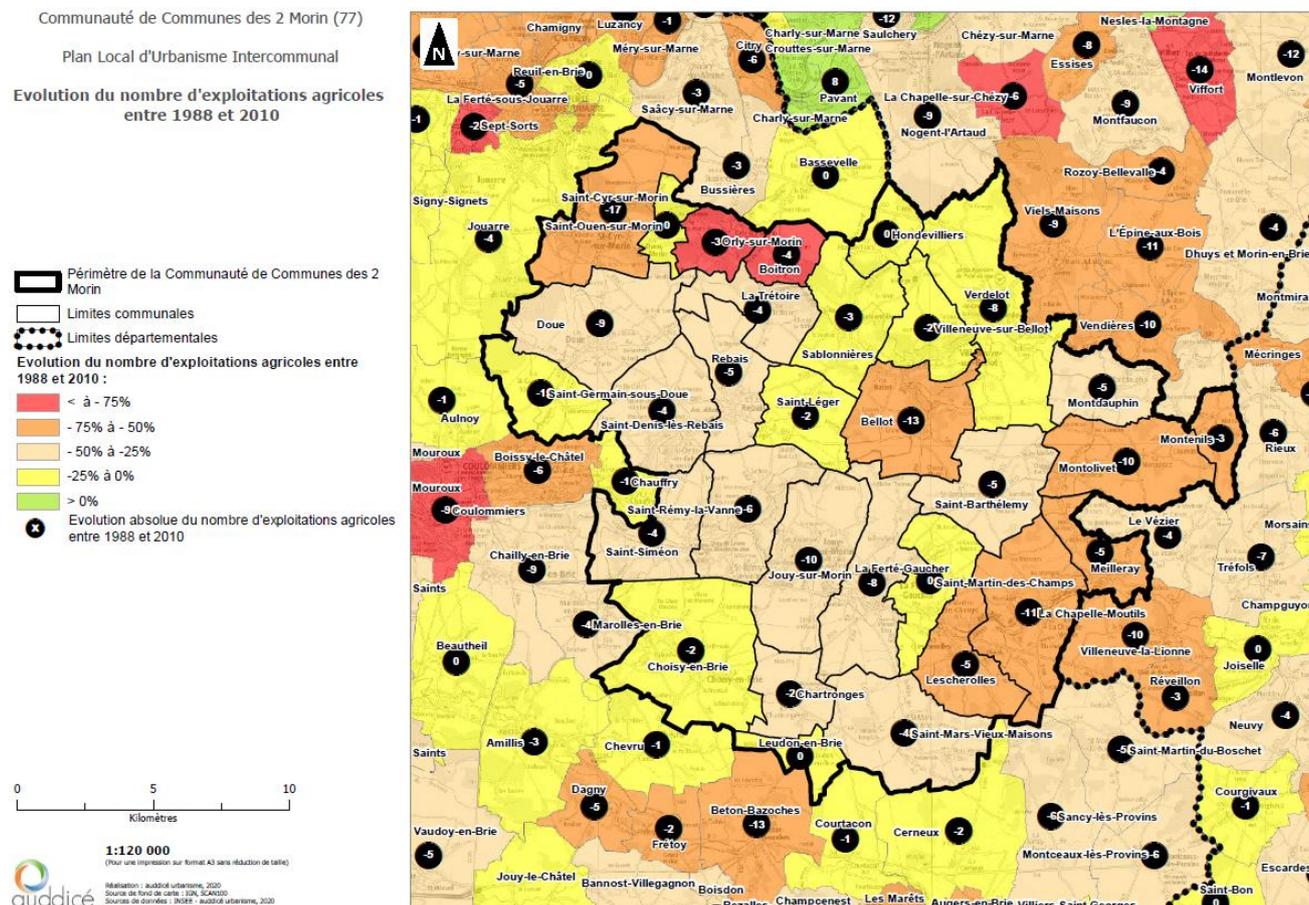
	1988	2000	2010
Bellot	20	8	7
Boitron	4	1	0
Chartronges	7	5	5
Choisy-en-Brie	25	24	23
Doie	26	21	17
Hondevilliers	5	4	5
Jouy-sur-Morin	25	14	15
La Chapelle-Moutils	21	12	10
La Ferté-Gaucher	20	13	12
La Trétoire	12	6	8
Lescherolles	7	4	2
Leudon-en-Brie	7	6	7
Meilleray	9	4	4
Montdauphin	18	14	13
Montenils	5	3	2
Orly-sur-Morin	4	2	1
Rebais	14	9	9
Sablonnières	13	9	10
Saint-Barthélemy	19	12	14
Montolivet	14	8	4
Saint-Cyr-sur-Morin	28	16	11
Saint-Denis-lès-Rebais	11	9	7
Saint-Germain-sous-Doie	10	9	9
Saint-Léger	10	9	8
Saint-Mars-Vieux-Maisons	16	12	12
Saint-Martin-des-Champs	7	5	7
Saint-Ouen-sur-Morin	2	4	2
Saint-Rémy-la-Vanne	13	7	7
Saint-Siméon	10	12	6
Verdelot	34	33	26
Villeneuve-sur-Bellot	9	6	7
CC des Deux Morin	425	301	270

Les communes qui accueillent le plus grand nombre d'exploitations agricoles en 2016 sont Verdelot (26) et Choisy-en-Brie (23). On recense 12 exploitations à La Ferté-Gaucher et 9 exploitations à Rebais. Seule la commune de Boitron ne compte aucune exploitation sur son périmètre.

Entre 1988 et 2010, aucune commune n'a connu d'évolution positive du nombre d'exploitations agricoles. La plus grosse baisse, en valeur absolue, est constatée à Saint-Cyr-sur-Morin avec la perte de 17 exploitations.

Carte 22. Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010

Communauté de Communes des 2 Morin (77)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010

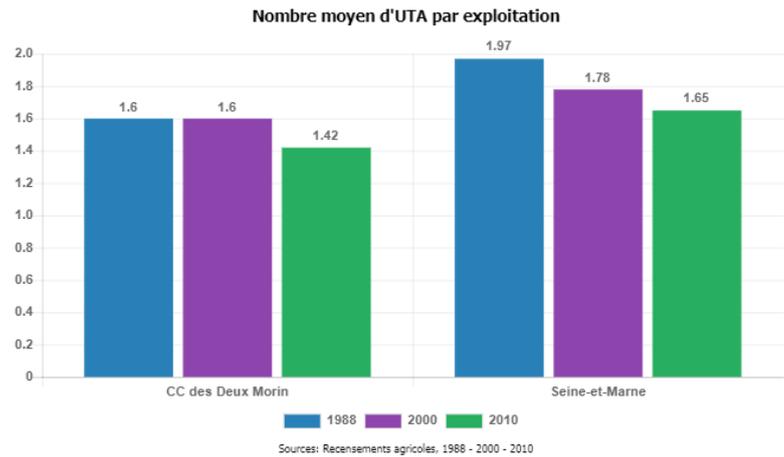


5.3.2 L'emploi agricole

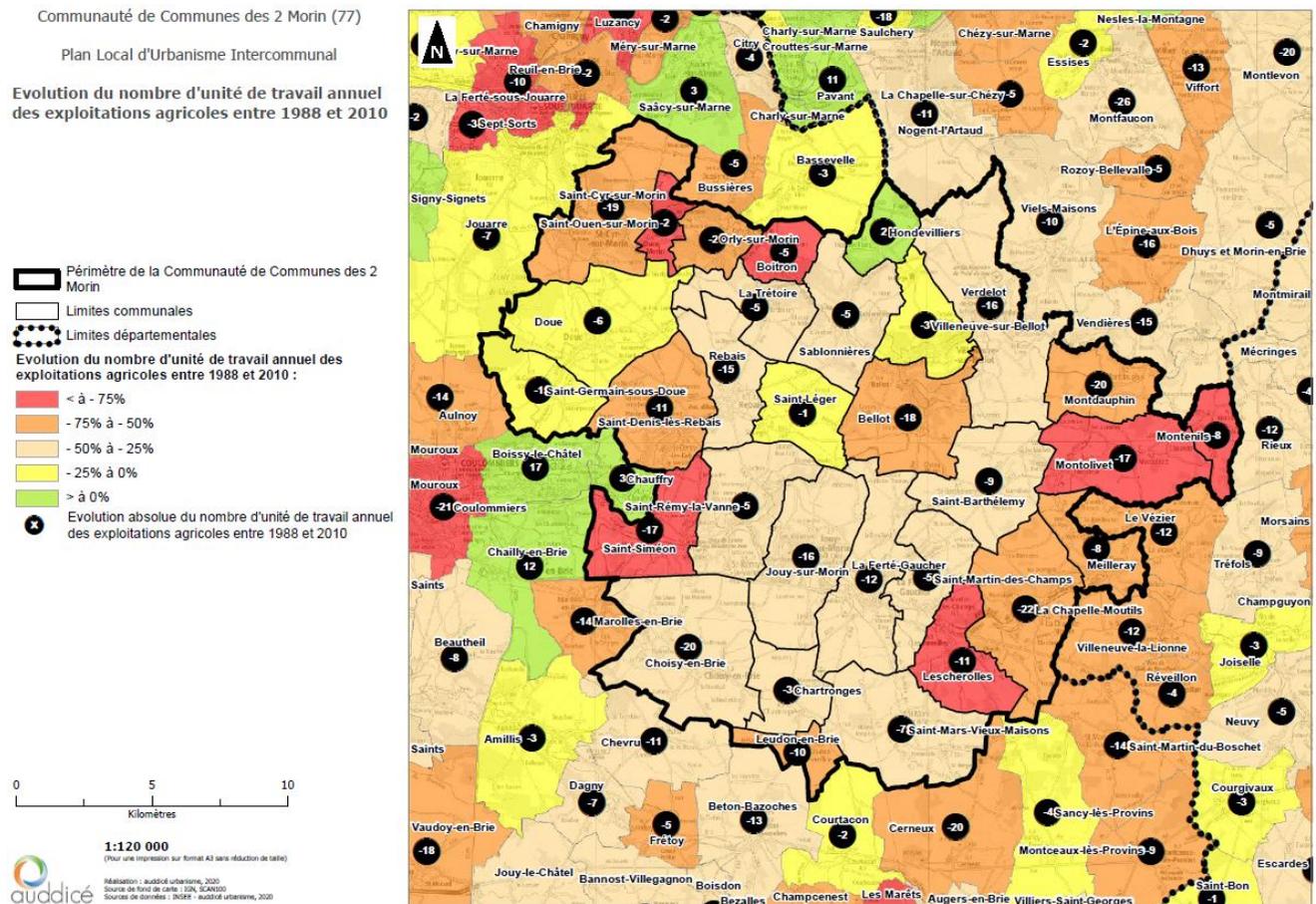
5.3.2.1 Une baisse des effectifs d'emplois

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Sur la Communauté de Communes, le nombre d'UTA par exploitation est resté relativement constant de 1988 à 2000 puis a baissé en 2010. La baisse du nombre d'exploitations n'a pas permis d'avoir plus d'emplois sur des exploitations plus grandes. L'emploi agricole s'est ainsi concentré.



Carte 23. Evolution du nombre d'UTA entre 1988 et 2010



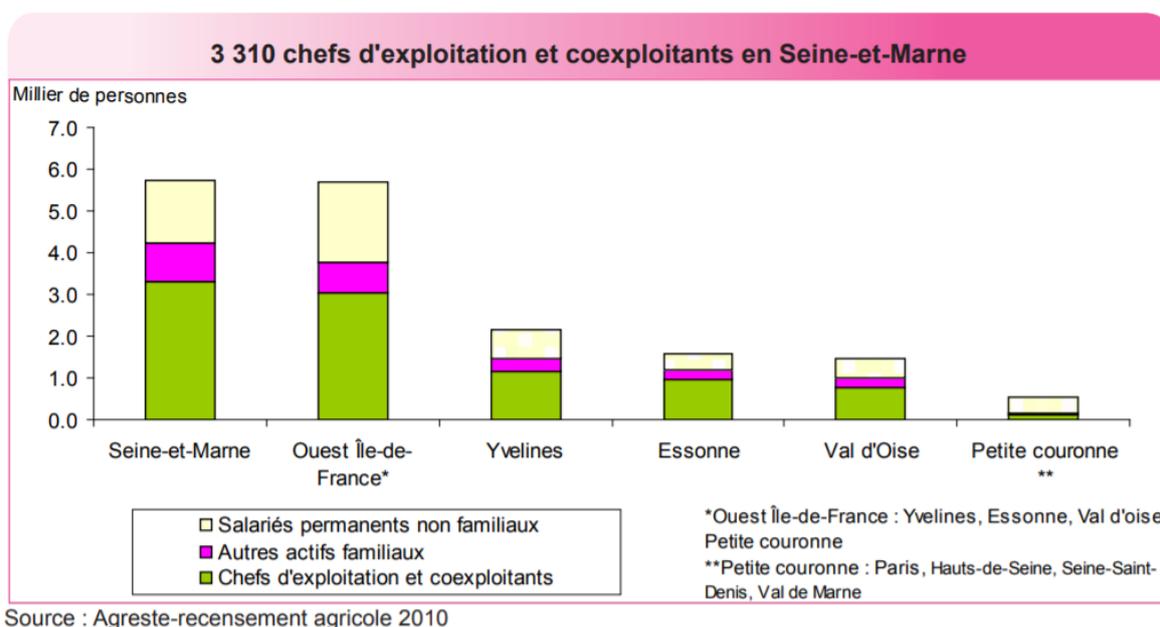


Figure 7. Décomposition des emplois à l'échelle de la Seine-et-Marne (source : Agreste, publication « Données » n°110 de septembre 2011)

En Seine-et-Marne, en 2010, 5 700 personnes participent régulièrement au travail dans les exploitations agricoles. Les chefs d'exploitation et les coexploitants constituent le pilier de cette main d'œuvre. Ils fournissent 56 % du travail (+ 5 % par rapport à 2000). Si la participation de la famille est traditionnelle dans ce secteur, elle se réduit fortement et ne constitue plus que 9 % de la force de travail en 2010 contre 13 % en 2000.

5.3.2.2 Le statut juridique des exploitations agricoles

La diminution du nombre d'exploitation ne traduit pas forcément une pression de l'urbanisation mais peut s'expliquer par le **regroupement d'exploitants**, qui, sous une même structure, exploitent une surface agricole plus importante. Ce phénomène national de restructuration de la pratique agricole est permis notamment par **l'évolution technologique et industrielle**.

	Exploitations			Superficie agricole utilisée (ha)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Tous statuts	4 376	3 242	2 638	345 472	342 630	335 860
Exploitations individuelles	3 831	2 114	1 348	272 284	167 130	119 703
Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec)	120	120	73	15 313	20 402	15 777
Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) avec chef d'exploitation seul	12	437	506	1 046	68 408	83 914
EARL avec plusieurs coexploitants	4	232	316	609	41 127	54 534
Autres	409	339	395	56 220	45 564	61 932

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

Tableau 10. Statut des exploitations dans le département de Seine-et-Marne

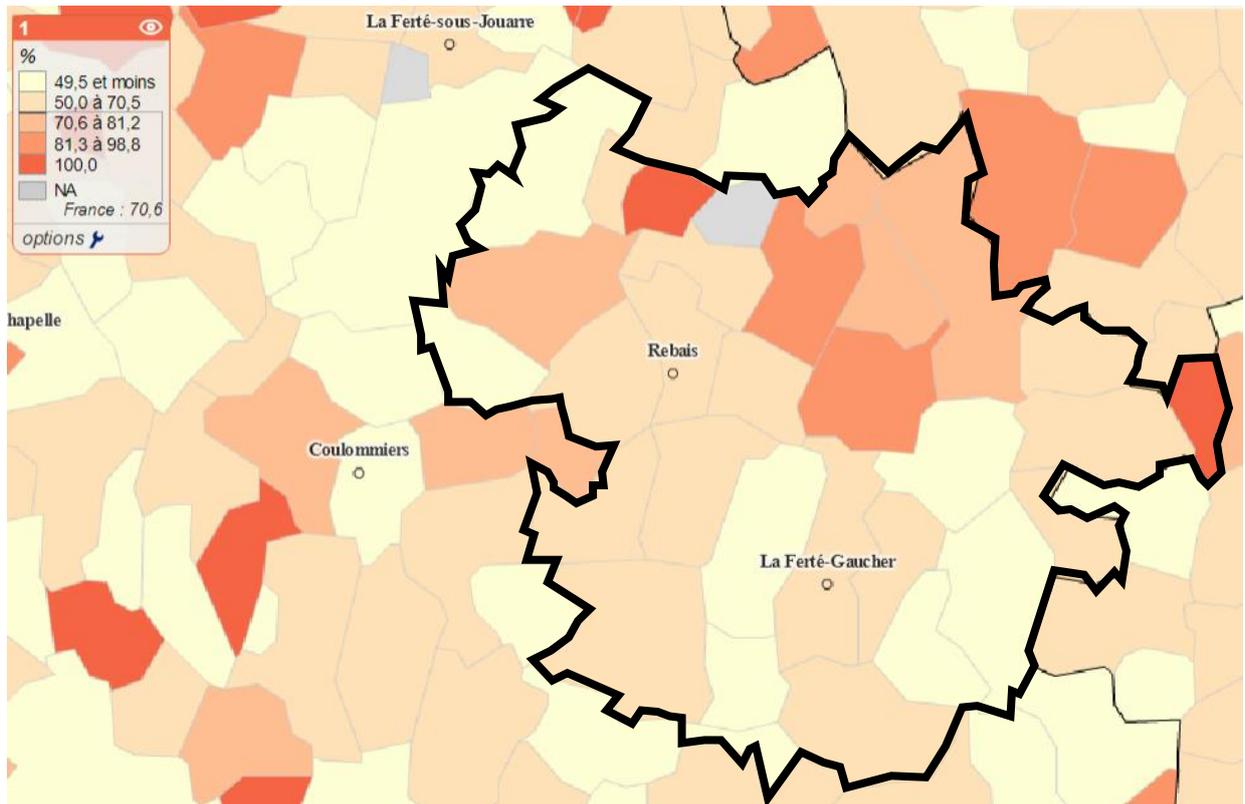


Figure 8. Part d'exploitations individuelles en 2010 (source : RGA 2010)

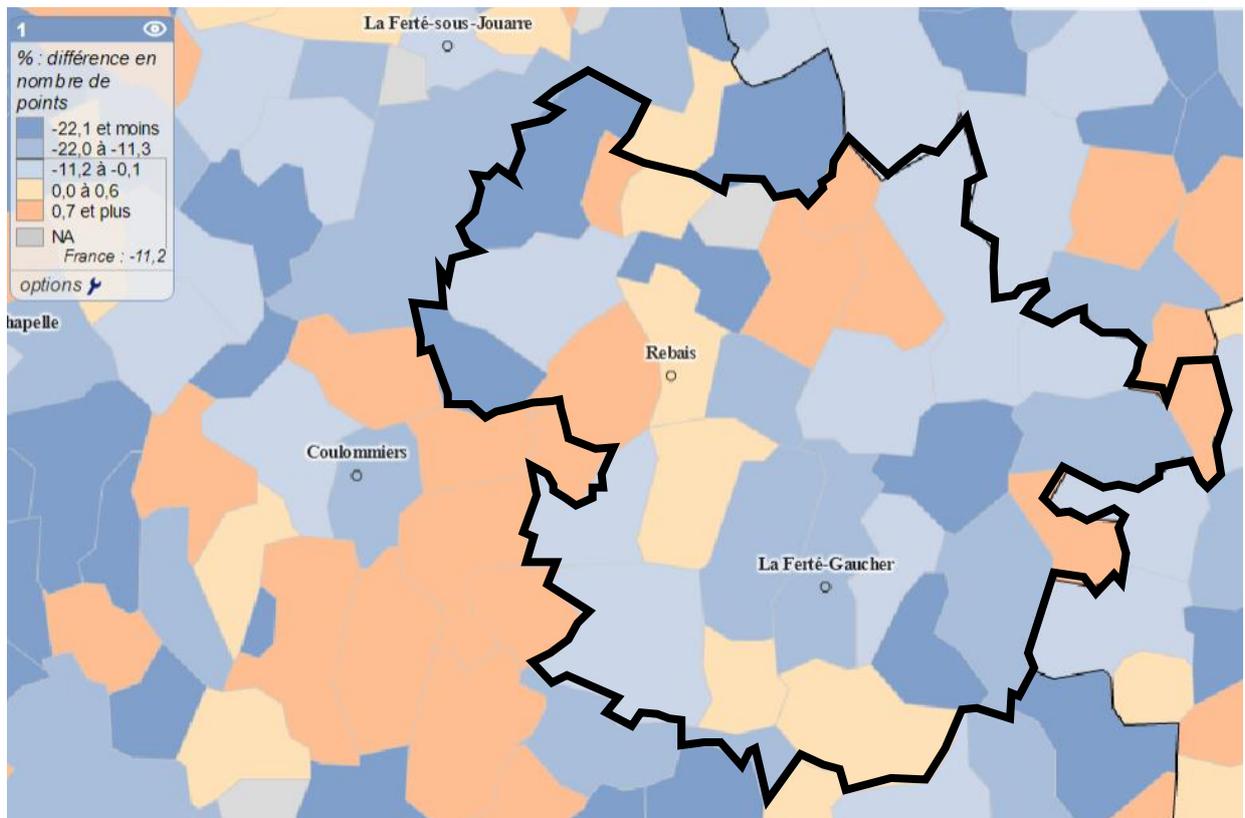


Figure 9. Évolution de la part d'exploitations individuelles entre 2000 et 2010 (source : RGA 2010)

La forme sociétaire du statut juridique des exploitations des 2 Morin reste toutefois majoritairement individuelle.

5.4 Agriculture et urbanisme

5.4.1 Le principe de réciprocité

Le **Code de l'Environnement** définit les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** comme : « *Les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique* ».

On distingue **plusieurs types d'ICPE** :

- (D) Installations soumises à déclaration ;
- (DC) Installations soumises à déclaration avec contrôle périodique ;
- (E) Installations soumises à enregistrement ;
- (A) Installations soumises à autorisation ;
- (AS) Installations soumises à autorisation et servitudes d'utilité publique.

En urbanisme, le **classement ICPE** impose la création d'un **périmètre réciproque de 100 mètres** entre l'exploitation et les habitants. Il s'agit aussi bien de protéger **l'activité agricole** (et permettre ses éventuelles extensions) que d'éviter **les conflits** avec l'usage d'habitat du sol. **La loi d'orientation Agricole du 9 juillet 1999** a introduit dans le code rural un nouvel article L.111-3 qui impose la **règle de réciprocité en matière de distance entre les habitations et les bâtiments agricoles**. Ainsi, les règles de distances énoncées précédemment s'imposent désormais à l'implantation de toute habitation ou immeuble occupé par des tiers à proximité de bâtiments agricoles. Dans certains cas, une dérogation à ces règles d'éloignement est possible, après avis de la chambre d'agriculture depuis la loi du 13 décembre 2000.

Sur le territoire intercommunal, les exploitations agricoles suivantes sont classées ICPE :

- Les œufs Briards à Saint-Cyr-sur-Morin,
- ...

A compléter

5.4.2 Le règlement sanitaire départemental

Les nouvelles implantations non ICPE concernées par un élevage doivent respecter le *règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne* qui impose une distance minimale de 100, 50 ou 25 mètres entre une exploitation et des habitations, selon le type d'élevage.

Le principe de réciprocité s'applique pour toutes nouvelles constructions et toutes demandes de changement de destination, à proximité du bourg, dans les hameaux ou en campagne.

Synthèse de l'agriculture

Des exploitations qui s'étendent :

- La surface agricole utile moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010 (de 67 ha à 108 ha) ;
- Les exploitations localisées à Verdelot comptent parmi les plus étendues de l'intercommunalité avec une moyenne de 1 209 ha par exploitation.

Une agriculture principalement céréalière :

- Le blé représente 41 % des surfaces agricoles de la CC2M et le maïs 14 % ;
- Les prairies, qui occupent 6 % du territoire, contribuent à l'élevage bovin et à la production fromagère qui bénéficie d'une AOP « Produits laitiers » valorisée par les signes de qualité Brie de Meaux et Brie de Melun ;
- Des cheptels dont les volumes diminuent dans la plupart des communes, fortement compensés par une augmentation des UGB à Saint-Cyr-sur-Morin.

Une économie agricole marquée par une concentration des activités et des emplois :

- Une baisse du nombre d'exploitations agricoles dans la CC2M (-36 % entre 1988 et 2010) comme dans le reste du Département (-40 %) ;
- 270 exploitations agricoles sur le territoire. Les communes comptant le plus grand nombre de sièges d'exploitation sont Verdelot (26) et Choisy-en-Brie (23) ;
- Une concentration de l'emploi agricole sur un nombre plus restreint d'exploitations. En 2010, les emplois par exploitations sont chiffrés à 1,42 en moyenne ;
- Des exploitations majoritairement gérées de façon individuelle malgré une baisse du recours à ce statut entre 2000 et 2010.

CHAPITRE 6. MOBILITE

6.1 Le réseau routier et autoroutier

La Communauté de communes des 2 Morin est traversée d'Est en Ouest par la RD934 (ex N34), épine dorsale du territoire, qui relie Marne la Vallée – Coulommiers – La Ferté-Gaucher – Esternay puis la Route Nationale 4. Les routes départementales 204, 66 et 215 irriguent les communes de l'Ouest du territoire.

Le reste du réseau interne est composé de voies secondaires communales dont la présence de nombreux hameaux explique l'important kilométrage.

Au Sud de la Communauté de Communes, passe la RN4 qui relie Paris à l'Est de la France. C'est un axe de circulation dense. Mais cela ne profite pas au territoire intercommunal du fait du manque de liaisons avec les réseaux routiers internes et du manque de tronçons à quatre voies sur le secteur.

La CC2M, bien que située dans la région Ile-de-France, est enclavée et profite peu du rayonnement de l'agglomération parisienne du fait de son manque de liaisons routières.

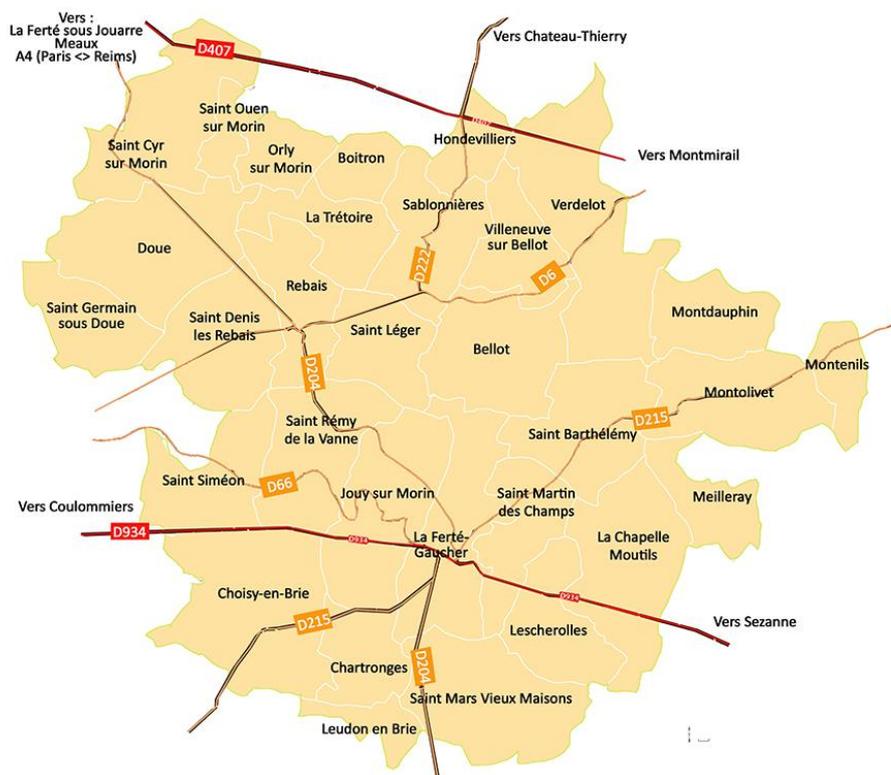


Figure 10. Réseau viaire de la Communauté de Communes des 2 Morin (Source : CC2M)

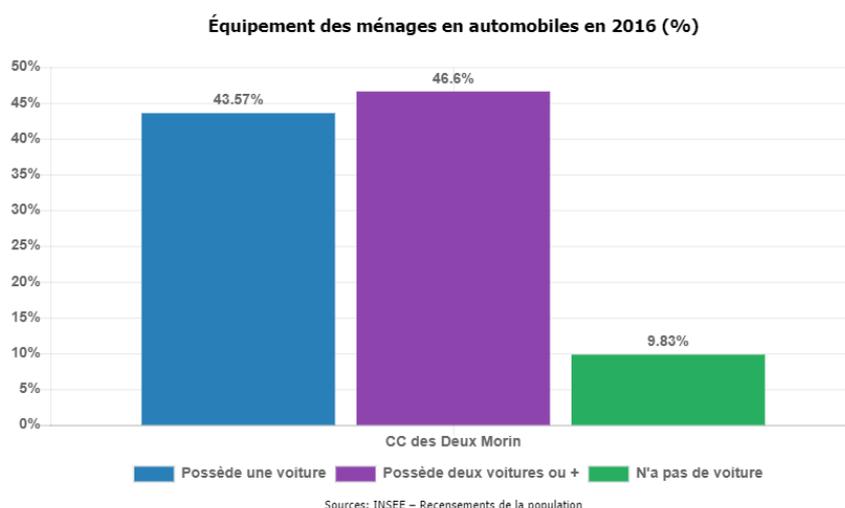
6.2 Les transports routiers

6.2.1 Motorisation des ménages

Le système de transport en commun actuel ne répond pas aux diverses demandes des habitants en termes de points d'arrêts et d'horaires. Plusieurs communes du territoire ne sont pas desservies. Les besoins en transports et le rabattement sur les lignes structurantes, sont d'autant plus urgents à prendre en considération avec l'arrivée de nouvelles populations.

De ce fait, les déplacements sont très difficiles pour les personnes non motorisées.

Les habitants de la Communauté de Communes utilisent beaucoup leur voiture individuelle comme le reste des Seine-et-Marnais. Ainsi en 2016, 90% des ménages du territoire intercommunal possèdent au moins 1 voiture dont 46,6 % en possèdent deux. Seuls 10 % n'en possèdent pas.



Une offre faible de transports collectifs entraine l'utilisation de la voiture individuelle.

Le covoiturage est en train de se mettre en place sur le Département et pourra être l'une des solutions adaptées au territoire.

6.2.2 Les bus

Le territoire est desservi par divers moyens de transport assurés par plusieurs opérateurs :

- **Le Seine-et-Marne Express (ligne n°17) :**

Financées par le Département de Seine-et-Marne et Ile-de-France Mobilités, et exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes **Seine-et-Marne Express** assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré.

La ligne 17 fait la liaison entre La Ferté-Gaucher et Chessy, elle relie en une heure le pôle rural au pôle d'emplois et de loisirs de Marne-la-Vallée.

Cette ligne est en correspondance à Coulommiers avec la ligne Seine-et-Marne Express n°1 Rebaiss-Melun.

Il existe en semaine 31 départs depuis La Ferté-Gaucher et 34 arrivées tout au long de la journée.

Le réseau Seine-et-Marne Express

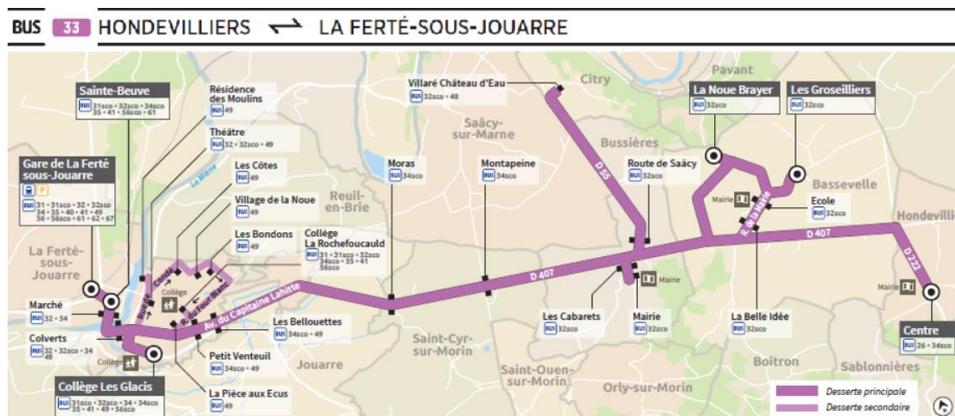


- **Le Seine-et-Marne Express (ligne n°1) :**

Cette ligne relie Rebaiss à Melun en 1h45. En semaine, elle propose 19 départs depuis Rebaiss et 17 arrivées sur cette commune sur des horaires étalés tout le long de la journée.

- **Ligne 33 (Transdev Marne et Morin) :**

Assurant la liaison entre Hondevilliers et la Ferté-sous-Jourarre, cette ligne effectue près de 11 allers-retours par jour.



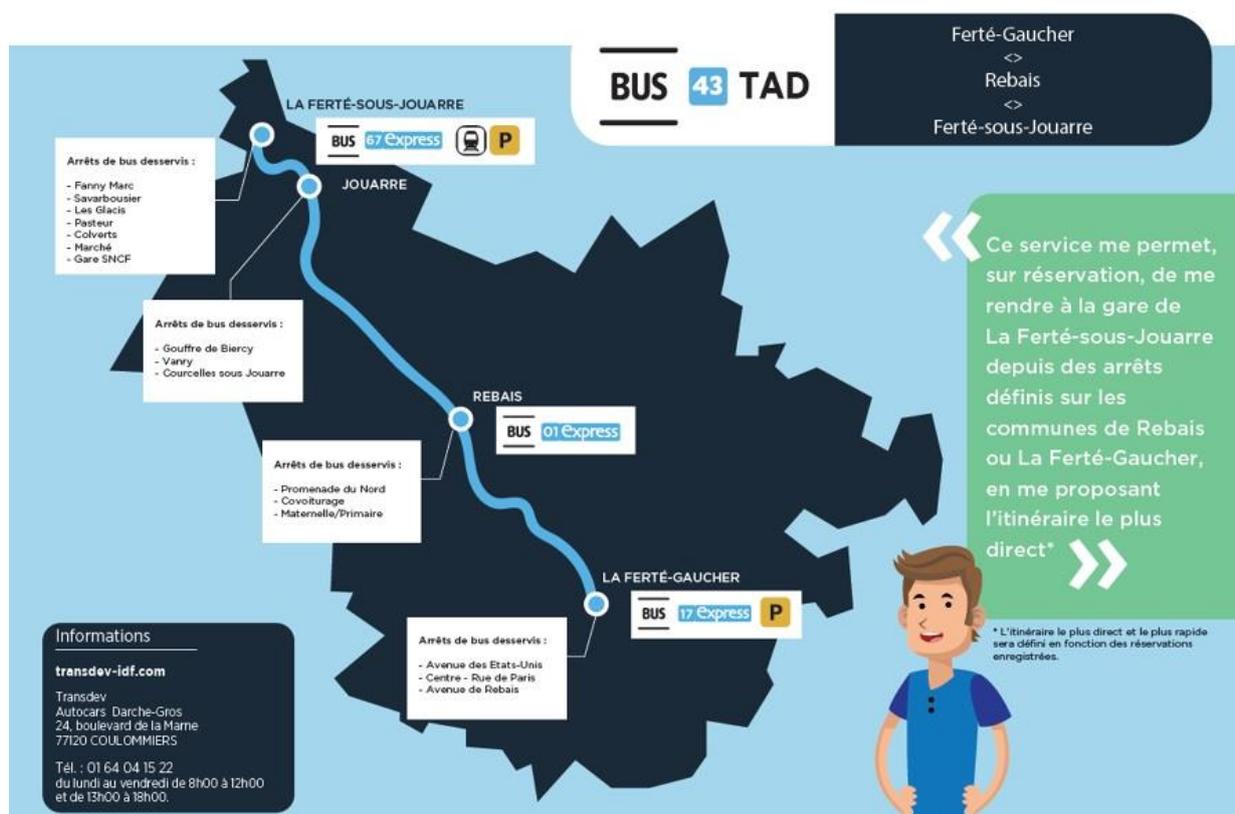
- **Ligne 34 (Transdev Marne et Morin) :**

Entre Verdelot et La Ferté-sous-Jouarre, cette ligne dessert les communes situées au Nord de la CC2M avec 23 allers-retours quotidiens en semaine.



- **Ligne 43 (Transdev Ile-de-France)**

Cette ligne relie les communes de La Ferté-Gaucher (3 arrêts) à La Ferté-sous-Jouarre. Elle dessert également la commune de Rebaïs (3 arrêts). Les horaires sont calés sur ceux des trains de La Ferté-sous-Jouarre.



Anciennement ligne 42 du Réseau TRAMY, un service de Transport à la demande géré par la CACPB dessert la commune de Choisy-en-Brie en direction de la Gare SNCF de Coulommiers. Celui-ci fonctionne en semaine (entre 6h et 10h30 et entre 15h et 20h30) et le week-end (entre 9h25 et 16h25)

Bus Transilien

Suite à la suppression de la ligne ferroviaire à destination de La Ferté-Gaucher, une ligne de bus Transilien a été mise en place. Celle-ci offre 9 départs et 9 retours au cours de la journée à destination ou en partance de la Gare SNCF de Coulommiers. Il y a 7 arrêts sur le territoire de la CC2M.

Ces lignes de bus induisent par ailleurs aussi des déplacements automobiles pour les utilisateurs se rendant en voiture aux arrêts de bus.

6.2.3 Le transport scolaire

Le transport scolaire est organisé par le Département et par la Région pour acheminer les écoliers, les collégiens et lycéens de leur lieu d'habitation aux établissements scolaires.

Les horaires de ces lignes ne conviennent pas pour se déplacer dans la journée, mais tous les adultes ont la possibilité d'emprunter les lignes à vocation scolaire.

Des circuits sont gérés par la Communauté de Communes des 2 Morin :

- RPI St Siméon, St Rémy de la Vanne
- RPI Orly S/Morin, La Trétoire
- RPI Doue, St Germain S/Doue
- RPI Chauffry, St Denis les Rebais
- RPI St Cyr S/Morin, St Ouen S/Morin
- RPI Verdelot, Villeneuve S/Bellot
- RPI Montdauphin, St Barthélémy, Montolivet
- Commune de Bellot
- RPI Sablonnières, Hondevilliers, Boitron
- SEGPA du Collège Campin de la Ferté Gaucher
- Collège Les Creusottes de Villeneuve S/Bellot pour les enfants de La Trétoire et le Haut de Bellot

Deux autres circuits sont gérés par les communes :

- RPI Chartronges, Leudon en Brie, St Mars Vieux Maisons, Choisy en Brie,
- RPI La Chapelle Moutils, Lescherolles, St Martin des Champs, Meilleray.

6.2.4 Le transport à la demande

Depuis plusieurs années, la CC2M réfléchit à des **solutions de transport en vue de pallier en partie les besoins de déplacements des territoires. Le TAD, Transport à la Demande, entre pleinement dans cette démarche.**

Opérationnel depuis le 1^{er} juin 2015, ce service créé en collaboration avec Ile-de-France Mobilité, permet de satisfaire les besoins liés à la santé, aux démarches administratives, aux achats, aux loisirs, etc.

Les deux véhicules de 9 places baptisés "Proxi'bus" donnent ainsi la possibilité aux habitants de se rendre chaque semaine à Coulommiers, Rebais, La Ferté sous Jouarre et La Ferté-Gaucher, favorisant l'accès aux lignes régulières : Transilien et Seine-et-Marne Express.

Fonctionnant du lundi au samedi après-midi, le TAD est accessible à tous.

Les chiffres d'utilisation du TAD ont été très irréguliers et dans l'ensemble assez bas durant les premiers temps de fonctionnement. La communication a donc été renforcée pour faire connaître ce service aux administrés du territoire et ces moyens de communication ont été prolifiques puisqu'une augmentation de la fréquentation du TAD a été observée par la suite.

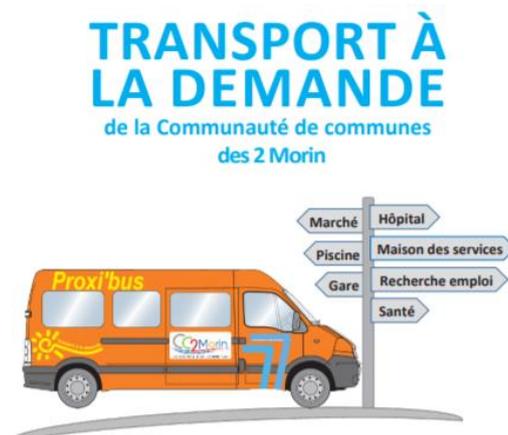


Figure 11. Un service de transport à la demande nommé Proxi'bus

En plus de ce service, Le Conseil Départemental de Seine et Marne organise un transport collectif à la demande adapté et réservé aux personnes justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80% afin qu'elles puissent se déplacer de porte à porte.

6.2.5 Transport « Mobilité Séniors »



Destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans, ce service de transport géré et assuré par la Communauté de Communes des 2 Morin, fonctionne uniquement sur réservation. Toute personne âgée de 70 ans et plus, habitant une commune de la CC2M, peut réserver ce service pour sa propre utilisation, de façon gratuite. Les utilisateurs doivent être autonomes, car le véhicule n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Assuré sur tout le territoire de la CC2M, ce service permet de prendre en charge les usagers à leur domicile pour les déposer à un point d'arrêt à l'intérieur du territoire, mais aussi dans les communes voisines (Coulommiers, Château-Thierry, Boissy-le Châtel, Montmirail, La Ferté-sous-Jouarre, Provins).

Figure 12. Flyer de présentation du service « Mobilité séniors »

6.2.6 Le covoiturage

Face aux difficultés liées aux infrastructures et aux offres de transports, le covoiturage constitue une réponse écologique efficace à la problématique du transport en zone rurale.

A ce titre, la Communauté de Communes des 2 Morin a décidé de développer le covoiturage. **Une aire de covoiturage a été créée à Rebais en face du collège. Elle est équipée d'une borne de recharge pour voitures**

électriques. Le parking de la gare de La Ferté-Gaucher sert aussi de lieu d'aire de covoiturage pour de nombreux administrés.



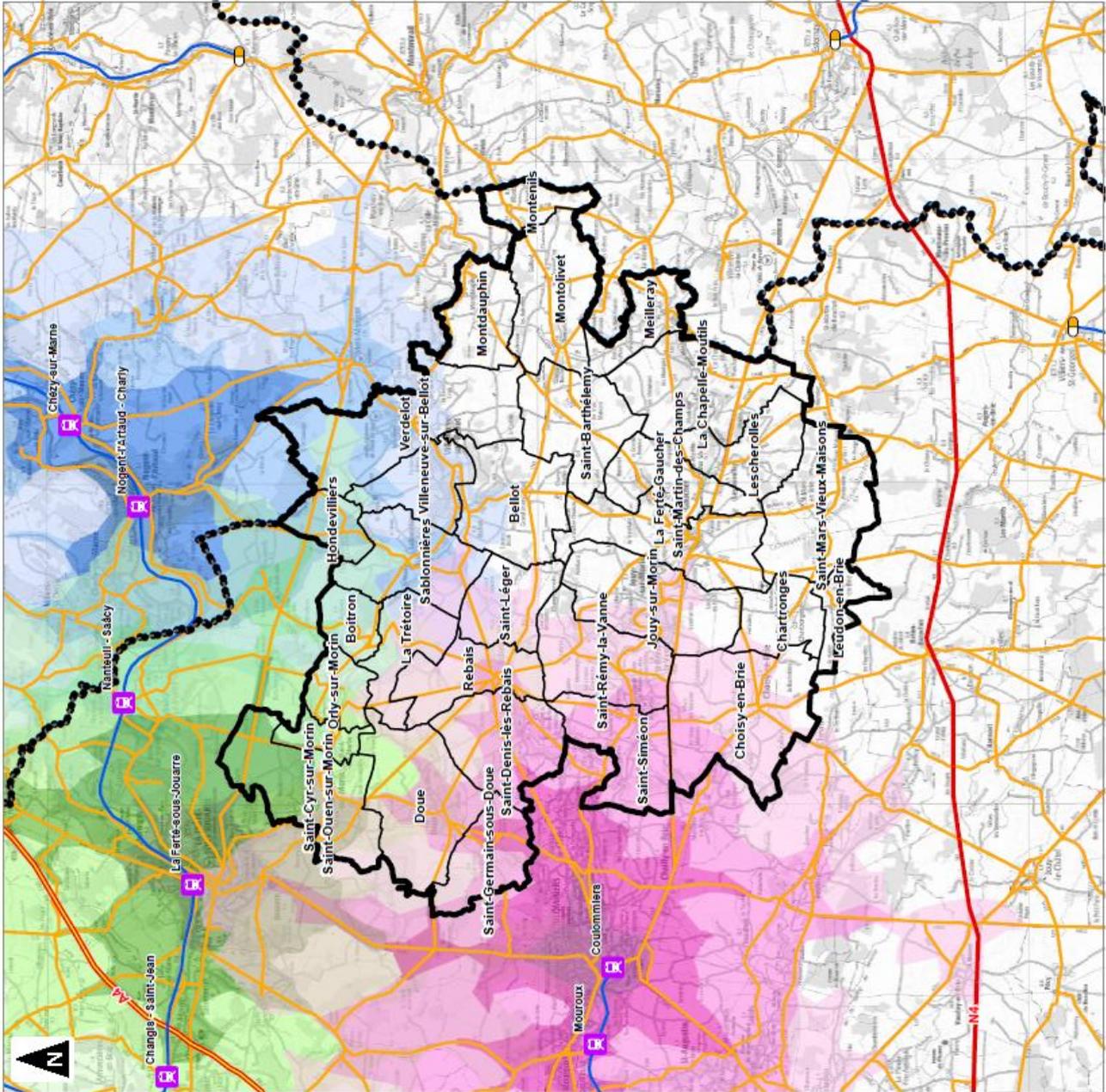
Photo 21. Aire de covoiturage de Rebais

La CC2M a pour projet de développer les aires de covoiturage sur d'autres communes du territoire. Plusieurs lieux sont actuellement à l'étude.

6.3 Le réseau ferroviaire

La Communauté de Communes n'est pas traversée par un réseau ferré en fonctionnement. De fait, les gares fonctionnelles les plus proches sont celles de Coulommiers et de La Ferté-sous-Jouarre. Le Sud-Est des 2 Morin doit donc faire face à des conditions d'accessibilité plus compliquées.

Carte 24. Réseaux et temps d'accès aux gares



Communauté de Communes des 2 Morin (77)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réseaux

Périmètre de la Communauté de Communes des 2 Morin

Limites communales

Limites départementales

Gare de voyageurs

Gare de FRET

Ligne exploitée fret

Ligne à grande vitesse

Ligne exploitée

Autoroute

Nationale

Départementale

Isochrones autour de la gare de Nogent-L'Artaud :

Moins de 5 minutes

De 5 à 10 minutes

De 10 à 15 minutes

De 15 à 20 minutes

Isochrones autour de la gare de Coulommiers :

Moins de 5 minutes

De 5 à 10 minutes

De 10 à 15 minutes

De 15 à 20 minutes

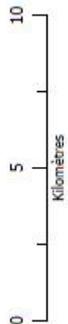
Isochrones autour de la gare de La-Ferté-sous-Jouarre :

Moins de 5 minutes

De 5 à 10 minutes

De 10 à 15 minutes

De 15 à 20 minutes



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 avec réduction de taille)

Maitrise : Auddidic Urbanisme, 2020

Source de fond de carte : IGN, SCAN2020

Source de données : IGN - AUDDIDIC Urbanisme, 2020



6.4 Les modes de déplacements doux

Il existe peu d'itinéraires cyclables sur le territoire intercommunal et les itinéraires existants sont essentiellement à vocation touristique et de loisir. Peu de personnes se déplacent en vélo pour des raisons de distances importantes dans les trajets effectués, et d'absence de pistes cyclables.

Il existe également de nombreux itinéraires de randonnées sur le territoire.

Cependant, la CC2M mène une politique de développement des liaisons douces à l'échelle de son territoire.

Synthèse de l'offre de transports

Un réseau routier peu connecté aux axes majeurs mais disposant d'un dense réseau interne :

- Le territoire est principalement desservi par la RD934 qui s'axe d'Est en Ouest et qui relie les 2 Morin à Marne-la-Vallée, Coulommiers et Esternay, puis à la RN4 (axe Paris-Grand-Est).

Des situations contrastées en termes de desserte par les transports en commun :

- La voie ferrée qui traverse l'intercommunalité n'est plus active mais 4 gares se situent à proximité, au Nord et à l'Ouest, à Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre, Nanteuil-Saâcy et Nogent l'Artaud ;
- La desserte ferroviaire a été remplacée par une offre de bus, rallongeant de fait les temps de trajet des utilisateurs qui recourent massivement à la voiture ;
- Un réseau de bus massivement déployé sur le Nord et l'Ouest de l'intercommunalité, qui présente des fréquences de passage importantes sur de larges plages horaires ;
- Des services de transport à la demande (TAD et TAP) qui offrent une flexibilité et un caractère de proximité des transports collectifs ;
- Des transports scolaires en grande partie gérés par la Communauté de Communes et qui concernent 11 lignes, complétées par 2 lignes dont le service est assuré directement par les communes concernées.

Une mise en valeur et un prolongement des itinéraires de modes doux à développer et à associer aux réflexions dans le cadre du PNR.

Une stratégie de développement du covoiturage à formaliser pour tendre vers de nouvelles mobilités.

CHAPITRE 7. RESEAUX, DECHETS, ENERGIE ET TELECOMMUNICATIONS

7.1 La gestion de la ressource en eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » (Extrait de l'article L. 210-1 du code de l'environnement)

7.1.1 L'alimentation en eau potable

La CC2M adhère au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marne (S2E 77). Le syndicat regroupe :

- Les 31 communes de la CC2M ;
- Les 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois ;
- Les 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois ;
- 3 communes de la Communauté de la Brie Nangissienne : Vanvillé, Vieux-Champagne et Saint-Just-en-Brie ;
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie : Basseville, Bussières, Saâcy-sur-Marne, Chevru, Dagny, Amillis, Marolles-en-Brie, Chailly-en-Brie, Beauthel-Saints, Mauperthuis, Saint-Augustin, Faremoutiers, La Celle-sur-Morin, Pommeuse, Mouroux, Aulnoy et Giremoutiers.

Concernant la commune de La Ferté-Gaucher, l'affermage a été confié à Véolia Eau. Pour l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité, c'est le syndicat qui s'occupe, en régie, de l'alimentation en eau potable.

Le S2E 77 a réparti communes et hameaux en unités de distribution (UD). La Communauté de Communes est concernée par 13 unités dont les caractéristiques sont présentées ci-après¹. Les communes extérieures à l'intercommunalité ne sont pas mentionnées. Pour chaque unité de distribution, les informations sur les captages, forages et château d'eau sont détaillées ainsi que les éléments sur les besoins de la population actuelle et projetée.

Il faut noter que le SAGE (disposition 9) préconise de prendre en compte les périmètres d'utilité publique des captages d'eau potable ainsi que la délimitation des aires d'alimentation des captages et leur vulnérabilité.

Pour faciliter la lecture, le tableau suivant précise dans quelle(s) unité(s) de distribution est répartie chaque commune.

¹ L'ensemble des données ont été transmises par la Communauté de Communes et le S2E 77. Les données sont valides en mai 2020 mais sont susceptibles d'évoluer.

Tableau 11. Répartition des communes de la CC2M par unité de distribution d'eau potable

Commune	Unité de distribution
Bellot	F
Boitron	C
Chartonges	B
Choisy-en-Brie	B
Doüe	C ; E
Hondevilliers	C
Jouy-sur-Morin	B ; N
La Chapelle-Moutils	J
La Ferté-Gaucher	G ; J ; La Ferté-Gaucher
La Trétoire	C
Lescherolles	J ; K
Leudon-en-Brie	B
Meilleray	J
Montdauphin	G
Montenils	G
Montolivet	G
Orly-sur-Morin	C
Rebais	C ; M
Sablonnières	C ; F
Saint-Barthélémy	G
Saint-Cyr-sur-Morin	E ; I ; L
Saint-Denis-les-Rebais	E ; M
Saint-Germain-sous-Doüe	E
Saint-Léger	C ; F ; M
Saint-Mars-Vieux-Maisons	J
Saint-Martin-des-Champs	J
Saint-Ouen-sur-Morin	I
Saint-Rémy-de-la-Vanne	M
Saint-Siméon	B ; M
Verdelot	G ; H
Villeneuve-sur-Bellot	F ; H

Source : Communauté de Communes des 2 Morin – Mai 2020

■ Unité de distribution B

• Communes et hameaux concernés

- Choisy-en-Brie ;
- Chartronges ;
- Leudon-en-Brie ;
- Jouy-sur-Morin - Hameaux de L'Epine Ovale, Le Temple ;
- Saint-Siméon - Hameaux Charcot, Petit Mont et Grand Mont.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Captage de Dagny + achat d'eau au SMAEP de Crécy-la-Chapelle ³	Captage de Dagny : Sélénium et Déséthylatrazine	DUP et délimitation des périmètres de protection en cours
SMAEP de Crécy : Import maximal hors situation de secours : 2 160m ³ /j Captage de Dagny : Nappe des Sables du Marinésien et de l'Auversien Profondeur 39 m 2 pompes de 70 m ³ /h	Conformité de l'eau distribuée via mélange avec achat d'eau au SMAEP de Crécy-la-Chapelle	Retour du CODERST attendu

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du château d'eau de tête Chevru, créé en 2016, est de 1000 m³.

La capacité de stockage total de l'UD est de 2 110 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 2 330 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 2 880 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UD.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

- Choisy-en-Brie : 2030 : 1640 habitants / 2045 : 1 895 habitants
- Chartronges : 2030 : 331 habitants / 2045 : 364 habitants

Situation future : maintien du fonctionnement actuel / mise en place d'un surpresseur à Chartronges.

■ Unité de distribution D

• Communes et hameaux concernés

- Hondevilliers ;
- Sablonnières ;
- La Trétoire ;
- Boitron ;
- Orly-sur-Morin ;
- Saint-Léger - Hameaux de Grand Marché, Petit Marché, L'Aumônerie ;
- Doue - Hameaux du Château, Mélarchez, Butheil, Villers, Le Grand Saussoy, Le Petit Saussoy, Les Neuillis, Le Bois Baudry ;
- Rebais - Hameaux La Boyère, Les Jardins, Boulivillers ;
- Alimentation de l'UDE et l'UDH en partie.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Captage d'Hondevilliers : Nappe du Calcaire de Brie Profondeur 5 - 6 m Limite de prélèvement : 2 315 m ³ /j	Captages d'Hondevilliers : Nitrates et Pesticides Conformité de l'eau distribuée obtenue grâce à une unité de traitement éliminant les pesticides et les nitrates avant distribution	DUP 05/12/1979 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du château d'eau de tête d'Hondevilliers, réhabilité en 2017, est de 900 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 745 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 1 115 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UD. L'UDD alimente aussi en partie l'UDE et l'UDH.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes UDD	Population (en habitants)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2030	2045
Hondevilliers	244	250	253	255	257	290	327
Sablonnières	711	713	720	725	731	815	909
Boitron	402	402	407	411	414	476	548
Bassevelle	355	351	353	354	354	367	381
Bussières	466	484	489	493	497	557	625
La Trétoire	445	446	451	455	458	517	585
Orly-Sur-Morin	677	678	687	694	701	816	954
Saint-Léger	210	221	223	224	225	245	267
Rebais	2 161	2 195	2 214	2 227	2 240	2 440	2 659
Doue	1 032	1 026	1 032	1 034	1 037	1 078	1 124
Saint-Cyr-Sur-Morin	1 928	1 942	1 963	1 979	1 995	2 250	2 541

Situation future : maintien de la capacité actuelle et maintien de l'alimentation partielle de l'UDE et l'UDH.

■ Unité de distribution E

• Communes et hameaux concernés

- Doue ;
- Saint-Germain-sous-Doue ;
- Saint-Denis-Lès-Rebais ;
- Saint-Cyr-sur-Morin - Hameaux Les Grands Montgoins, Les Petits Montgoins, La Justice de Mauroy, Goins, Les Louvières, Le Ru du Vrou.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forage de Doue (1/3) + mélange avec captages Hondevilliers (2/3)	Forage de Doue : Nitrates et Déséthylatrazine	DUP 05/12/1979 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités
Forage de Doue : Nappe du Calcaire de Brie Profondeur 3-16 m 1 pompe de 30 m ³ /h Limite de prélèvement : 300 m ³ /j	Conformité de l'eau distribuée via mélange avec les captages d'Hondevilliers (UDD)	

• Situation du réservoir ou du château d'eau

Les deux réservoirs de Doue ont une capacité unitaire de 150 m³. La capacité totale de l'UD est de 580 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 355 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 550 m³/j ;
- Les besoins sont couverts grâce à l'arrivée d'eau depuis l'UDD.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes UDE	Population (en habitants)			
	2012	2015	2030	2045
Doue	1026	1 037	1 078	1 124
Saint-Germain-sous-Doue	495	516	627	770
Saint-Denis-les-Rebais	965	999	1 174	1 387
Aulnoy	416	427	479	537
Giremoutiers	154	163	215	292
Saint-Cyr-Sur-Morin	1942	1 995	2 250	2 541

Situation future : maintien de la capacité actuelle et maintien de l'alimentation partielle de l'UDD et renforcement de réseau pour l'alimentation de Saint-Denis-les-Rebais.

■ Unité de distribution F

• Communes et hameaux concernés

- Bellot ;
- Villeneuve-sur-Bellot - Bourg et hameaux du Grand Fourcheret et de La Nébourg ;
- Saint-Léger - Hameaux de Châteaurenard, Grand Champcormolin ;
- Sablonnières - Hameaux Le Plessier et Brodarts.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Captage de Verdelot Le Mont : Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur 52 m 55 m ³ /h 1992	Captage de Verdelot Le Mont : Déséthylatrazine	Captage de Verdelot Le Mont : DUP en cours
Captage de Verdelot Basse Croix 1988 : Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur : 33 m Limite de prélèvement : 60 m ³ /h	Captage de Verdelot Basse Croix : Nitrates et Déséthylatrazine	Captage de Verdelot Basse Croix : DUP du 10/05/1994 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités
Usine de traitement commune des 2 captages Capacité de production : 100m ³ /h	Conformité de l'eau distribuée obtenue grâce à une unité de traitement commune aux 2 captages éliminant les pesticides et les nitrates avant distribution	

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Châteaurenard est de 500 m³. La capacité totale de l'UDF est de 870 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 490 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 650 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDF. Il y a une mutualisation des productions de l'UDF, l'UDG et l'UDH par la réalisation d'une unité de traitement commune aux captages de Verdelot Le Mont et Verdelot Basse Croix.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2014	2030	2045
Bellot	798	812	915	1 024
Villeneuve-sur-Bellot	1 162	1 178	1 285	1 394
Sablonnières	713	725	815	909
Verdelot	718	734	805	883
Saint-Léger	221	224	245	267
Jouy-sur-Morin	2 199	2 238	2 519	2 817

Situation future : maintien du fonctionnement actuel.

■ Unité de distribution G

• Communes et hameaux concernés

- Montdauphin ;
- Montenils ;
- Montolivet ;
- Saint-Barthélémy ;
- Verdelot - Hameaux Laulinoue, Le Corbier, Launoy Renault, Fort Fontaine, Haute-Croix ;
- La Ferté Gaucher - Hameaux La Haute Voisine, Le Buisson à maître Thomas.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Captage de Verdelot Le Mont – 1992 ; Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur 52 m 55 m ³ /h	Captage de Verdelot Le Mont : Désethylatrazine	Captage de Verdelot Le Mont : DUP en cours
Captage de Verdelot Basse Croix – 1988 : Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur : 33 m Limite de prélèvement : 60 m ³ /h	Captage de Verdelot Basse Croix : Nitrates et Désethylatrazine	Captage de Verdelot Basse Croix : DUP du 10/05/1994 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités
Usine de traitement commune des 2 captages Capacité de production : 100m ³ /h	Conformité de l'eau distribuée obtenue grâce à une unité de traitement commune aux 2 captages éliminant les pesticides et les nitrates avant distribution	

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Montdauphin est de 300 m³. La capacité totale de l'UDG est de 685 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 250 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 380 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDF. Il y a une mutualisation des productions de l'UDF, l'UDG et l'UDH par la réalisation d'une unité de traitement commune aux captages de Verdelot Le Mont et Verdelot Basse Croix.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2014	2030	2045
Saint-Barthélemy	379	388	419	451
Montdauphin	235	248	310	386
Montolivet	242	256	301	352
Montenils	32	32	29	28
Verdelot	718	729	805	883
La Ferté Gaucher	4 691	4 772	5 321	5 929
La Celle-sous-Montmirail	115	119	158	210

Situation future : maintien du fonctionnement actuel / mise en place d'un surpresseur à Montenils.

■ Unité de distribution H

• Communes et hameaux concernés

- Verdelot Bourg et hameaux de Replonges, Le Montcel, La Vollée, Basse Croix ;
- Villeneuve-sur-Bellot - Hameaux Les Fans, Châteaurenard, Montflageol, Les Roulets, Fontaine Robert.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Captage de Verdelot Le Mont – 1992 : Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur 52 m 55 m ³ /h	Captage de Verdelot Le Mont : Déséthylatrazine	Captage de Verdelot Le Mont : DUP en cours
Captage de Verdelot Basse Croix – 1988 : Nappe du Calcaire de Champigny Profondeur : 33 m Limite de prélèvement : 60 m ³ /h	Captage de Verdelot Basse Croix : Nitrates et Déséthylatrazine	Captage de Verdelot Basse Croix : DUP du 10/05/1994 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités
Usine de traitement commune des 2 captages Capacité de production : 100m ³ /h	Conformité de l'eau distribuée obtenue grâce à une unité de traitement commune aux 2 captages éliminant les pesticides et les nitrates avant distribution	
Pour l'UDH : complément par interconnexion avec l'UDD captage de Hondevilliers		

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Replonges, réhabilité en 2018, est de 200 m³. La capacité totale de l'UDH est de 390 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 300 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 500 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDF. Il y a une mutualisation des productions de l'UDF, l'UDG et l'UDH par la réalisation d'une unité de traitement commune aux captages de Verdelot Le Mont et Verdelot Basse Croix.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2014	2030	2045
Verdelot	718	734	805	883
Villeneuve-sur-Bellot	1 162	1 178	1 285	1 394
Viels-Maisons	1 065	1 080	1 196	1 314

Situation future : maintien du fonctionnement actuel / renforcement de réseau dans Verdelot.

■ Unité de distribution I

• Communes et hameaux concernés

- Saint-Ouen-sur-Morin ;
- Saint-Cyr-sur-Morin - Hameaux de La Méresse, Monthomé, L'Hermitière, La Tuilerie, Champmortet, Le Montcet, Vorpilière, Charnesseuil, Montapeine, Moras, Noisement.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forage de Saâcy-sur-Marne : Nappe des Alluvions actuelles et anciennes de la Marne Profondeur 9 m Limite de prélèvement : 50 m ³ /h soit 1 200 m ³ /j + complément à partir de l'UDD captages de Hondevilliers	Pas de pollutions identifiées à l'heure actuelle	DUP 05/12/1979 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Montapeine, dont la réhabilitation est prévue, est de 400 m³. La capacité totale de l'UDI est de 700 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 570 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 910 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDI. L'UDI alimente une partie de l'UDL.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (hab)			
	2012	2015	2030	2045
Saâcy-sur-Marne	1 833	1 863	2 020	2 191
Saint-Ouen-sur-Morin	556	562	594	628
Saint-Cyr-sur-Morin	1 942	2 002	2 333	2 718
Reuil-en-Brie	168	174	203	238
Orly-sur-Morin	678	699	814	951

Situation future : maintien du fonctionnement actuel / une attention sur le transfert vers l'UDL qui sollicitent la ressource / renforcement de réseau à Saint-Ouen-sur-Morin.

• Élément transmis par le S2E 77

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

■ Unité de distribution J

• Communes et hameaux concernés

- Saint-Martin-des-Champs ;
- La Chapelle-Moutils ;
- Meilleray ;
- Saint-Mars-Vieux-Maisons ;
- Lescherolles - Hameau de Drouilly ;
- La Ferté Gaucher - Hameaux de La Fréwillard, La Foulonnerie.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Alimentation par l'UDK	Alimentation par l'UDK	Alimentation par l'UDK
L'UDJ dispose d'un forage à l'arrêt : le forage de Saint-Martin des Champs Nappe de calcaires de Champigny, Saint-Ouen et du Lutécien Profondeur 104 m	Forage de Saint-Martin-des-Champs à l'arrêt : problèmes de fines rouges	Pas de DUP sur le forage de Saint-Martin-des-Champs à l'arrêt

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête des Montgets est de 180 m³. La capacité totale de l'UDJ est de 840 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 340 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 550 m³/j ;
- La production de l'UDK couvre les besoins de l'UDK et l'UDJ.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2015	2030	2045
Meilleray	527	550	676	841
La Chapelle-Moutils	426	445	549	686
Saint-Martin-des-Champs	728	760	935	1 165
Saint-Mars-Vieux-Maisons	274	290	384	523
La Ferté-Gaucher	4 557	4 806	5 351	5 959
Cerneux	314	322	359	401
Sancy-Les-Provins	342	356	428	520

Situation future : interconnexion avec le Transpreauvinois pour sécuriser l'alimentation en eau.

• Élément transmis par le S2E 77

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

■ Unité de distribution K

• Commune concernée

- Lescherolles.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forage de Lescherolles : Nappe des calcaires de Saint-Ouen et du Lutécien Profondeur 59 m Limite de prélèvement : 2 000 m ³ /j	Seuil de vigilance aux nitrates	DUP 20/01/1979 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Lescherolles est de 400 m³. La capacité totale de l'UDK est de 400 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 80 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 130 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDK. L'UDK alimente une partie de l'UDJ.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Commune	Population (en habitants)			
	2012	2014	2030	2045
Lescherolles	493	508	581	666

Situation future : interconnexion avec le Transpreauvinois pour sécuriser l'alimentation en eau / renforcement de réseau Rue Notre-Dame.

• Élément transmis par le S2E 77

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

■ Unité de distribution L

• Commune et hameaux concernés

- Saint-Cyr-sur-Morin Bourg et hameaux de Courcelles la Roue, Brise-Bèche, Les Armenats, Biercy, Champeaux.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forage de Saint-Cyr-sur-Morin : Nappe des Sables de Monceau, de Marines, de Cresnes du Marinésien Supérieur Limite de prélèvement : 480 m ³ /j + complément à partir de l'UDI Forage de Saâcy sur Marne	Sulfates Conformité de l'eau distribuée via mélange avec le captage de Saâcy sur Marne (UDI)	DUP 05/12/1979 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête des Montgoïn est de 150 m³. La capacité du réservoir des Armenats, réhabilité en 2015 est de 100 m³. La capacité totale de l'UDK est de 250 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 130 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 220 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDL.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2015	2030	2045
Saint-Cyr-sur-Morin	1 942	2 002	2 333	2 718

Situation future : maintien du fonctionnement actuel.

• Élément transmis par le S2E 77

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

■ Unité de distribution M

• Commune et hameaux concernés

- Rebais ;
- Saint-Rémy-de-la-Vanne ;
- Saint-Siméon ;
- Saint-Léger - Hameaux Le Carrouge, Saint-Léger ;
- Saint-Denis-Lès-Rebais - Hameau Les 4 vents.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Sources de l'Arche (Source de Fontaine Sergent et Source de Fontaine Couvreur) Nappe du calcaire Ludien de l'Eocène Supérieur 1 pompe de 25 m ³ /h Limite de prélèvement : 600 m ³ /j	Sources de l'Arche : Pas de pollutions identifiées à l'heure actuelle	Sources de l'Arche : DUP 19/04/1980 Périmètres immédiat, rapproché, éloigné délimités
Forage de Saint-Rémy-Les-Lisses : Nappe des calcaires de Saint-Ouen et des Sables du Marinésien Profondeur 26 m 1 pompe de 40 m ³ /h	Forage de Saint-Rémy-Les-Lisses : Désethylatrazine Conformité de l'eau distribuée par mélange	Forage de Saint-Rémy-Les-Lisses Pas de DUP

• Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Saint-Lazare, réhabilité en 2016, est de 400 m³. La capacité totale de l'UDM est de 1 220 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 550 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 850 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDM.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Communes	Population (en habitants)			
	2012	2015	2030	2045
Rebais	2 195	2 233	2 433	2 652
Saint-Rémy-la-Vanne	1 003	1 036	1 222	1 448
Saint-Siméon	1 942	2 002	2 333	2 718
Saint-Léger	905	934	1 096	1 292

Situation future : étude d'une unité de traitement à Saint-Rémy-les-Lisses si les besoins devaient augmenter / renforcement de réseau Grandes Bordes / Montcel.

■ Unité de distribution N

• Commune concernée

- Jouy-sur-Morin.

• Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forages F1 Jouy-sur-Morin – 1932 : Nappe des calcaires de Champigny Profondeur 60 m 1 pompe de 20 m ³ /h soit 400 m ³ /j	Forage F1 : Sélénium Forage F2 : Fluor	Forage F1 : pas de DUP mais périmètres de protection définis Forage F2 : DUP 16/12/1977
Forage F2 Jouy-sur-Morin – 1978 : Nappe du Lutécien Profondeur 94 m 1 pompe de 30 m ³ /h Limite de prélèvement : 325 m ³ /j		

• Situation du réservoir ou du château d'eau

Le réservoir de tête des Chameaux, constitué de deux cuves est de 400 m³ et de 100 m³. La capacité totale de l'UDN est de 710 m³.

• Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 360 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 630 m³/j ;
- La production couvre les besoins de l'UDN.

• Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Commune	Population (en habitants)	
	2025	2040
Jouy-sur-Morin	2 452	2 852

Situation future : interconnexion avec le Transpreauvinois pour sécuriser l'alimentation en eau.

• Élément transmis par le S2E 77

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

■ Unité de distribution La Ferté-Gaucher

● Commune concernée

- La Ferté-Gaucher

● Captage, pollution et déclaration d'utilité publique

Captage	Problème de pollution	Déclaration d'utilité publique et périmètre de protection
Forage Delisle - Forage privé Nappe des calcaires du Lutécien et de Saint-Ouen 1 pompe de 10 m ³ /h Profondeur 127 m	Désethylatrazine	Pas de DUP pour l'ensemble des forages
Forage Les Colonnes - 1908 Nappe des calcaires de Champigny 1 pompe de 20 m ³ /h Profondeur 82 m		
Forage de Saint-Martin - 1973 Nappe des calcaires du Lutécien et de Saint-Ouen 1 (+1) pompe de 25 m ³ /h Profondeur 24 m		
Forage Bégonnerie - 1994 Nappe des calcaires du Lutécien et de Saint-Ouen Mis en service en 2016 suite aux inondations Profondeur 77 m 1 pompe de 30 m ³ /h		
+ interco par l'UDJ (eau en provenance de l'UDK)		

● Situation du réservoir ou du château d'eau

La capacité du réservoir de tête de Montblin est de 180 m³. La capacité du réservoir Henri Dunant est de 700 m³. La capacité totale de l'UD La Ferté-Gaucher est de 1 780 m³.

● Besoins de l'unité de distribution

- Besoins moyens de l'UD : 995 m³/j ;
- Besoins de pointe de l'UD : 1 300 m³/j ;
- La Capacité totale des 4 forages estimée entre 920 et 1700 m³/j en fonction de la disponibilité du forage de Delisle. Il y a donc un stress hydrique sur cette commune. Passage des jours de pointe en s'appuyant sur les capacités des réservoirs

● Situation future et population projetée

Schéma Directeur de 2014 a statué sur une augmentation de population suivante :

Commune	Population (en habitants)
	2030
La Ferté-Gaucher	6 500

Situation future : interconnexion avec le Transpreauvinois pour sécuriser l'alimentation en eau.

- **Élément transmis par le S2E 77**

Une attention particulière sera portée sur l'évolution projetée de la commune de la Ferté Gaucher pour vérifier la cohérence avec les hypothèses d'évolution prises en compte pour l'eau potable dans le cadre de l'interconnexion.

7.1.2 La qualité de l'eau potable

Selon le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes, la qualité de l'eau potable comprend la qualité microbiologique de l'eau du robinet (absence de virus, bactéries et parasites), la qualité physicochimique de l'eau (analyse de la teneur en nitrates et en pesticides principalement, mais aussi de plomb) et la qualité radiologique de l'eau.

Tableau 12. Qualité de l'eau distribuée et réseau dont elle est issue dans chaque commune

Commune	Réseau(x)	Conclusions sanitaires
Bellot	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Boitron	Boitron – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Chapelle-Moutils (La)	Saint-Martin-des-Champs – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Chartronges	Choisy-en-Brie – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Choisy En Brie	Choisy-en-Brie – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Doue	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Saint-Denis-les-Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Ferte-Gaucher (La)	La Ferté-Gaucher A – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	La Ferté-Gaucher B – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

	La Ferté-Gaucher C	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Hondevilliers	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Jouy-Sur-Morin	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Jouy-sur-Morin – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Lescherolle	Lescherolles – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Leudon-en-Brie	Choisy-en-Brie – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Meilleray	Saint-Martin-des-Champs – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Mondauphin	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Montenils	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Montolivet	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Orly-sur-Morin	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Rebais	Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Sablonnières	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Saint-Barthelemy	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Cyr-sur-Morin	Saacy-sur-Marne – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Saint-Cyr-sur-Morin – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Saint-Denis-les-Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Germain-sous-Doüe	Saint-Denis-les-Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Leger	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Mars-Vieux-Maisons	Saint-Martin-des-Champs – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Martin-des-Champs	Saint-Martin-des-Champs – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Ouen-sur-Morin	Saacy-sur-Marne – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Saint-Simeon	Choisy-en-Brie – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Saint-Remy-de-la-Vanne	Rebais – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Tretoire (La)	Sablonnières – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Verdelot	Verdelot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Villeneuve Sur Bellot	Bellot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
	Verdelot – S2E 77	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Source : www.aribnat.sante.gouv.fr – données consultées en mai 2020

7.1.3 L'assainissement

La Communauté de Communes assure le contrôle et l'entretien de toutes les habitations non desservies par un assainissement collectif. Elle a la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Elle vérifie depuis la conception jusqu'à l'implantation des systèmes nouveaux ou à réhabiliter et contrôle les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : fosses septiques, fosses toutes eaux ou microstations.

Le SPANC et la mise aux normes de l'assainissement non collectif concerne les communes suivantes : Bellot, Boitron, Doue, Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly-sur-Morin, Rebais, Sablonnières, Saint-Barthélémy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-les-Rebais, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Siméon, La Trétoire, Verdelot et Villeneuve-sur-Bellot.

■ L'assainissement collectif

Le territoire intercommunal compte 25 stations d'épuration réparties sur 17 communes. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de chacune des stations (système utilisé, équivalent habitant...).

Tableau 13. Recensement des stations d'épuration sur le territoire de la CC2M

Commune d'implantation	Station	Filière eau	EQH	Exploitation	Exploitant
Bellot	Bellot/Bourg	Boues activées - aération prolongée	550	Prestation de services	Siane
Boitron	Boitron/Bourg (Pro)	Lagunage naturel	350	Régie	Boitron
Chartronges	Chartronges/Bourg	Lagunage aéré	200	Prestation de services	Siane

Commune d'implantation	Station	Filière eau	EQH	Exploitation	Exploitant
Choisy-en-Brie	Choisy-en-Brie/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	1000	Prestation de services	Siane
Choisy-en-Brie	Choisy-en-Brie/ Champbonnois	Décantation primaire + filtre à sable	133	Prestation de services	Siane
Doüe	Doüe/ Bourg	Filtres plantés de roseaux	720	Prestation de services	Siane
Jouy-sur-Morin	Jouy-sur-Morin/ Champgoulin	Boues activées - aération prolongée	400	Prestation de services	Siane
Jouy-sur-Morin	Jouy-sur-Morin/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	2000	Prestation de services	Siane
La Chapelle-Moutils	La Chapelle-Moutils/ Bourg	Décantation primaire	100	Prestation de services	Siane
La Chapelle-Moutils	La Chapelle-Moutils / hameau de Moutils	Décantation primaire	200	Prestation de services	Siane
La Ferté-Gaucher	La Ferté-Gaucher/ bourg	Boues activées - aération prolongée	9600	Affermage	Veolia eau - unité opérationnelle de provins - La Ferté-Gaucher
Meilleray	Meilleray/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	450	Prestation de services	Siane
Rebais	Rebais/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	3000	Affermage	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers
Sablonnières	Sablonnières/ Bourg	Filtres plantés de roseaux	590	Régie	Sablonnières
Saint-Cyr-sur-Morin	Saint-Cyr-sur-Morin/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	600	Affermage	Siane
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais/ Bourg	Filtre percolateur	100	Prestation de services	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais/ Mazagran	Filtre percolateur	100	Prestation de services	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers

Commune d'implantation	Station	Filière eau	EQH	Exploitation	Exploitant
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais/ Le Vinot	Filtre percolateur	100	Prestation de services	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais/ Les Marches	Filtre percolateur	100	Prestation de services	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers
Saint-Denis-les-Rebais	Saint-Denis-les-Rebais/ Chantereine	Filtre percolateur	100	Prestation de services	Veolia eau - agence des pays de Meaux et Coulommiers
Saint-Léger	Saint-Léger/ Grand marche (Pro)	Filtres plantés de roseaux	180	Prestation de services	Siane
Saint-Léger	Saint-Léger/ Grand Champcormolin (Pro)	Filtres plantés de roseaux	60	Prestation de services	Siane
Saint-Martin-des-Champs	Saint-Martin-des-Champs/ Hameau de Coupigny	Filtres plantés de roseaux	130	Prestation de services	Siane
Verdelot	Verdelot/ Bourg	Filtres plantés de roseaux	350	Prestation de services	Saur - centre de la Ferté-sous-Jourarre
Villeneuve-sur-Bellot	Villeneuve-sur-Bellot/ Bourg	Boues activées - aération prolongée	450	Prestation de services	Siane

Source : Communauté de Communes des 2 Morin – mai 2020

7.2 Le réseau électrique et les énergies renouvelables

7.2.1 L'électricité

L'ensemble des villages et hameaux de la Communauté de Commune sont desservis en électricité.

L'alimentation électrique du territoire est assurée par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM). Toutes les communes de la CC2M adhèrent à ce syndicat qui exerce en lieu et place des communes, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les activités suivantes :

- L'enfouissement des réseaux : Le SDESM, à la demande des communes adhérentes et des maîtres d'ouvrages, assure la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement de tous les réseaux secs (basse tension, éclairage public, communications électroniques) ;
- Le renforcement des réseaux électriques : le syndicat intervient, suite à une signalisation d'ENEDIS, pour adapter le réseau public aux nouveaux besoins des abonnés. En effet, lorsque des usagers rencontrent des problèmes d'alimentation (chute de tension, coupures...), il est nécessaire d'intervenir pour améliorer la qualité de la fourniture du courant ;
- Les raccordements des propriétés bâties au réseau public : un branchement simple, à la charge du propriétaire, peut nécessiter une extension du réseau ou un renforcement de ce réseau. Le SDESM prend en charge uniquement les raccordements des bâtiments publics communaux. Les raccordements des particuliers sont réalisés par ENEDIS ;
- Le contrôle des concessionnaires : le SDESM contrôle les activités de ses concessionnaires, ENEDIS et GRDF, et l'état du réseau afin de maintenir un service public de qualité ;
- Le développement d'un système d'information géographique : les communes bénéficient, à l'aide d'un portail internet filtré et sécurisé, d'une cartographie présentant l'ensemble des réseaux secs, ainsi que les travaux et un ensemble de périmètres institutionnels ou publics. Ces informations sont situées sur un socle de données de référence géographiques IGN et Cadastre, enrichies des informations fiscales sur les propriétaires ;
- La mise en œuvre de la transition énergétique : le SDESM a mis en place un service « énergie » qui permet aux communes de mutualiser un conseiller énergie et de bénéficier des services d'un expert « énergie » indépendant afin par exemple de réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux (se reporter à la fiche conseil en énergie partagé). A cela s'ajoute un accompagnement dans l'achat d'énergie, dans la mobilité propre et dans la production d'énergies renouvelables ;
- L'éclairage public : le SDESM accompagne les communes dans la gestion de leur parc d'éclairage public en assurant la maintenance, en réalisant des travaux de rénovation et d'extension et en les aidant financièrement.

La Communauté de Communes est également concernée par des lignes à haute tension. Elles font l'objet de servitudes d'utilité publique et doivent être prises en compte.

7.2.2 Les énergies renouvelables

La loi confère au PLUi des objectifs relatifs à la production énergétique à partir des ressources renouvelables. Il existe cinq principales énergies renouvelables qui sont **l'éolien, l'hydroélectrique, la biomasse, le solaire et la géothermie**. A l'échelle du territoire, ces différentes énergies n'ont pas la même importance.

Les objectifs européens en matière de développement des énergies renouvelables, combiné à la maîtrise des consommations d'énergie, ont pour objectifs de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto, l'intérêt des sources d'énergies renouvelables a conduit l'Union Européenne à les promouvoir rapidement.

La France possède le deuxième gisement éolien (ressource en vent) d'Europe derrière le Royaume-Uni. Selon le SER (Syndicat des Energies Renouvelables), l'énergie éolienne pourrait satisfaire 10% de la consommation d'électricité française d'ici 2030. Il s'agit d'une énergie inépuisable basée sur l'utilisation du vent, l'éolien produit un courant propre sans émettre de gaz à effet de serre. C'est une technologie parvenue aujourd'hui à maturité. Elle connaît un développement continu ces quinze dernières années.

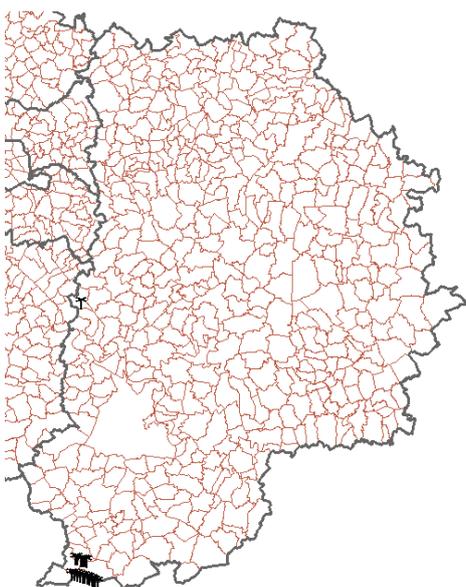
7.2.2.1 L'énergie éolienne

La région Ile-de-France a une puissance électrique éolienne de 50MW². Ce chiffre est relativement faible par rapport aux objectifs de l'ancien Schéma Régional Eolien (entre 200 et 450MW) et à la puissance installée dans les Régions limitrophes (environ 3 000MW pour la région Grand Est et pour la région Hauts-de-France).

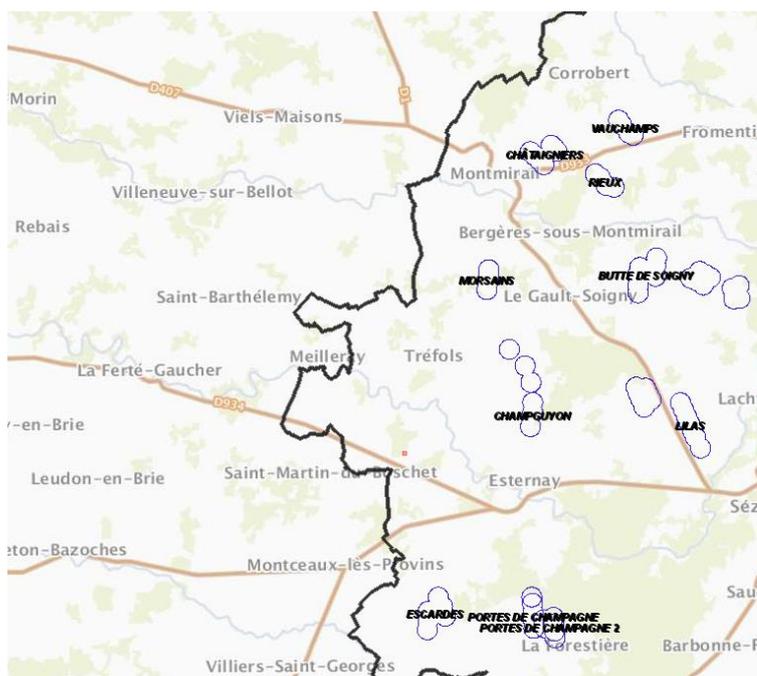
La Seine-et-Marne compte 2 parcs en activité : « Energie du Gâtinais » dont 8 éoliennes sont situées sur les communes de Mondreville-Gironville dans le Département et 4 dans le Loiret limitrophe ; et un parc de 6 éoliennes sur la commune d'Arville. Ils sont tous deux situés au Sud du Département.

La Marne, toute proche à l'Est de la CC2M, compte plusieurs parcs éoliens construits visibles depuis certaines communes du territoire.

Parcs éoliens en fonctionnement en Seine-et-Marne



Parcs éoliens autorisés instruits ou en instruction dans la Marne



Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/>

² Source : DRIEE Ile-de-France – consultation mai 2020

7.2.2.2 La géothermie

Le principe de la géothermie est d'extraire la chaleur provenant du sous-sol, soit des sols soit des nappes souterraines, au moyen de forages et d'échangeurs de chaleur. Le sol est en effet plus chaud au fur et à mesure de profondeurs plus importantes. Les nappes souterraines sont également plus chaudes en profondeur qu'en surface.

Dans le cas de la géothermie sur nappe souterraine, l'eau est prélevée au moyen d'un forage de production, traverse un échangeur où les calories sont récupérées, puis est généralement en Ile-de-France, réinjectée dans la même nappe via un puits d'injection.

Il existe différentes formes de géothermie : profonde, superficielle, de minime importance, sur nappe ou par des sondes au sol...

En Seine-et-Marne, il existe plusieurs installations. Aucune activité de ce type n'est recensée sur le territoire de la Communauté de Communes. L'installation la plus proche est située à Coulommiers.

7.2.2.3 Le biogaz par méthanisation

La méthanisation est une technologie qui consiste à traiter naturellement les déchets organiques. À partir de produits agricoles, de déchets agro-industriels et de déchets issus des collectivités territoriales, on forme deux co-produits. L'un destiné à une valorisation énergétique (le biogaz), l'autre à une valorisation organique (le digestat).

Le biogaz comprend majoritairement du méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Il est combustible et peut être utilisé pour :

- Produire de l'électricité et de chaleur ;
- Être un biocarburant (après plusieurs procédés technologiques d'épuration, on peut le transformer en biométhane (gaz naturel véhicule) ;
- Être injecté dans les réseaux de transport et de distribution de gaz naturel.

La Seine-et-Marne est un Département pionnier en matière de méthanisation. La première unité agricole en injection a été créée à Chaumes-en-Brie.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, une unité de méthanisation par injection est recensée à Saint-Léger.

7.2.2.4 L'énergie solaire photovoltaïque

L'énergie solaire est utilisée essentiellement pour deux usages :

- la production d'électricité : on parle d'énergie solaire photovoltaïque,
- la production de chaleur, on parle d'énergie solaire thermique.

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol. L'énergie produite peut être utilisée sur place ou réinjectée dans le réseau de distribution électrique.

Aucun projet de parc photovoltaïque au sol n'existe sur le territoire.

7.3 La gestion des déchets

7.3.1 Informations générales

Le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 a été publié au Journal Officiel du 28 août 2014. Il fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique.

Le programme prévoit ainsi une nouvelle diminution de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés par les collectivités territoriales) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, et au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) et du BTP d'ici à 2020.

Le programme, prévu pour être appliqué sur la période 2014-2020, aborde l'ensemble des leviers d'action associés à la prévention : il prévoit ainsi la mise en place progressive de 54 actions concrètes, réparties en 13 axes stratégiques, qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs. Les instruments retenus sont divers et équilibrés, dans l'objectif de garantir une efficacité maximale : outils réglementaires, démarches volontaires, partage de l'information, aides et incitations. Le programme sera aussi opposable aux décisions administratives prises dans le domaine des déchets : il guidera ainsi, notamment, les exercices de planification locale.

L'Île-de-France a adopté depuis 2009, 3 plans d'élimination des déchets :

- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers (PREDMA) : il prévoit de diminuer la production des déchets de 50 kg/habitant en 2019 en augmentant notamment de 45% le compostage des déchets organiques dans les jardins ; et également d'augmenter de 60% le recyclage des déchets ménagers en 2019, en multipliant par deux le recyclage des emballages ménagers ou doublant le nombre de déchetteries et valoriser les encombrants.
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à risques infectieux (PREDAS) : l'objectif du plan est de collecter d'ici à 2019, 50% des déchets de soins produits par les ménages. Des formations sur la gestion de ces déchets (tri, collecte, traitement) pour les personnels soignants et les cadres des établissements de soins sont également prévues.
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) : il a pour objectif de collecter d'ici 2019, 65% des déchets dangereux produits par les ménages. Le plan prévoit en outre que, d'ici 10 ans, jusqu'à 15 % de certaines natures de déchets (piles, huiles...) soient transportés par la voie d'eau ou le rail. Il prévoit également de valoriser les déchets dangereux.

En juin 2015, la Région a adopté un plan de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics appelé PREDEC.

7.3.2 La gestion des déchets à l'échelle de la CC2M

La collecte et le traitement des ordures ménagères relèvent des compétences de la Communauté de Communes. Déléguées à deux syndicats pour 25 communes, ces compétences sont prises en charge par COVALTRI 77 et le SMETOM-GEEODE. Pour les 6 autres communes, c'est la Communauté de Communes.

- COVALTRI 77 : Bellot, La Chapelle-Moutils, Chartronges, Choisy-en-Brie, Doue, La Ferté-Gaucher, Jouy-sur-Morin, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Rebais, Sablonnières, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Saint-Barthélémy, Saint-Denis-Les-Rebais, Saint-Germain-Sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Siméon, Saint-Rémy-de-la-Vanne, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot.
- SMETOM – GEEODE : Meilleray.
- CC2M : Boitron, Hondevilliers, Orly-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Ouen-sur-Morin, La Tretoire.

Le tableau suivant présente les fréquences de passage pour la collecte des déchets.

		COVALTRI 77	SMETOM - GEEODE	CC2M
Ramassage OM (par semaine)		1	1	1
Tri sélectif	Ramassage papier - plastique	1 fois toutes les deux semaines	1 fois toutes les deux semaines	1 fois par semaine
	Ramassage bennes à verre	1 fois par semaine pour les grosses communes 1 fois par mois pour les petites communes	1 fois par trimestre	1 fois par mois
Ramassage des monstres (par mois)		Sur rendez-vous (1 fois par trimestre au maximum)	- (Possibilité de se rendre à la déchetterie)	1
Localisation de la décharge		Monthyon	Villiers-Saint-Georges	Monthyon
Gravats		Déchetterie		
Matériaux inertes		Déchetterie de Jouy-sur-Morin		

7.4 Une couverture numérique efficace

Sur le Département de Seine-et-Marne, deux entités sont chargées d'équiper les foyers et les entreprises en fibre optique. D'un côté les opérateurs privés et de l'autre, Seine-et-Marne numérique qui bénéficie des aides de l'État, de la Région, du Département et des Intercommunalités. Le projet de déploiement doit amener à une couverture intégrale par la fibre d'ici 2022.

Selon le site ariase qui permet de tester la connexion internet et la couverture mobile :

- Meilleray et Saint-Barthélemy disposent d'une connexion ADSL ;
- Montenils dispose d'une connexion par satellite ;
- Toutes les autres communes sont reliées à la fibre optique.

L'ensemble des communes de la CC2M sont couvertes en partie ou en totalité par le réseau 4G.